

Zone de Secours



Brabant wallon

Rapport annuel

Année 2023



Zone de secours du Brabant wallon

Philippe Filleul, Commandant de Zone

Chaussée des Collines 52/5 - 1300 Wavre

Tél. 010/39.55.00 - Zonedesecours@incendiebw.be

Table des matières

1.	Introduction.....	5
2.	La Zone de secours	6
2.1	Activité opérationnelle depuis la création de la Zone	6
2.2	Situation géographique de la Zone	7
2.3	Caractéristiques de la Zone de secours.....	7
2.4	Evolution de la population au cours des 10 dernières années	10
2.5	Localisation des postes de secours	14
2.6	Délais d'intervention	15
2.7	Risques de la Zone.....	15
2.8	Risques et activités économiques	16
2.9	Risques particuliers	17
2.10	Personnel opérationnel.....	18
3.	Activités opérationnelles.....	21
4.	Structure organisationnelle.....	39
4.1	Conseil de Zone	40
4.2	Direction générale	41
4.3	Direction des opérations	42
4.4	Direction de l'Administration	43
4.5	Sécurité et hygiène au sein de la Zone de secours	46
4.6	Département « Interventions »	52
4.7	Département « Formations ».....	55
4.8	Département « Appui Opérationnel »	62
4.9	Département « Prévention incendie ».....	67
4.10	Département « Prévision, Anticipation et Uniformisation »	73
4.11	Cellule « Communication »	74
4.12	Facturation	78
4.13	Analyse Financière	81

1. Introduction

Au-delà des missions opérationnelles décrites dans le présent document, 2023 fut pour la Zone de secours une année consacrée à plusieurs projets d'amélioration des infrastructures.

- Ainsi, le projet de construction de la nouvelle caserne de Tubize a été bouclé et le lancement du marché des travaux est imminent pour une attribution probable durant l'été 2024 et un début de chantier fin 2024 (coût estimé ± 6.500.000 €).
- La rénovation totale de la toiture de la caserne de Braine-L'Alleud (avec placement de panneaux photovoltaïques) a également fait l'objet d'un marché de travaux (coût ± 700.000 €).
- Le lancement d'un projet de rénovation et extension de la caserne de Wavre a également fait l'objet d'un travail considérable. L'état du bâtiment actuel est particulièrement préoccupant ; l'amiante révélée en cours d'année a impliqué d'importants travaux de décontamination et des mesures de sécurité : équipement de protection individuelle (EPI), déménagement temporaire des équipes et du matériel, inconfort et danger pour le personnel du poste de Wavre qui a dû faire preuve de courage et de patience durant une bonne partie de l'année, merci à eux.

La rédaction du rapport annuel est bien entendu l'occasion de dresser un bilan des activités de l'année écoulée. Il s'agit d'un exercice essentiel permettant de rendre compte à l'ensemble des parties prenantes de ce que la zone a accompli en l'espace d'un an.

Le rapport est divisé en 3 grandes parties :

- un bref descriptif de la zone de secours ;
- un aperçu des activités opérationnelles de l'année 2023 ;
- un résumé des principales activités effectuées par les différents départements.

Avec l'espoir que ce document fournira au lecteur toutes les explications attendues ainsi qu'une bonne compréhension du fonctionnement de la zone de secours du Brabant wallon.

2. La Zone de secours

Dans le cadre de la réforme de la Sécurité civile, la zone de secours du Brabant wallon a été créée le 1^{er} avril 2015.

Les principaux objectifs sont les suivants :

- une organisation optimale des secours à la population ;
- l'amélioration de la sécurité des citoyens et des secouristes ;
- la professionnalisation du cadre de travail des membres des services de secours au niveau de la formation, du matériel, des procédures opérationnelles standardisées, du statut uniforme des professionnels et volontaires des services d'incendie, etc.

Les principes de base évoqués ci-dessous sont autant d'éléments pris en compte lors de la création de notre zone de secours :

- une méthode de travail uniforme, tous les pompiers interviennent de manière identique, efficace et sécurisée lors des interventions ;
- une collaboration approfondie et une répartition plus efficace des tâches entre les zones de secours, et entre les zones et les unités de la Protection civile ;
- l'innovation et la recherche des meilleurs moyens, formations, procédures et réglementations ainsi que la possibilité d'échanger les meilleures pratiques ;
- une uniformisation et revalorisation du statut administratif et pécuniaire des pompiers professionnels et volontaires ;
- des économies d'échelle, débouchant sur une affectation budgétaire plus efficace.

La loi du 15 mai 2007 relative à la Sécurité civile détermine les principes d'organisation et de fonctionnement des services d'incendie et de la Protection civile (www.civieleveiligheid.be/fr).

2.1 Activité opérationnelle depuis la création de la Zone

➤ Aide médicale urgente (AMU)

Depuis 2015 (année de la création de la Zone du Brabant wallon), les sapeurs-pompiers ont effectué plus de 156.139 courses en ambulance à la demande d'une Centrale d'Urgence (CU-112) dans le cadre de l'aide médicale urgente.



➤ Interventions techniques pompiers

Depuis l'année 2015, plus de 73.815 interventions pompiers (incendies, sauvetages de personnes, inondations, balisages, assistances à l'ambulance, destruction de nids de guêpes, ...) ont été effectuées.



Depuis 2015, la Zone de secours a effectué environ 229.954 missions « pompiers » et « AMU ».

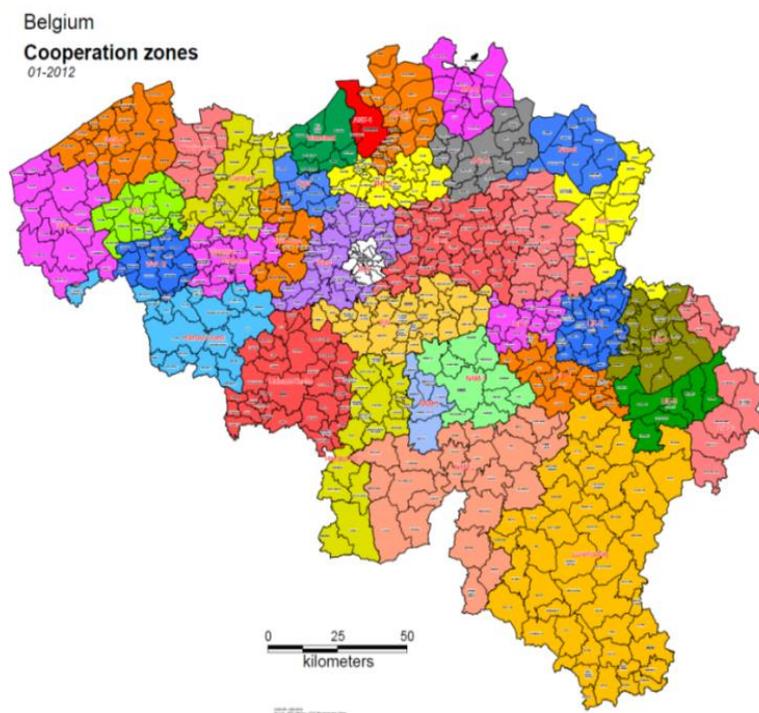
➤ Prévention incendie

Depuis le 1^{er} avril 2015, 24.868 missions de préventions incendie (effectuées par les TPI, soit une vingtaine de personnes).



2.2 Situation géographique de la Zone

La Zone de secours du Brabant Wallon occupe une position centrale en Belgique. Il s'agit de la Zone qui présente la plus longue frontière avec la région flamande. Elle est limitrophe avec 7 autres Zones de secours (5 francophones et 2 néerlandophones).



2.3 Caractéristiques de la Zone de secours

La Zone de secours correspond à la dimension géographique de la province du Brabant wallon, dont les principales caractéristiques sont reprises ci-dessous :

- un seul arrondissement judiciaire et administratif qui regroupe 27 communes, dont Wavre est la capitale et Nivelles est le Chef-lieu ;
- un territoire d'une superficie de 1091 km² (soit 3,6% du territoire national et 6,5% du territoire wallon) ;
- une population de plus de 412.934 habitants relevée au 1^{er} janvier 2023 ;
- une situation géographique privilégiée au cœur de l'Europe ;
 - limitrophe de Bruxelles, capitale européenne ;
 - voisine de la Région flamande ;
 - traversée par ou à proximité des grands axes ferroviaires et autoroutiers : E411, E40, E19, A8, N25.
- un cadre de vie et de travail agréable et diversifié ;
- une mobilité nord/sud et est/ouest développée.

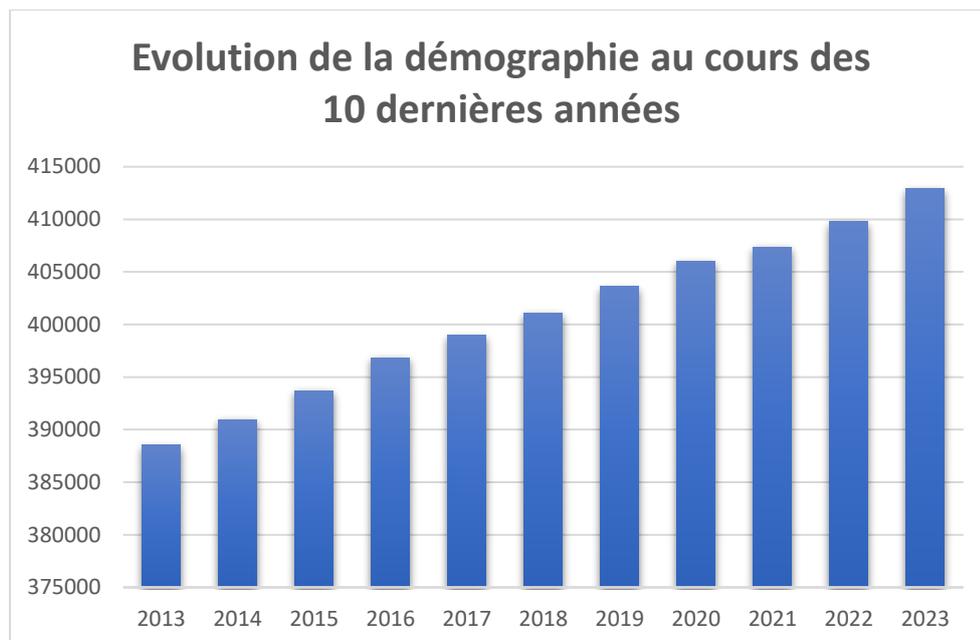
➤ **Les communes de la Zone de secours**

Le tableau ci-dessous reprend, par parcelle géographique retenue (INS) des communes, les statistiques relatives à la population, la superficie et la densité de population (au 1^{er} janvier 2023).

Code INS	Commune	Population totale	Superficie en km ²	Densité de population par km ²
25005	Beauvechain	7 232	38,6	187,5
25014	Braine-l'Alleud	40 469	52,3	773,5
25015	Braine-le-Château	10 671	22,7	469,1
25117	Chastre	7 742	31,6	245,2
25018	Chaumont-Gistoux	11 813	48,3	244,4
25023	Court-Saint-Etienne	10 750	26,9	400
25031	Genappe	15 915	90,3	176,1
25037	Grez-Doiceau	14 067	55,6	253,2
25118	Hélécine	3 789	17,0	223,1
25043	Incourt	5 614	38,9	144,3
25044	Ittre	7 039	35,0	201,0
25048	Jodoigne	14 789	73,7	200,6
25050	La Hulpe	7 564	15,5	487,5
25119	Lasne	14 313	47,6	300,9
25068	Mont-Saint-Guibert	8 361	18,7	446,5
25072	Nivelles	29 018	60,8	477
25120	Orp-Jauche	9 097	50,8	179,1
25121	Ottignies-LLN	31 526	33,4	943,8
25084	Perwez	9 639	51,2	188,4
25122	Ramillies	6 667	49,1	135,8
25123	Rebecq	11 081	39,3	282,2
25091	Rixensart	23 115	17,6	1 316,3
25105	Tubize	28 057	32,8	856,1
25107	Villers-la-Ville	11 118	48,0	231,5
25124	Walhain	7 567	38,1	198,7
25110	Waterloo	30 477	21,3	1 429,2
25112	Wavre	35 444	42,1	841,6
Totaux pour la Zone		412 934	7 097,2 Km²	438 hab./km²

2.4 Evolution de la population au cours des 10 dernières années

<i>Commune</i>	<i>2013</i>	<i>2014</i>	<i>2015</i>	<i>2016</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>	<i>2020</i>	<i>2021</i>	<i>2022</i>	<i>2023</i>
Beauvechain	6868	6990	7023	7104	7141	7222	7243	7205	7183	7183	7 232
Braine-l'Alleud	39250	39535	39756	39785	39781	39837	40008	40170	40086	40346	40 469
Braine-le-Château	9991	10084	10137	10287	10323	10447	10549	10548	10522	10638	10 671
Chastre	7242	7288	7411	7518	7.576	7592	7647	7685	7729	7727	7 742
Chaumont-Gistoux	11654	11653	11716	11698	11737	11731	11798	11631	11.634	11685	11 813
Court-Saint-Etienne	10066	10107	10252	10395	10383	10500	10540	10589	10594	10603	10 750
Genappe	15160	15240	15316	15302	15346	15353	15427	15560	15630	15611	15 915
Grez-Doiceau	12876	12850	13033	13088	13244	13368	13668	13873	13992	14005	14 067
Hélicine	3260	3299	3329	3387	3401	3479	3553	3644	3642	3687	3 789
Incourt	4964	5088	5215	5347	5374	5388	5487	5522	5582	5614	5 614
Ittre	6478	6616	6687	6784	6815	6865	6889	6957	7037	7067	7 039
Jodoigne	13614	13593	13728	13883	13989	14079	14123	14357	14297	14558	14 789
La Hulpe	7451	7383	7404	7368	7323	7320	7343	7442	7424	7499	7 564
Lasne	14180	14178	14195	14133	14219	14236	14244	14257	14273	14299	14 313
Mont-Saint-Guibert	7066	7172	7319	7364	7440	7562	7771	7896	7942	8081	8 361
Nivelles	27110	27488	27692	28027	28367	28521	28734	28883	29030	29085	29 018
Orp-Jauche	8468	8627	8707	8756	8870	8856	8924	8981	8998	9048	9 097
Ottignies-LLN	31353	31247	31261	31562	31501	31385	31443	31316	31133	31363	31 526
Perwez	8392	8644	8829	9173	9272	9291	9303	9461	9438	9513	9 639
Ramillies	6168	6211	6216	6293	6327	6394	6522	6548	6595	6651	6 667
Rebecq	10658	10808	10897	10939	10960	11006	10979	10934	10990	10977	11 081
Rixensart	21901	21862	21956	22128	22202	22401	22558	22653	22769	22856	23 115
Tubize	24505	24824	25156	25424	25619	25914	26233	26656	27333	27774	28 057
Villers-la-Ville	10306	10316	10395	10498	10585	10713	10702	10768	10891	10970	11 118
Walhain	6639	6716	6898	6997	7099	7167	7187	7359	7448	7485	7 567
Waterloo	29541	29649	29568	29794	29932	30174	30328	30376	30370	30356	30 477
Wavre	33365	33498	33604	33806	34164	34305	34396	34748	34815	35111	35 444
TOTAL	388526	390966	393700	396840	398990	401106	403599	406019	407377	409782	412934



➤ Répartition de la population

La population n'est pas répartie uniformément dans la Province. Les communes les plus denses se situent au Nord, près de la périphérie bruxelloise.

Citons le top 5 en nombre d'habitants, toutes reliées à Bruxelles par les autoroutes et les voies de chemin de fer :

1. Braine-l'Alleud (40.469 habitants, 774 hab./km²) ;
2. Wavre (35.444 habitants, 842 hab./km²) ;
3. Ottignies-Louvain-la-Neuve (31.526 habitants, 944 hab./km²) ;
4. Waterloo (30.477 habitants, 1429 hab./km²) ;
5. Nivelles (29.018 habitants, 477 hab./km²).

En terme de densité d'habitants, le top 3 est :

1. Waterloo (30.477 habitants, 1429 hab./km²) ;
2. Rixensart (23.115 habitants, 1316 hab./km²) ;
3. Ottignies-Louvain-la-Neuve (31.526 habitants, 944 hab./km²) ;

Remarque : Particularité de Louvain-La-Neuve et le centre d'Ottignies qui sont densément peuplés, au contraire du village de Céroux-Mousty. Il faut également ajouter les étudiants kotteurs qui ne se sont pas domiciliés sur cette commune, mais qui y séjournent et y logent durant la semaine.

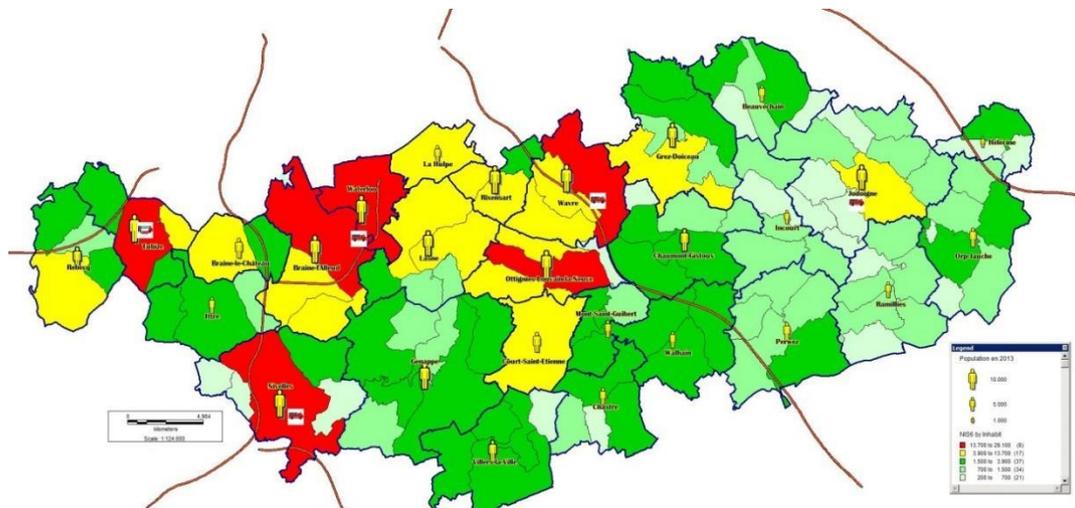
À l'inverse, l'Est de la Province, qui a actuellement conservé un caractère plus rural, est caractérisé par une densité moyenne d'environ 195 hab./km² (Jodoigne : 201 hab./km² pour 14.789 habitants et Perwez : 188 hab./km² pour 9.639 habitants).

Les cantons de Jodoigne, Perwez et Genappe ont gardé un caractère plus rural que ceux de Nivelles et Wavre.

Enfin à l'Ouest, la densité moyennement élevée de la commune de Tubize (856 hab./km² pour 28.057 habitants) s'explique par la proximité de l'autoroute A8, de la Région de Bruxelles et de son passé industriel.

Le rapprochement flagrant des autoroutes, des voies de chemin de fer et des villes et communes densément peuplées souligne l'attraction du marché de l'emploi à Bruxelles.

En outre, ces communes possèdent également les plus grands parcs d'activités économiques du Brabant wallon. Le développement socio-économique du Brabant wallon s'explique à la fois par son développement propre et par ses contacts avec la région de Bruxelles-Capitale et la Province du Brabant flamand.



Evolution future : prévision d'une augmentation de 45.000 à 50.000 habitants dans les 15 ans (2035) à 20 ans (2040) – Liste non exhaustive des grands projets de construction en terme d'habitats

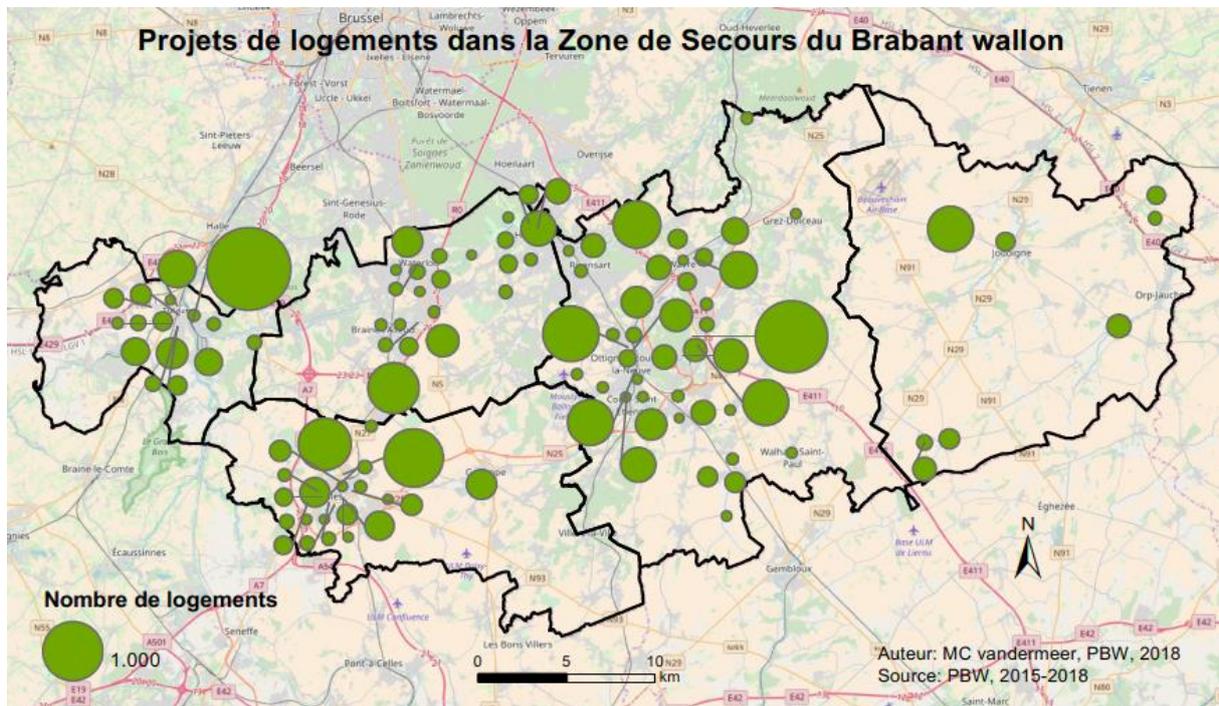
- Braine-l'Alleud – site de l'Alliance : 8 ha, 750 logements (appartements) ;
- Chastre – site Bois des Champs : 110 logements (mixte, maisons et appartements) ;
- Clabecq – site des Forges : 550 logements (mixte, maisons et appartements) ;
- Court-Saint-Etienne – site Court Village : 10 ha, 350 logements (appartements) ;
- Grez-Doiceau – site Domaine des Vallées à Gastuche : 10 ha, 203 logements (mixte, maisons et appartements) ;
- Genappe – site ancienne sucrerie I-Dyle : 8 ha, 291 logements (mixte, maisons et appartements) ;
- Jodoigne - site de la Maladrerie : 20 ha, 500 logements (mixte, maisons et appartements). Il y a également la reconversion du centre-ville avec le projet du site de l'ancien commissariat de police, du site proche de l'ancienne caserne des pompiers et le site des anciens abattoirs ;
- La Hulpe – site de Swift : 5 ha, 180 logements (appartements) ;
- Louvain-la-Neuve – site Agora : 208 logements (chambres et appartements) ;
- Louvain-la-Neuve – site Courbevoie : 3,2 ha, 500 logements (kots, appartements) ;
- Mont-Saint-Guibert – site Jardins de l'Orne : 9,4 ha, 270 logements (mixte, maisons et appartements) ;
- Nivelles – site Campagne du Petit Baulers : 28 ha, 600 logements (mixte, maisons et appartements) ;
- Nivelles – site Arjo Wiggins : 23 ha, 1000 logements ;
- Ottignies – site Béton Lemaire à l'arrière du Douaire : 8,4 ha, 600 logements (mixte, maisons et appartements) ;

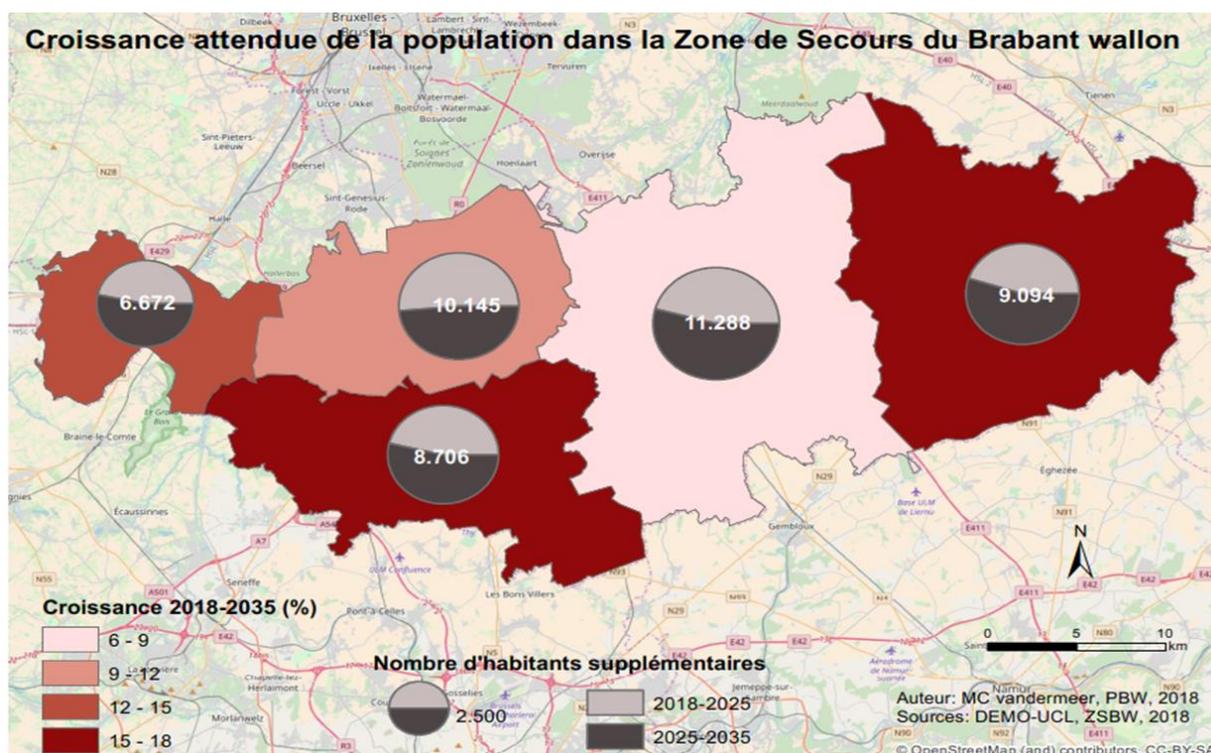
- Tubize – projet reconversion site Forges de Clabecq : 85 ha, 2000 à 2500 logements (mixte, maisons et appartements)



- Rixensart – site ancienne papeteries de Genval : 8 ha, 350 logements (appartements et résidences services) ;
- Rixensart – site GSK Genval : 6,5 ha, 150 logements (maisons) ;
- Wavre – site Godru « Wavre Rive Verte » : 6 ha, 400 logements ;
- Wavre – site Champ Sainte-Anne : 36 ha, 650 logements (mixte, maisons et appartements) ;
- Wavre – site ancien Athénée Folon : 2,5 ha, 140 logements (mixte, maisons et appartements).

Dans ces conditions, il est primordial que la Zone de secours reste proactive, se prépare et s’organise pour suivre cette évolution démographique annoncée qui est importante dans tous les secteurs géographiques de la Province du Brabant wallon (Ouest, Centre et Est), afin de pouvoir continuer dans le futur à répondre de manière satisfaisante et adéquate à une évolution croissante du nombre d’interventions.





2.5 Localisation des postes de secours



POSTE DE BRAINE-L'ALLEUD Chaussée de Mont-Saint-Jean 120 à 1420 Braine-l'Alleud

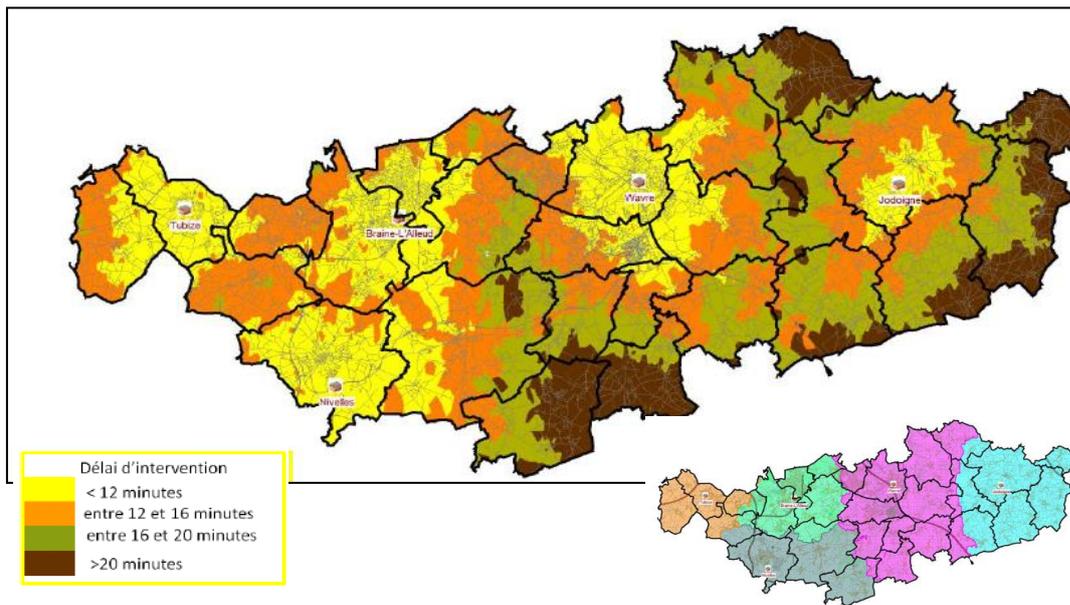
POSTE DE JODOIGNE Rue des Trois Fontaines 12 à 1370 Jodoigne

POSTE DE NIVELLES Chaussée de Charleroi 46 à 1400 Nivelles

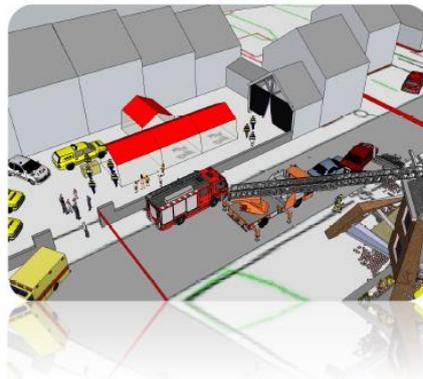
POSTE DE TUBIZE Rue Ferrer 91 à 1480 Tubize

POSTE DE WAVRE Chaussée de Namur 115 à 1300 Wavre

2.6 Délais d'intervention



2.7 Risques de la Zone



Analyse des risques

Années 2021 & 2022
Mis à jour le 15/12/2020

Arrêté Royal du 14 octobre 2013

Philippe FILLEUL, Commandant de zone

Zone de Secours du Brabant Wallon — Place du Brabant wallon 1, 1300 Wavre
T : +32 40 39 55 55 TD : +32 474 27 96 16 C : philippe.filleul@incendiebw.be

Analyse des risques 2021-2022 : document reprenant tous les risques de la Zone de secours du Brabant wallon, publié le 15 décembre 2020 conformément à l'Arrêté Royal du 14 octobre 2013. Ce document est disponible sur le site internet de la Zone de secours : <https://brabant-wallon.secourspompiers.be>

2.8 Risques et activités économiques

➤ Evolution au cours des prochaines années

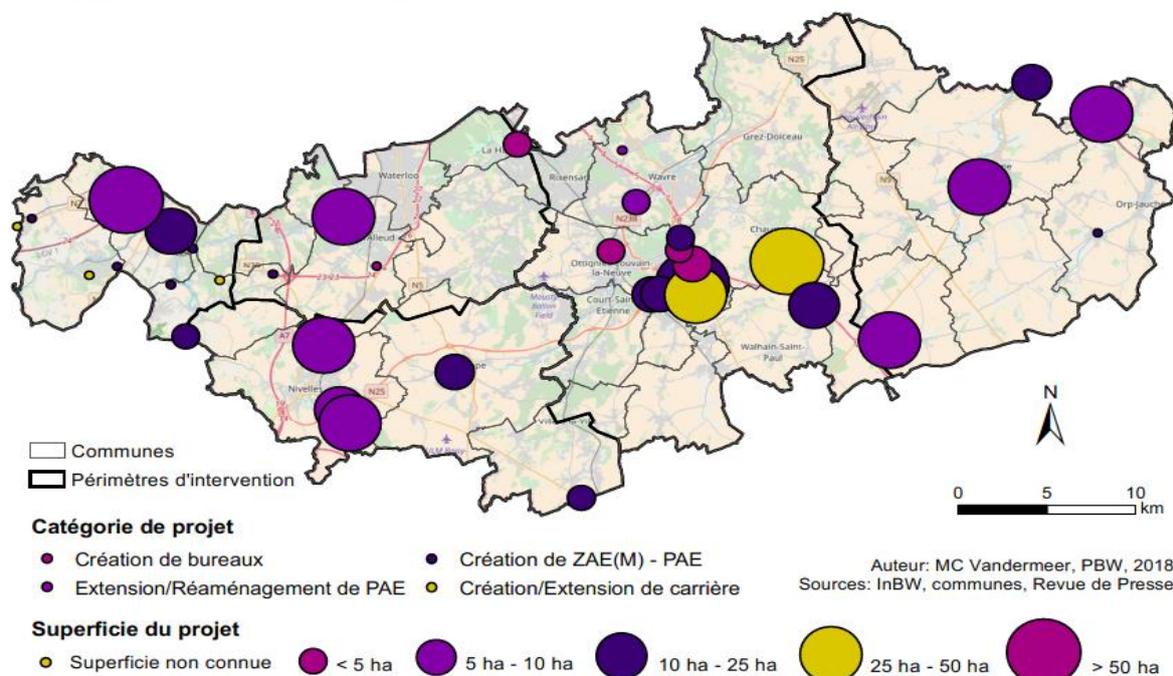
Extension zonings et zones d'activités économiques (liste non exhaustive) :

- Saintes : 65 ha ;
- Vallée du Hain : 40 ha ;
- Wavre Nord : 15 ha ;
- Nivelles : 45 ha ;
- Louvain-la-Neuve : projet incubateur chinois : 8 ha (1.500 emplois) ;
- Perwez : 50 ha ;
- Jodoigne : 50 ha ;
- Hélécin : finalisation 8 ha + 50 ha extension projetée ;
- Virginal : 12 ha ;
- Chaumont-Gistoux : 14 ha ;
- Hoegaarden/Jodoigne (Zétrud-Lumay).

→ soit une augmentation de la superficie de l'activité économique : + 40 %

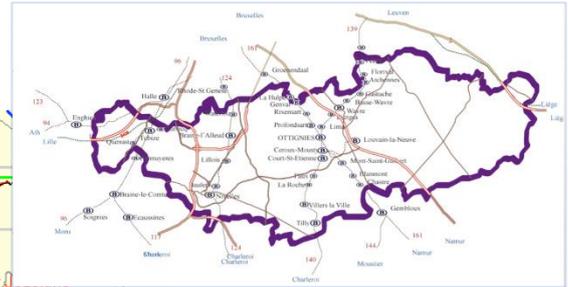
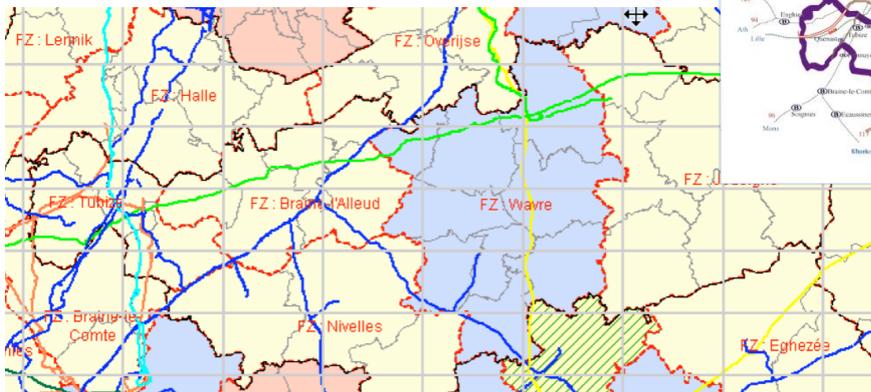
De nombreux projets de nouvelles voiries de contournement et de liaison, zonings industriels et d'activités économiques (nouveaux, agrandissements), projet RER, projets pôles touristiques, sportifs et culturels, centres commerciaux sont prévus ultérieurement.

Projets d'activités économiques dans la Zone de Secours du Brabant wallon



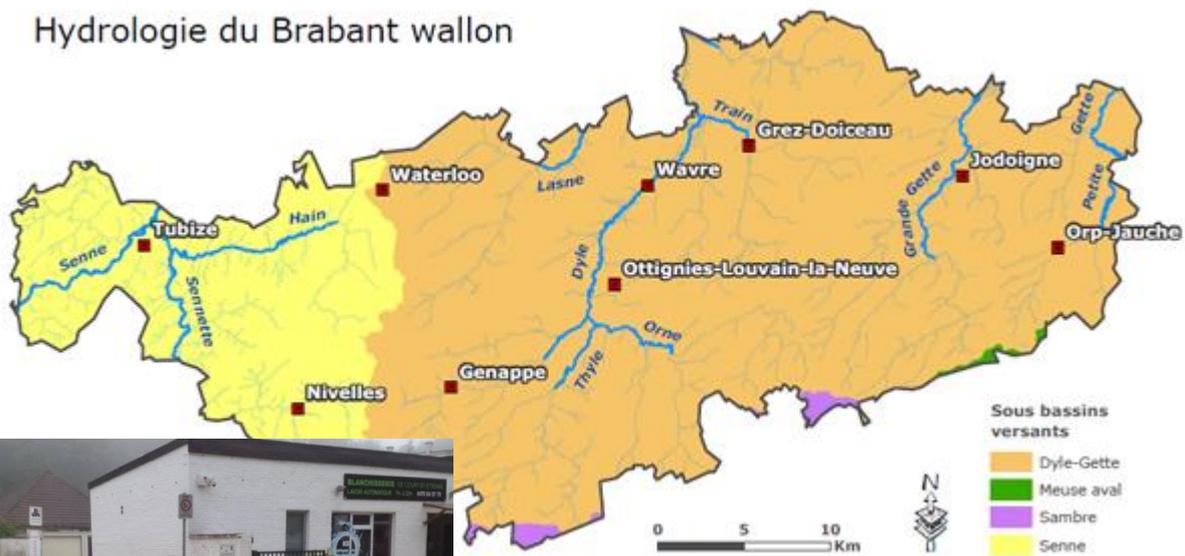
2.9 Risques particuliers

- 2 entreprises SEVESO ;
- Université Catholique de Louvain-la-Neuve ;
- Base aérienne militaire de Beauvechain ;
- Plusieurs entreprises pharmaceutiques ;
- Plusieurs hôpitaux ;
- De nombreuses grosses infrastructures (écoles, maisons de repos, gares, centres commerciaux, salles de cinémas, parc d'attractions...) ;
- Ligne TGV, grands axes routiers, RER, ... ;
- Grandes manifestations publiques ;
- Pipeline (gaz haute pression, éthylène, Otan).



La Zone de secours du Brabant wallon est régulièrement confrontée à d'importantes inondations dans les bassins hydrologiques repris ci-dessous.

Hydrologie du Brabant wallon



2.10 Personnel opérationnel

Afin d'assurer les missions opérationnelles définies à l'article 11 de la loi du 15 mai 2007, les grades opérationnels et les fonctions et/ou responsabilités lors de missions opérationnelles pouvant être occupés sont les suivants :

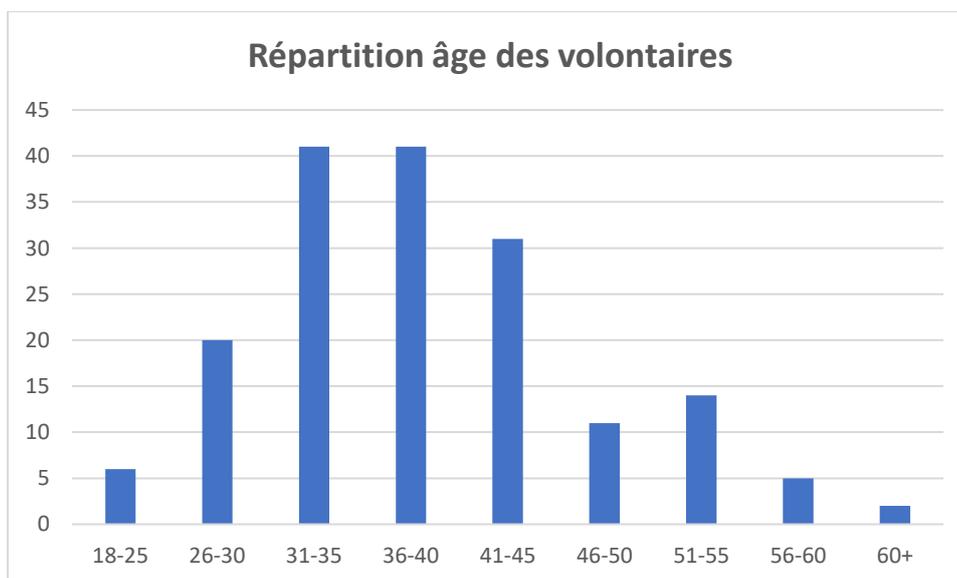
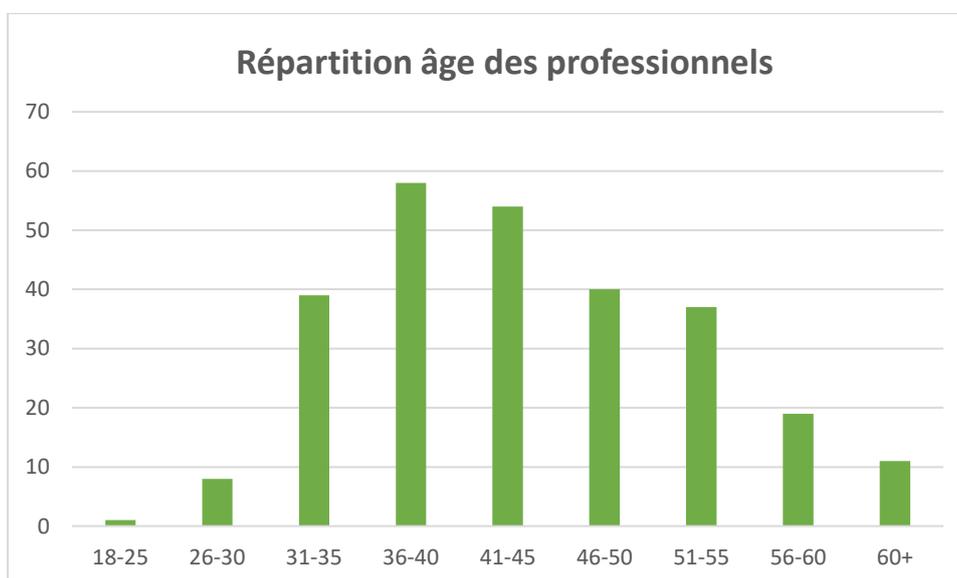
- Sapeur-pompier, fonction d'équipier ;
- Caporal, fonction de Chef de section ;
- Sergent/Adjudant, fonction de Chef d'équipe (dirige les missions opérationnelles) ;
- Lieutenant, fonction de Chef de groupe (responsable d'un chantier d'intervention – promotion) ;
- Capitaine, fonction de Chef de colonne (responsable de plusieurs groupes – par recrutement) ;
- Major/Colonel, fonction de Chef de site (responsable de plusieurs colonnes – Fonction de Dir PC_OPS).

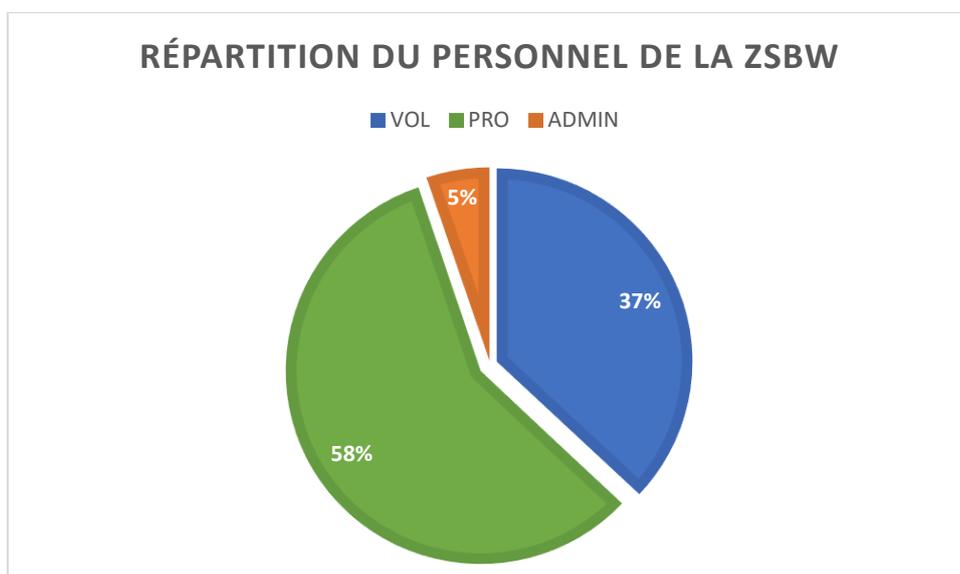
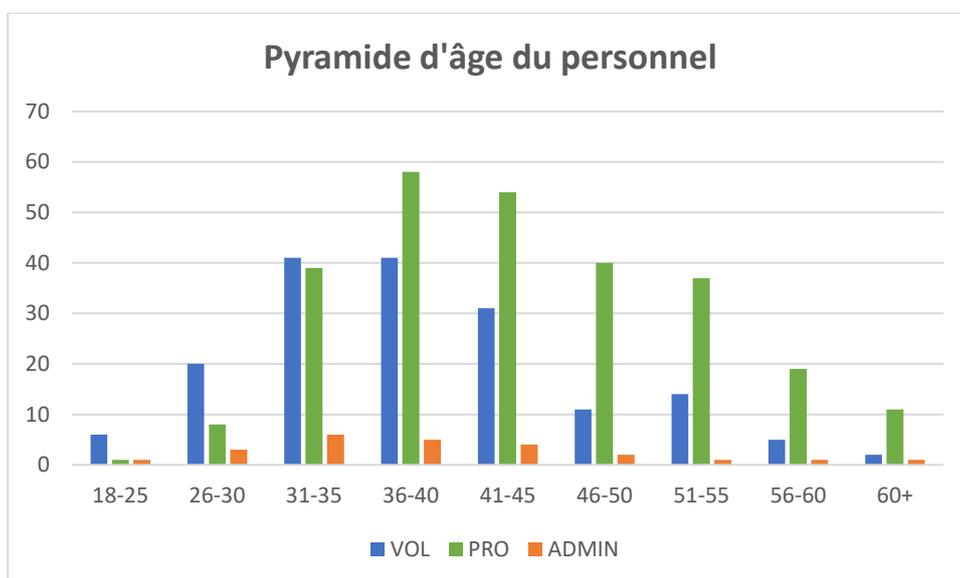
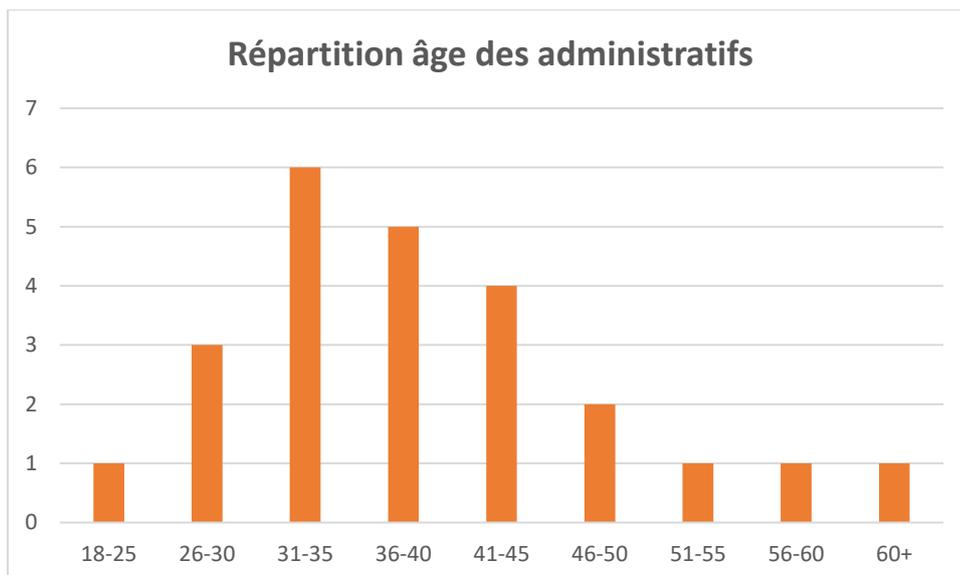
Répartition du personnel opérationnel professionnel et volontaire dans les différents postes de secours de la Zone du Brabant wallon (hors personnel en réaffectation), en date du 01/01/2024

	Grade	SIBA	SIJO	SINI	SITU	SIWA	Total
Cadre officier	Colonel	1	0	0	0	1	2
	Major	0	1	1	0	1	3
	Capitaine	3	1	2	0	7	13
	Lieutenant	3	0	2	1	1	7
Sous-Total		7	2	5	1	10	25
Cadre moyen	Adjudant	3	2	1	0	4	10
	Sergent	8	11	9	13	9	50
Sous-Total		11	13	10	13	13	60
Cadre de base	Caporal	9	7	14	7	14	51
	Sapeur-pompier	65	34	51	44	70	264
Sous-Total		74	41	65	51	84	315
TOTAL		92	56	80	65	107	400

Tranches d'âge	Personnel professionnel	Personnel volontaire
18-25	1	6
26-30	8	20
31-35	39	41
36-40	58	41
41-45	54	31
46-50	40	11
51-55	37	14
56-60	19	5
60 et +	11	2

Pyramides d'âge du personnel de la Zone de secours (au 01/01/2024)





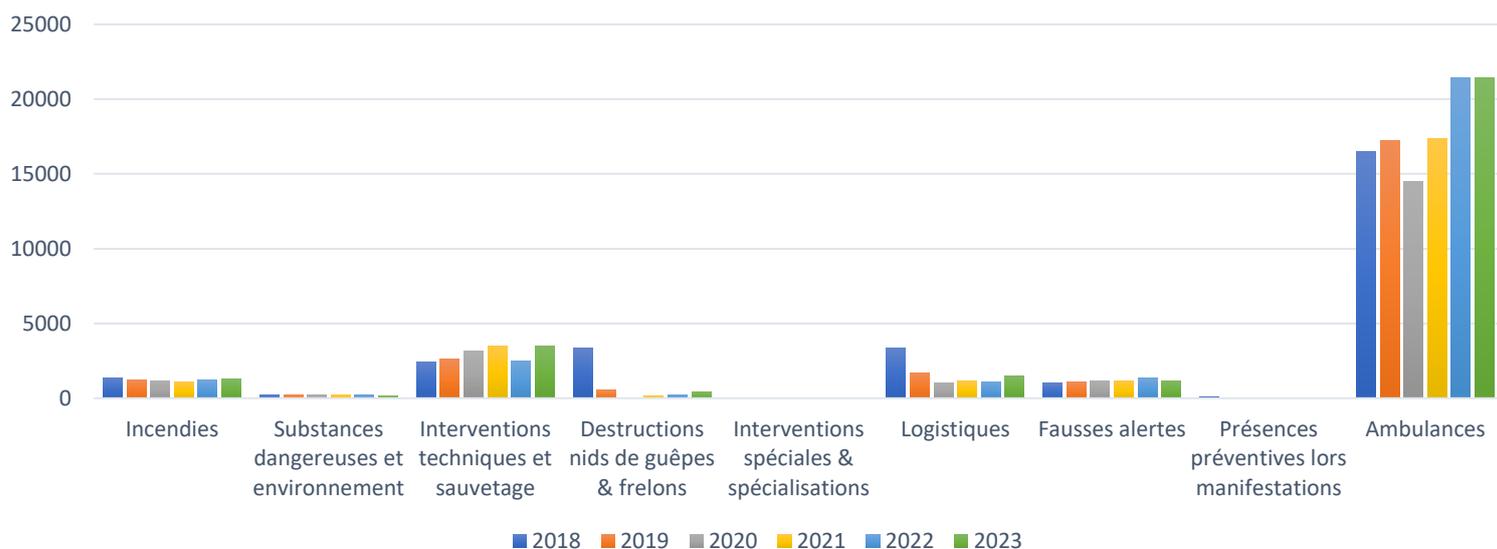
3. Activités opérationnelles

➤ **Activités dans le cadre des missions opérationnelles – année 2023**

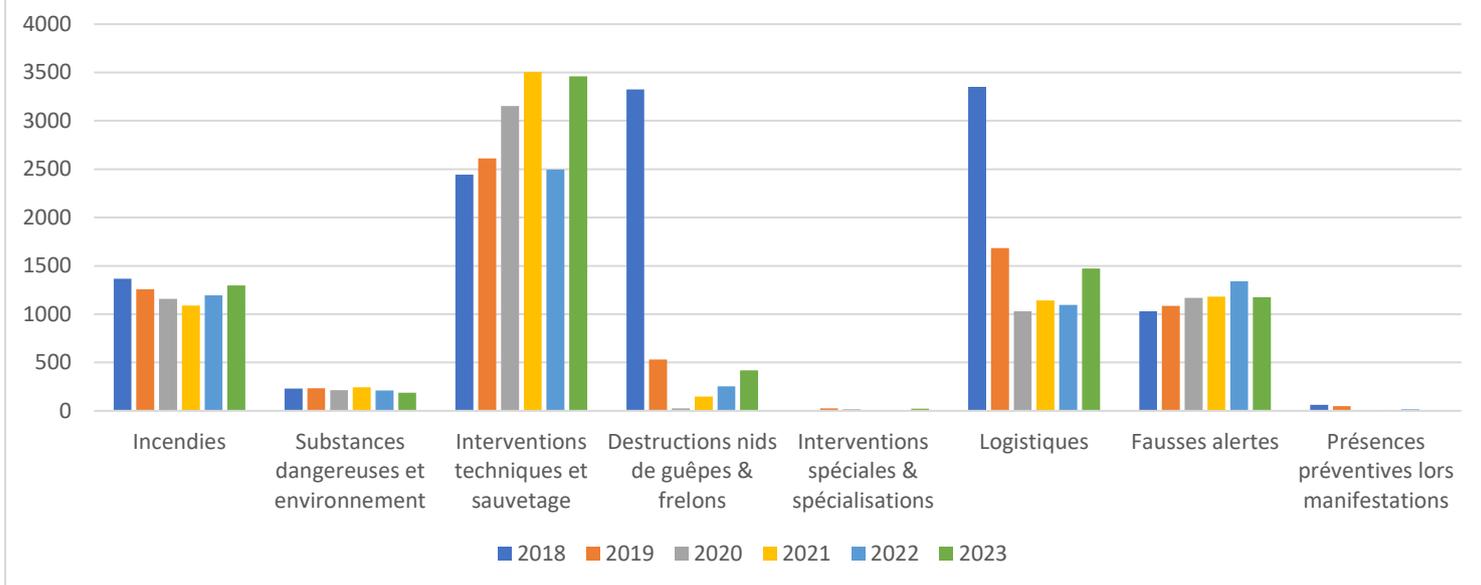
Missions totales effectuées dans la Zone de secours

Nature du sinistre	Nombre de missions effectuées (par année)					
	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Incendies	1366	1256	1160	1089	1196	1298
Substances dangereuses et environnement	229	232	213	242	210	187
Interventions techniques et sauvetage	2443	2612	3152	3507	2496	3462
Destructions nids de guêpes & frelons	3325	530	26	148	255	418
Interventions spéciales & spécialisations	2	25	17	5	3	21
Logistiques	3350	1685	1030	1143	1094	1471
Fausse alertes	1031	1086	1169	1182	1339	1175
Présences préventives lors manifestations	61	48	3	9	14	6
Ambulances	16522	17214	14499	17374	21426	21458
Ambulances Covid-19	N/A	N/A	1210	605	N/A	N/A
Total (ambulances)	16522	17214	15709	17979	21426	21458
TOTAL	28329	24688	22479	25304	28033	29496

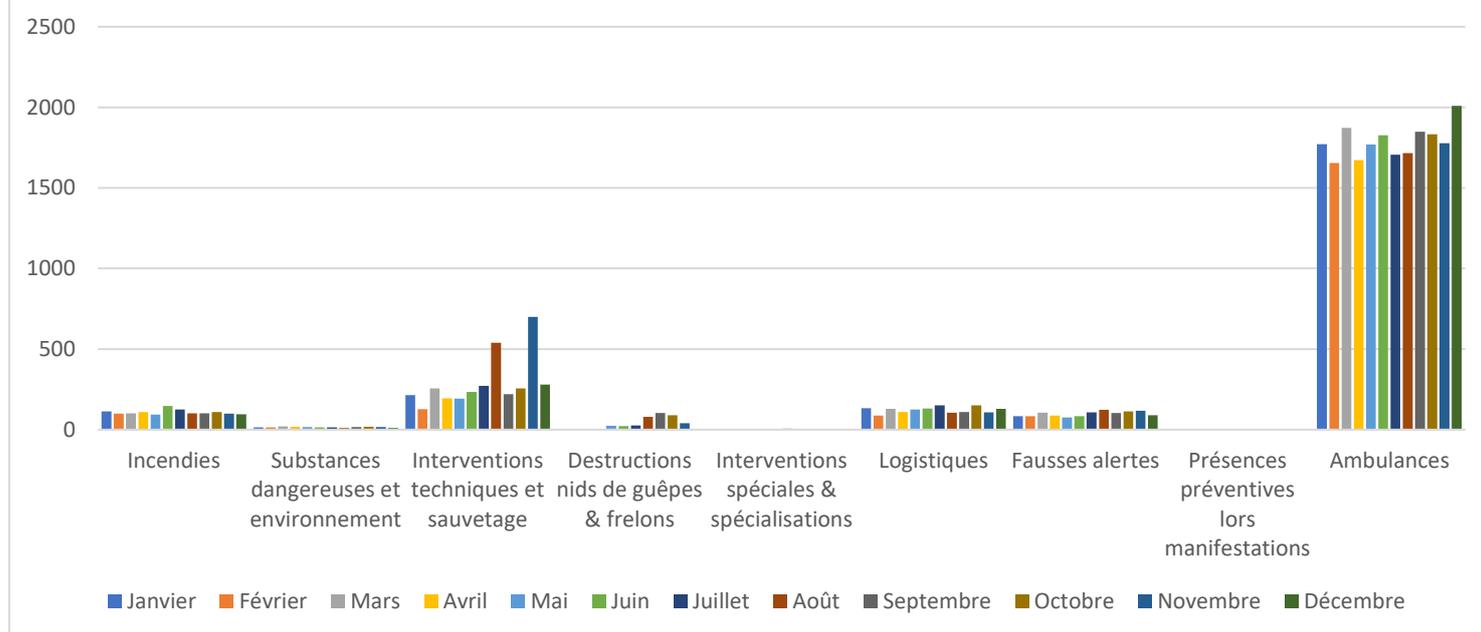
Évolution des interventions entre 2018 et 2023 Toutes les interventions pompiers et AMU



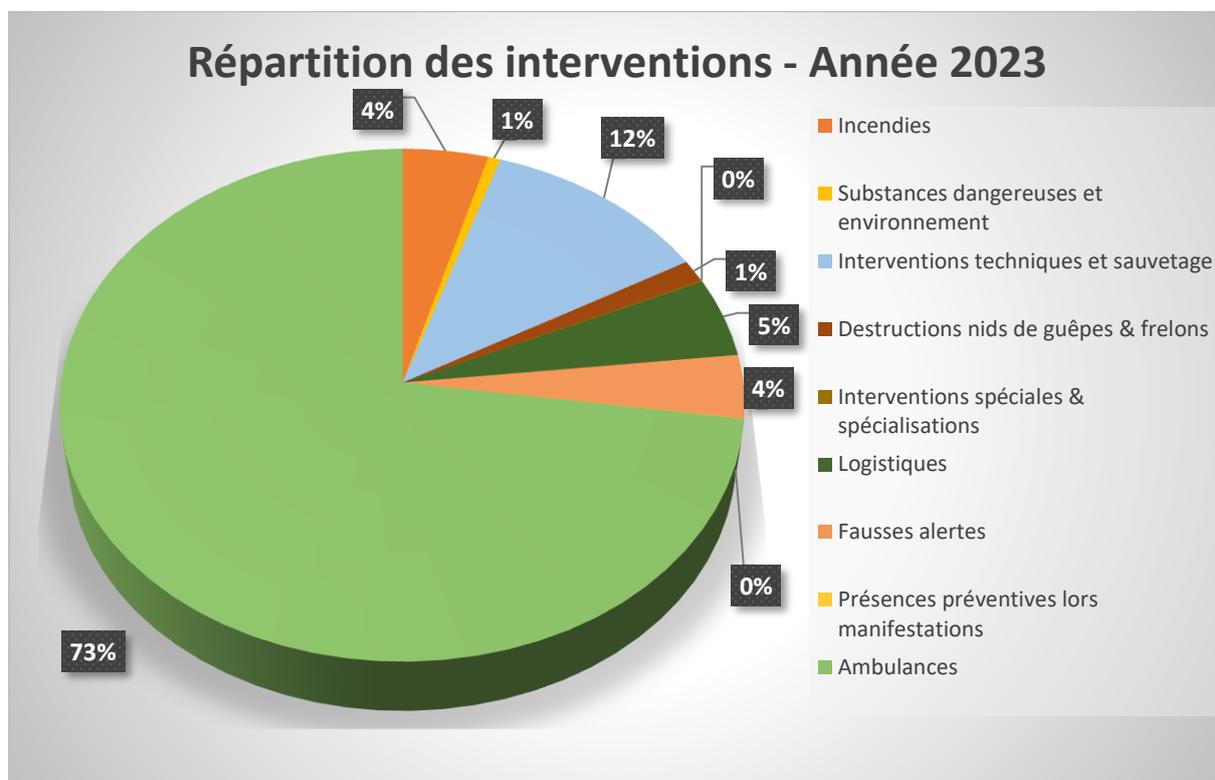
Évolution des interventions entre 2018 et 2023 Missions pompiers (hors AMU)



Relevé des interventions 2023

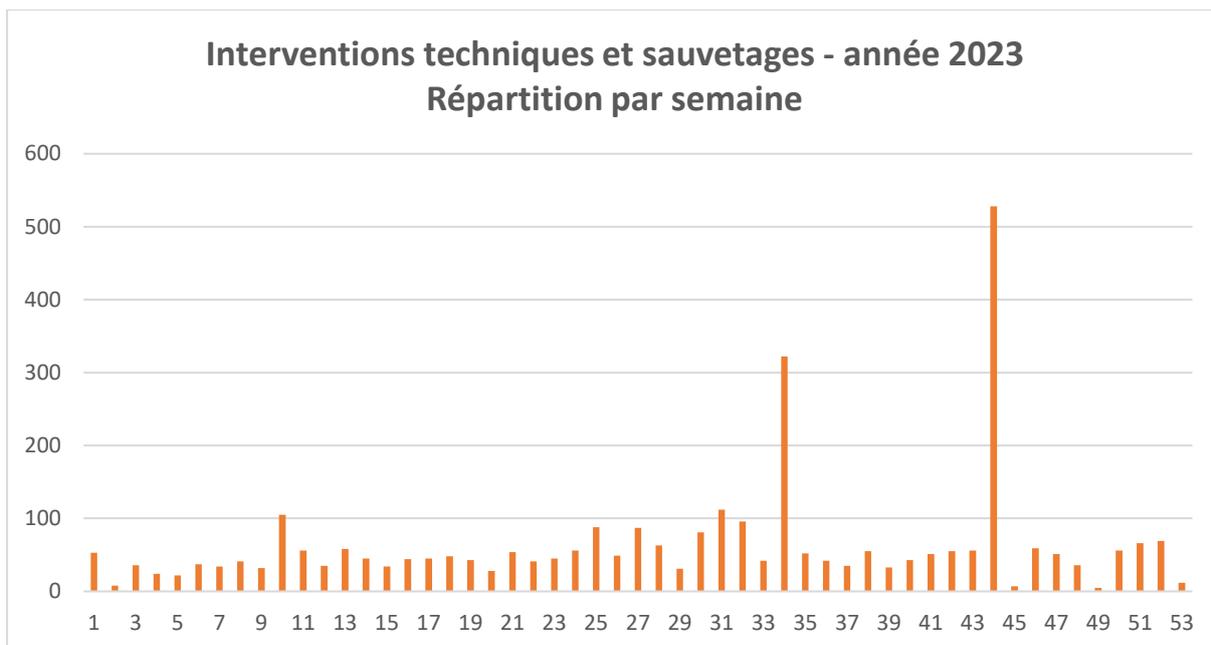


Graphique reprenant la répartition en pourcentage des interventions par nature pour cette année 2023

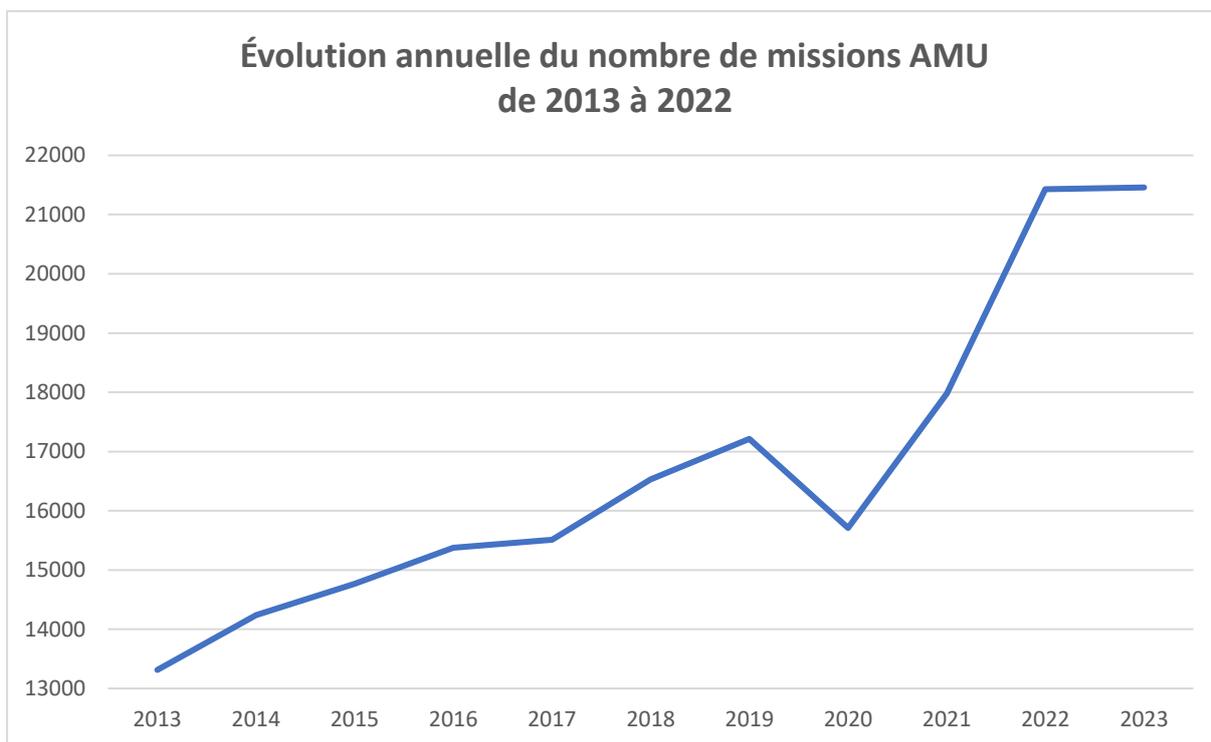


Par rapport à l'année 2022, nous constatons également une hausse significative des interventions du type incendie (+ 8,5 %), intervention technique et sauvetage (+ 39 %), ainsi que les interventions logistiques (+ 34,5 %).

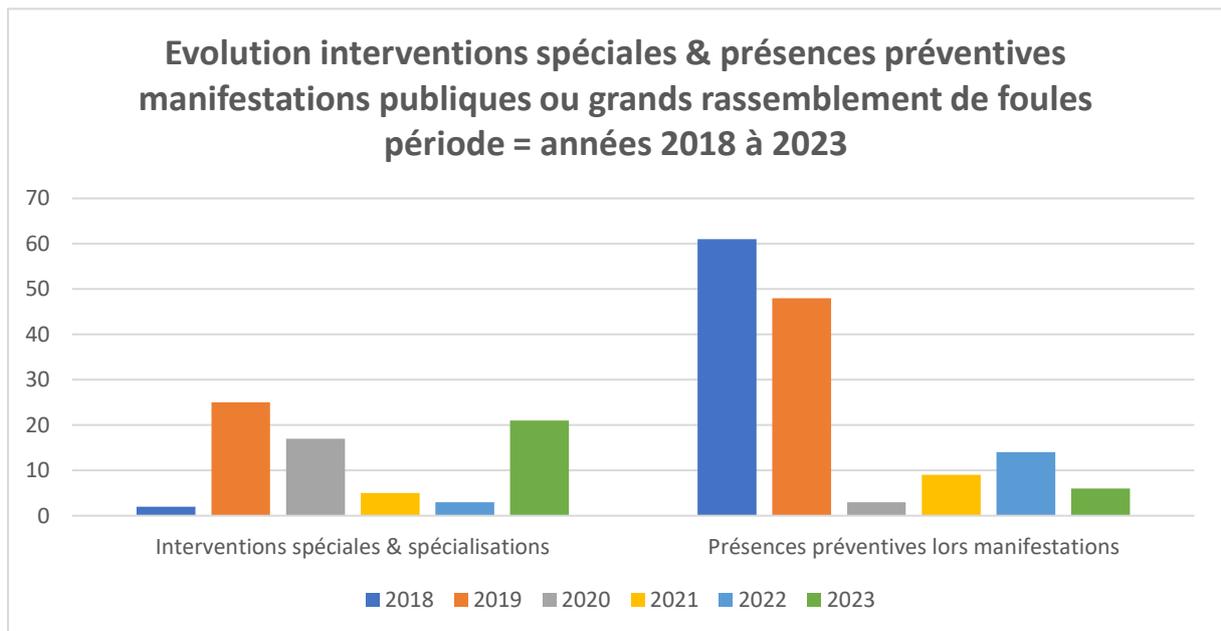
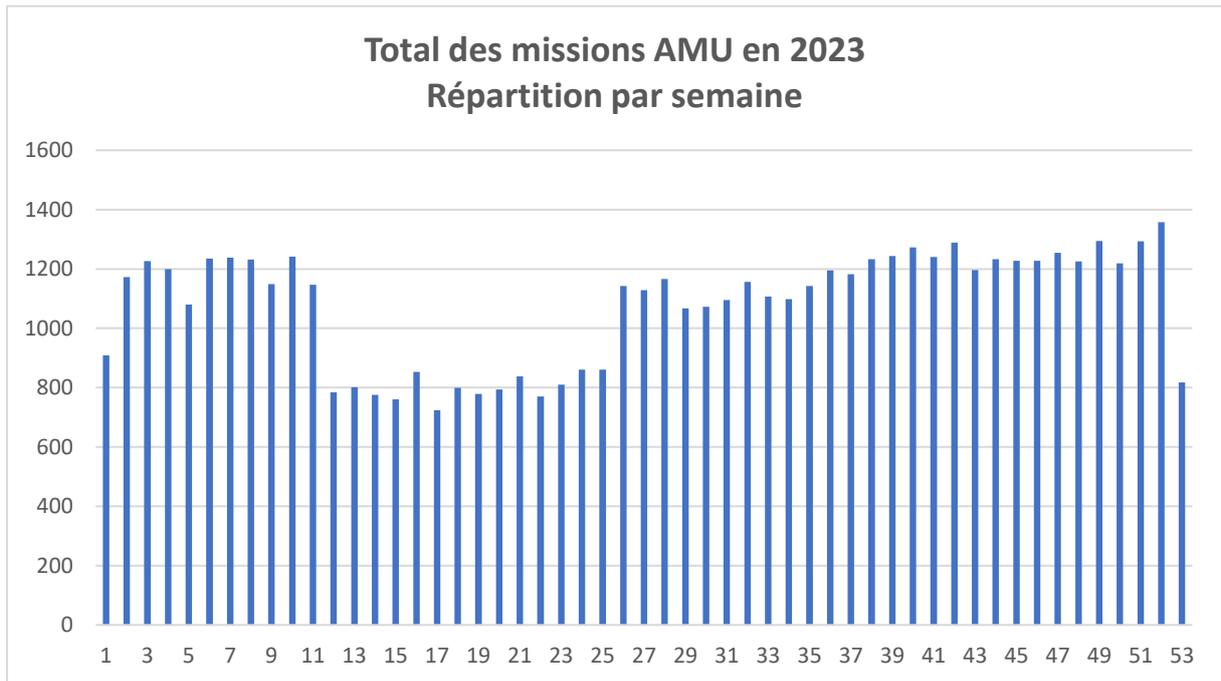
Durant l'année 2023, le nombre de missions pour la destruction des hyménoptères a augmenté d'environ 65 %, mais reste à un niveau très bas par rapport à l'année 2018 qui reste une année exceptionnelle à la suite de laquelle, notre Zone a dû prendre certaines dispositions pour éviter une situation similaire.



L'augmentation importante des interventions techniques et sauvetages est liée principalement aux interventions techniques conséquences de calamités naturelles (tempêtes, inondations, orages, ...). Ces interventions ont eu majoritairement lieu lors des mois de juillet (orages violents, semaine 34 sur graphique) et de novembre (tempête Ciaran, le 2 novembre 2023, semaine 44 sur le graphique).



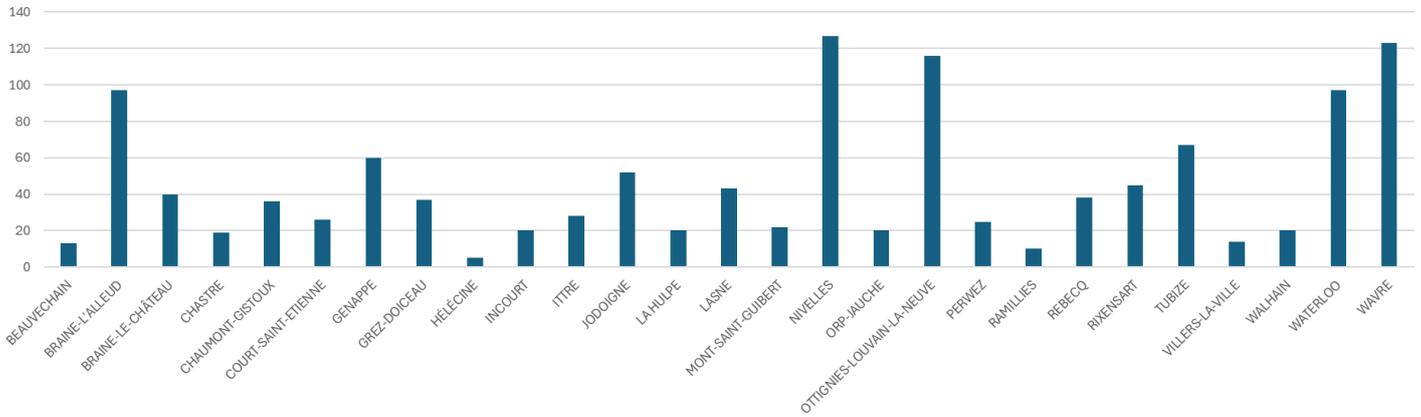
En 2023, le nombre de missions ambulances reste quasiment identique en nombre par rapport à 2022 (légère augmentation), ce qui n'est plus arrivé depuis plusieurs années pour lesquelles nous avons connu plusieurs hausses importantes.



➤ **Missions effectuées réparties par communes de la Zone de secours et hors Brabant wallon**

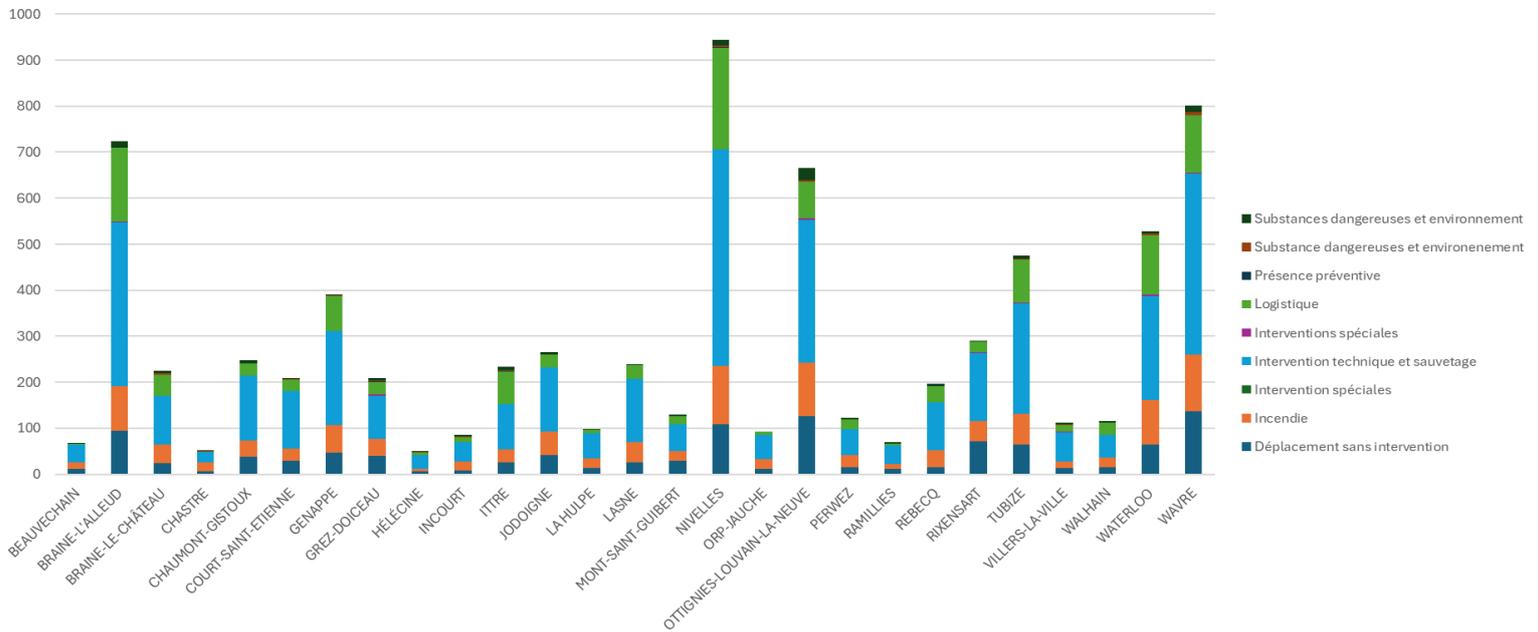
Répartition de toutes les missions du type incendie (intérieures et extérieures) par commune

Répartition de toutes les missions type incendies
(intérieurs et extérieurs) par commune



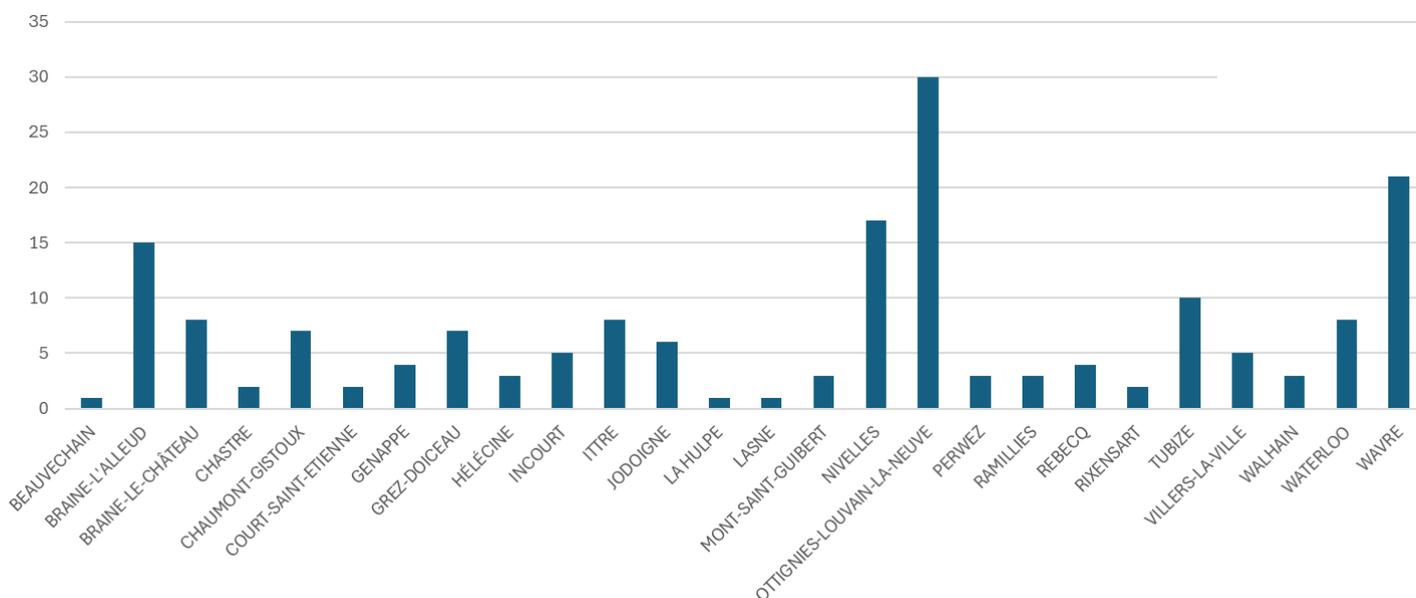
Répartition des types de missions Pompier par commune

Missions Pompier effectuées par commune



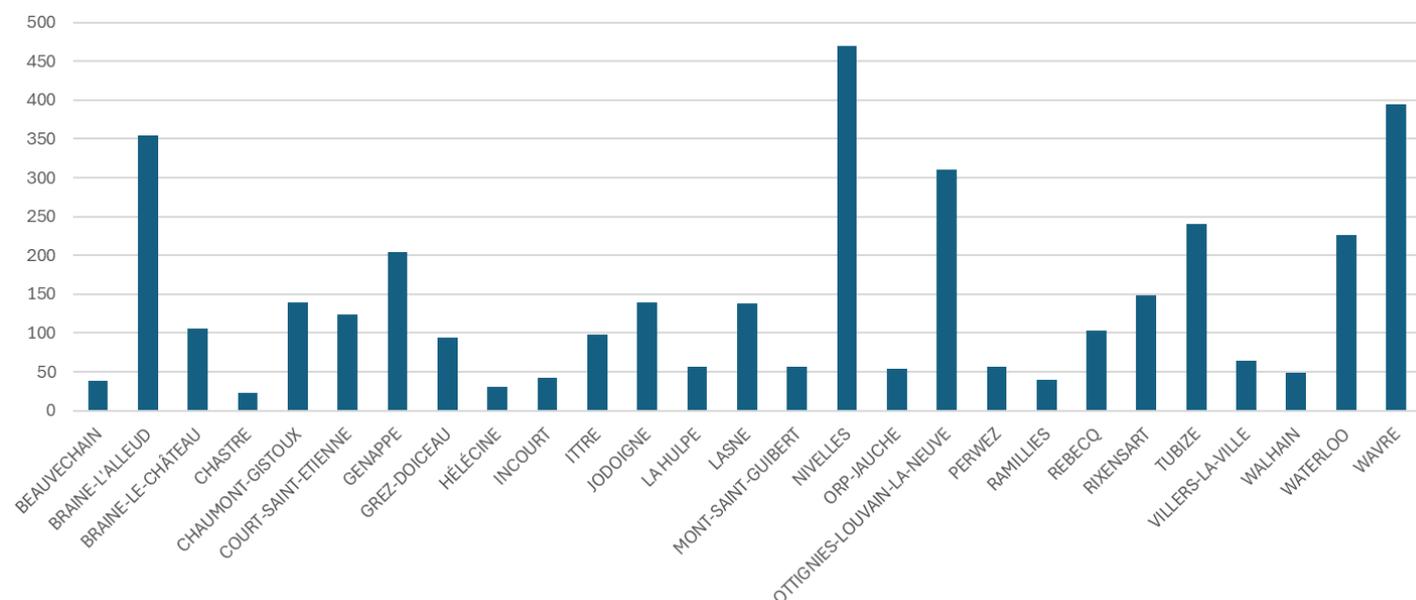
Répartition des missions substances dangereuses et environnement (fuite de gaz, risque d'explosion, intoxication ou mesure CO, odeurs gênantes, pollutions, ...) par commune

Missions type substances dangereuses et environnement par commune



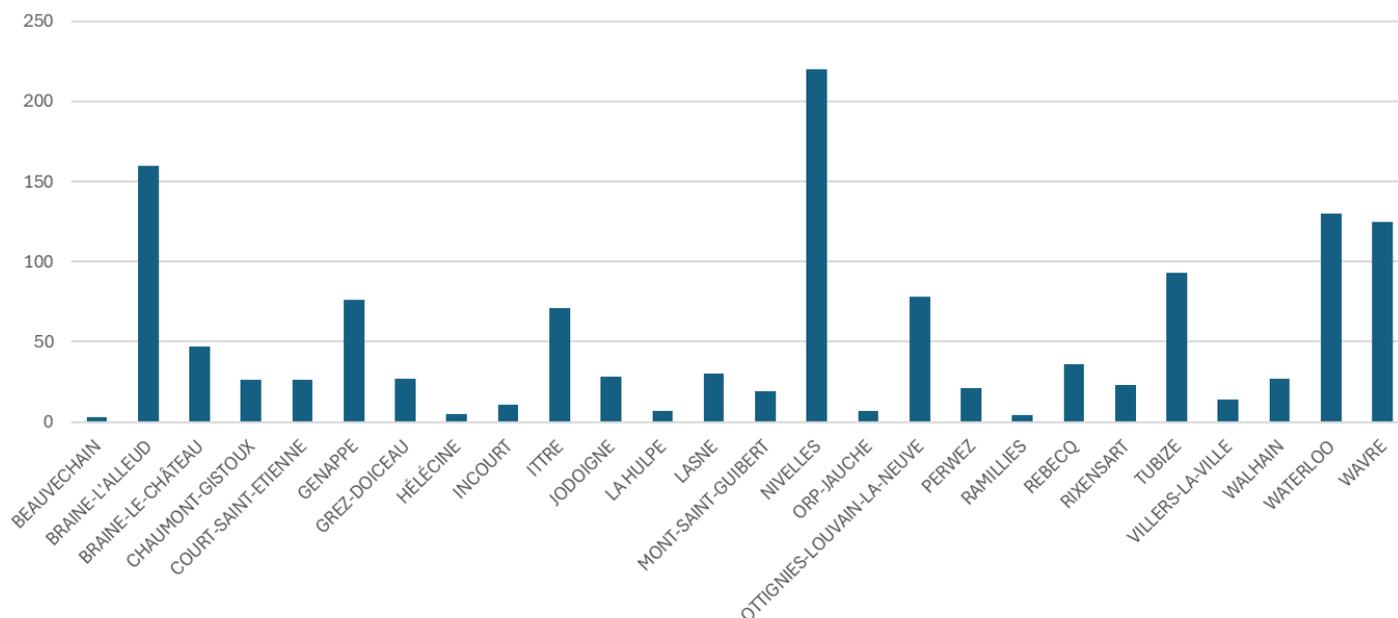
Répartition des missions techniques et sauvetages (désincarcération, sauvetage, dégagement VP, tempêtes, inondations, sauvetage animal, ...) par commune

Répartition de toutes les missions type techniques et sauvetage par commune



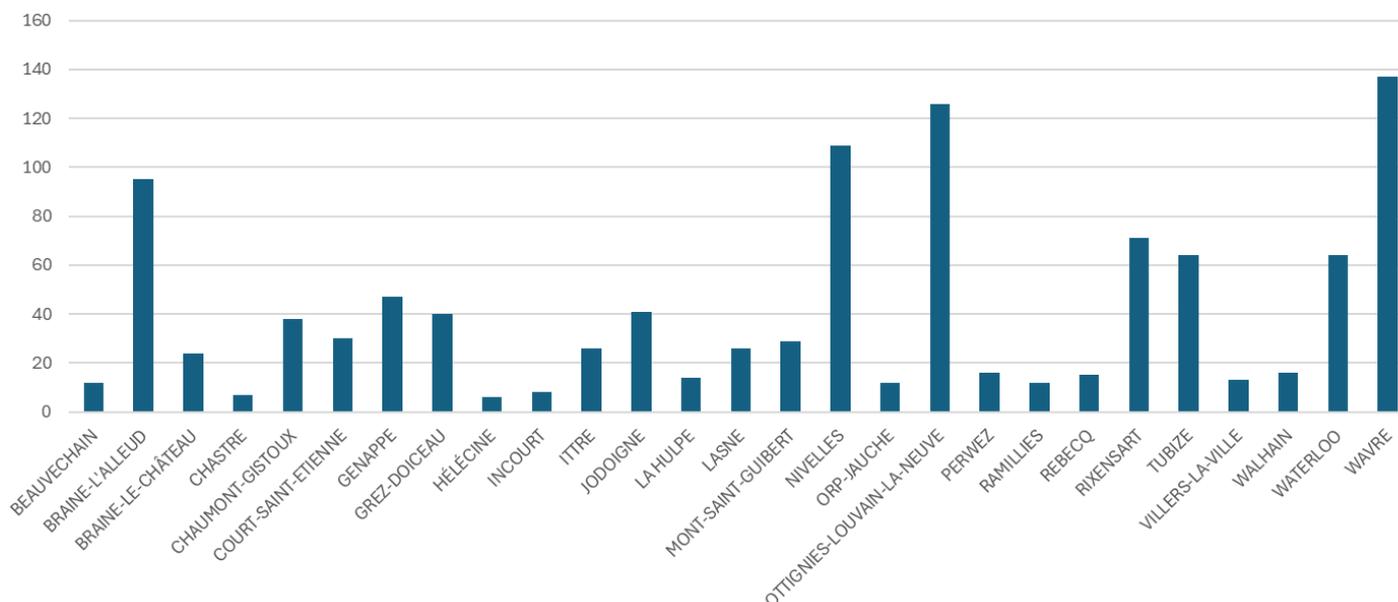
Répartition des missions logistiques (assistance à ambulance, balisage/signalisation, assistance éclairage, arrêt sirène anti-intrusion, ...) par commune

Répartition de toutes les missions type logistique par commune



Répartition des missions fausses alertes par commune

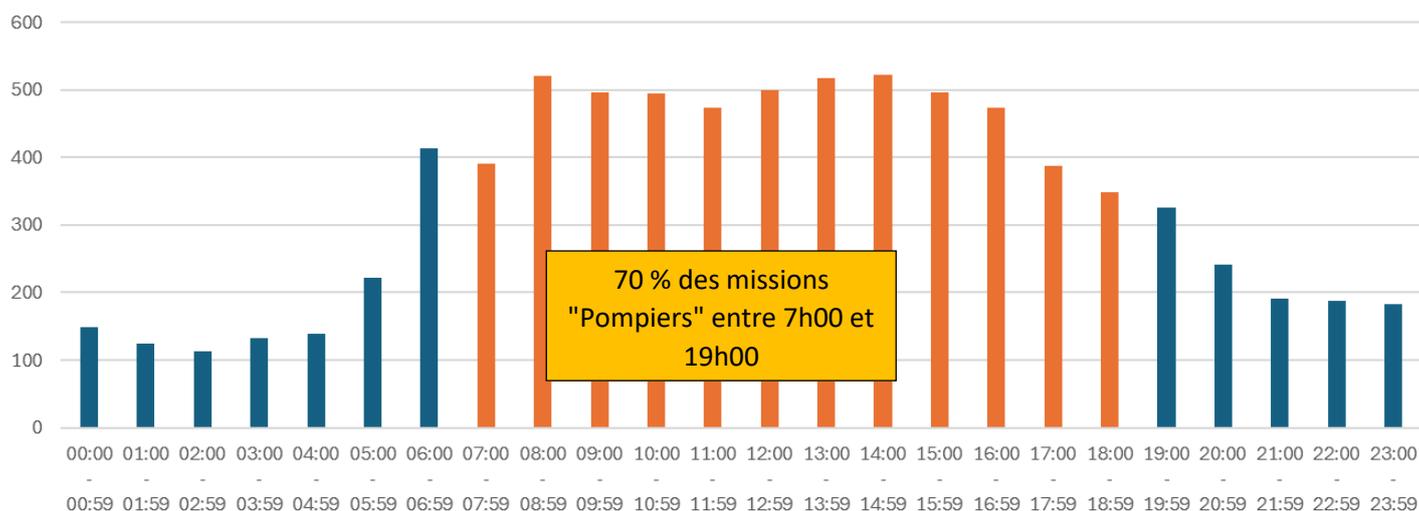
Répartition de toutes les missions type fausses alertes par commune



Répartition horaire des interventions techniques pompiers

Dispersion des missions techniques pompiers sur 24h effectuées par l'ensemble des postes de secours du Brabant wallon. Chaque mission est associée à une plage horaire en fonction de l'heure d'appel.

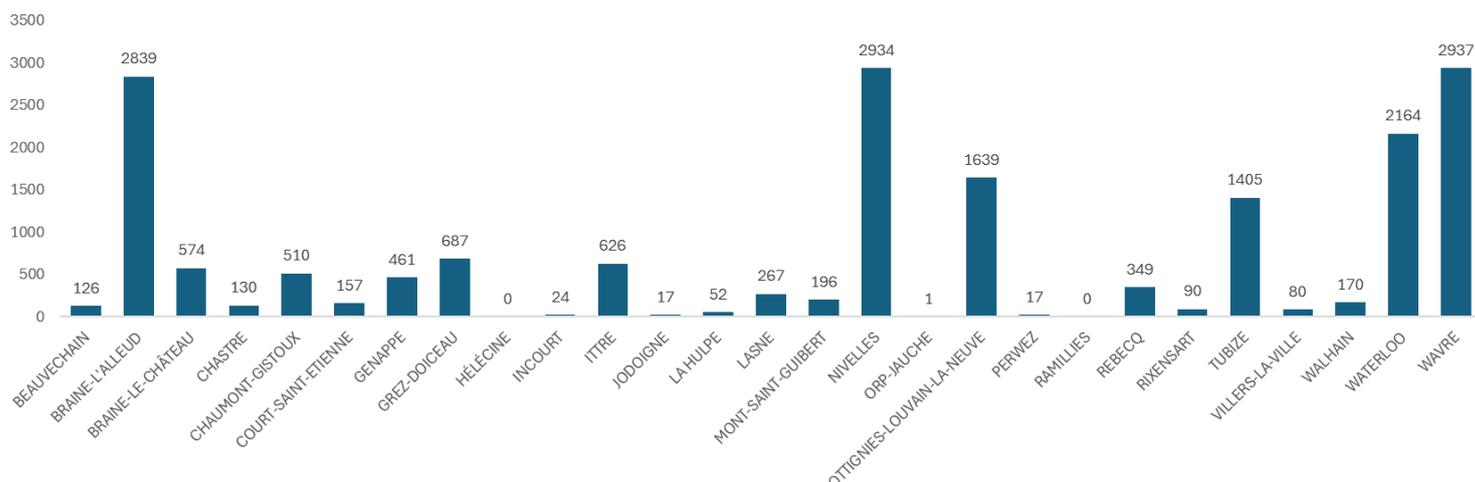
Répartition des missions "pompiers" en fonction des plages horaires Année 2023



Durant l'année 2023, 70 % des missions « techniques pompiers » se sont déroulées entre 7h00 et 19h00. Seule une intervention sur trois s'effectue le soir et la nuit.

Répartition des missions ambulances par commune

Répartition des missions ambulance par commune du Brabant wallon



Remarque

La présence de l'ACS La Hulpe explique le faible nombre d'interventions ambulances sur les communes de La Hulpe et Rixensart.

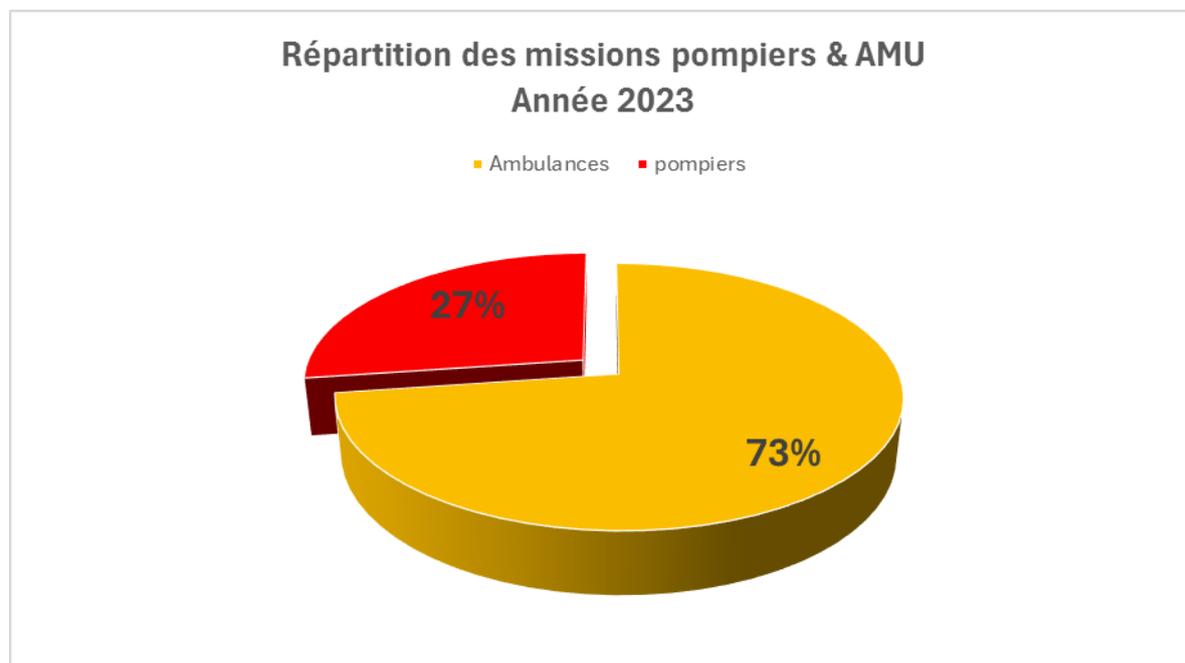
Le service d'ambulances privé de Marbais est présent et actif sur la commune de Villers-la-Ville.

En outre, le poste de secours de Jodoigne ne participe pas aux missions d'Aide Médicale Urgente. Dans l'Est du Brabant wallon, c'est l'entreprise privée d'ambulances Joannes/Docquier qui assure les missions d'aide médicale urgente.

Ceci explique le faible nombre d'interventions ambulances sur les communes de Beauvechain, Incourt et Perwez et un chiffre égale ou proche de zéro sur les communes d'Hélécine, Jodoigne, Orp-Jauche et Ramillies, où interviennent également d'autres zones de secours voisines, en tant que vecteur ambulance le plus rapide, notamment : Eghezée, Hannut, Gembloux, Landen et Tirlemont.

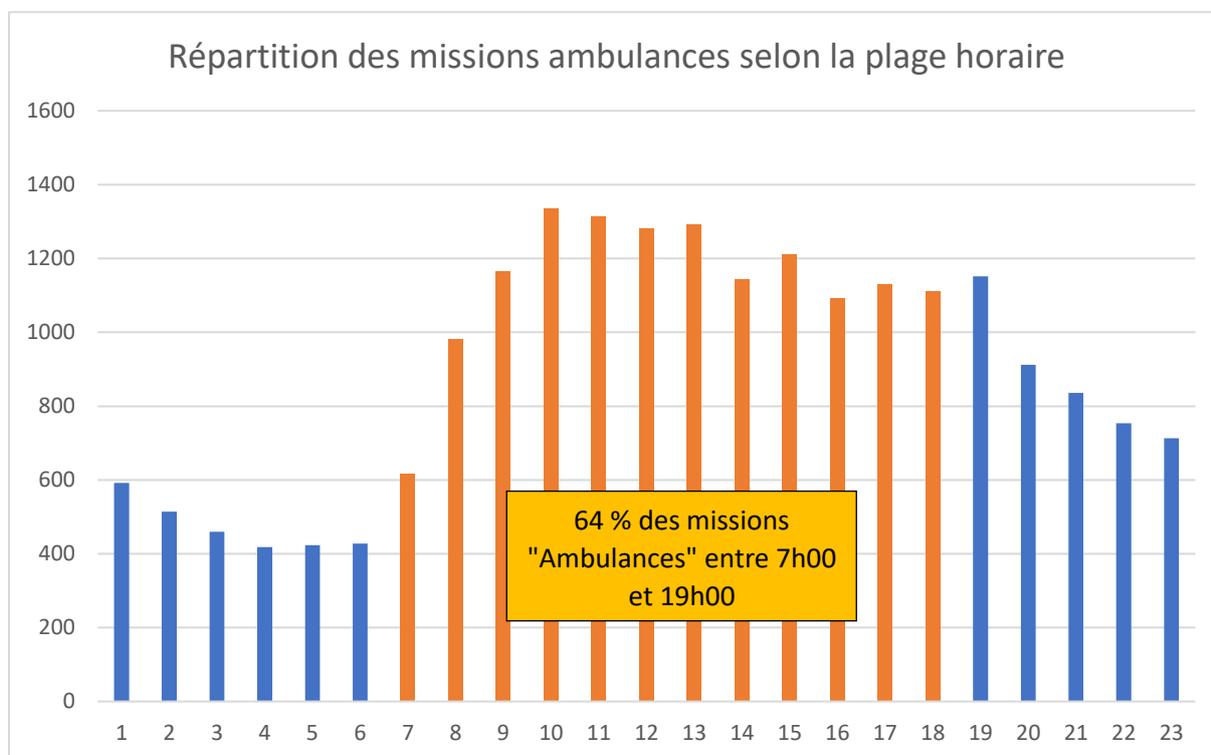
Enfin, le service d'Incendie de Gembloux intervient également régulièrement avec ses ambulances sur la commune de Chastre.

Répartition entre les missions « ambulances AMU » et les interventions « techniques pompiers »



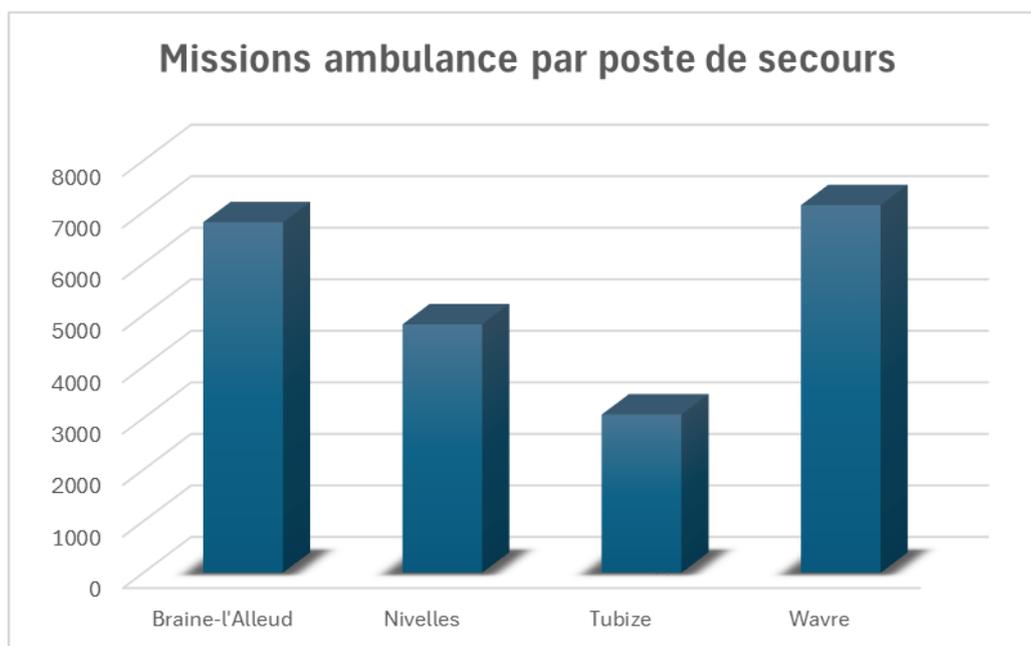
Répartition horaire des interventions ambulances

Dispersion des ambulances sur 24h effectuée par l'ensemble des postes de secours du Brabant wallon. Chaque mission est associée à une plage horaire en fonction de l'heure d'appel.

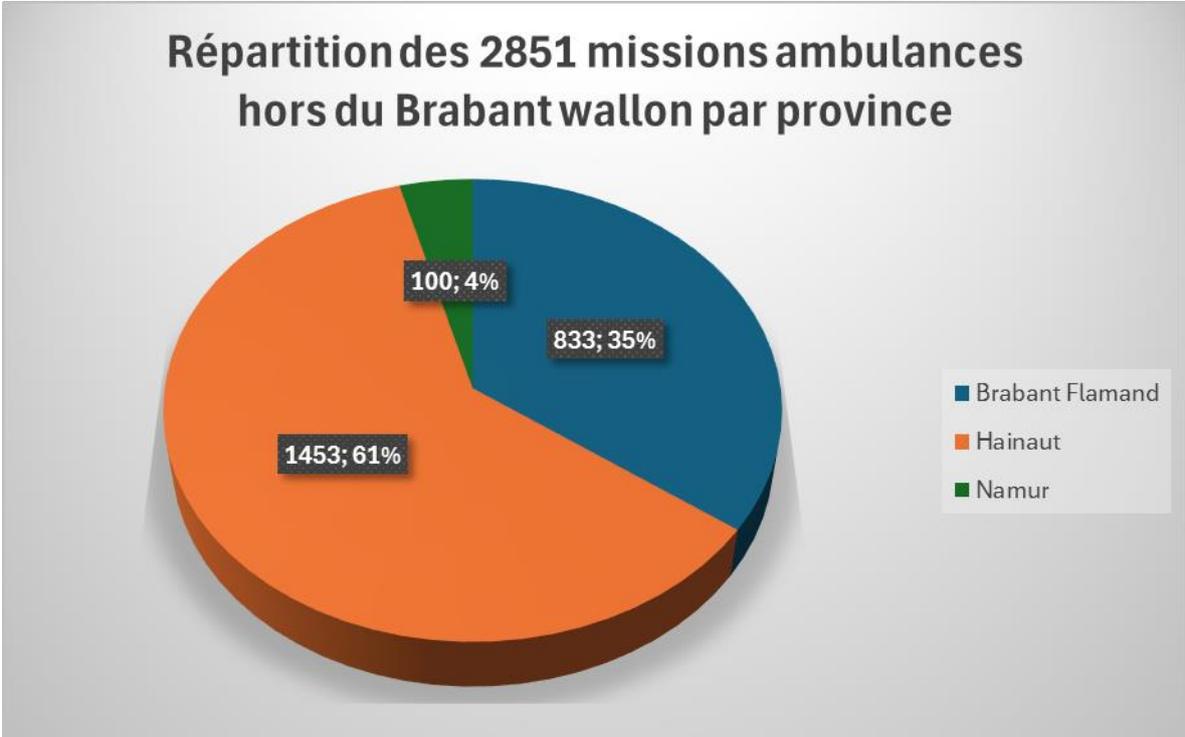
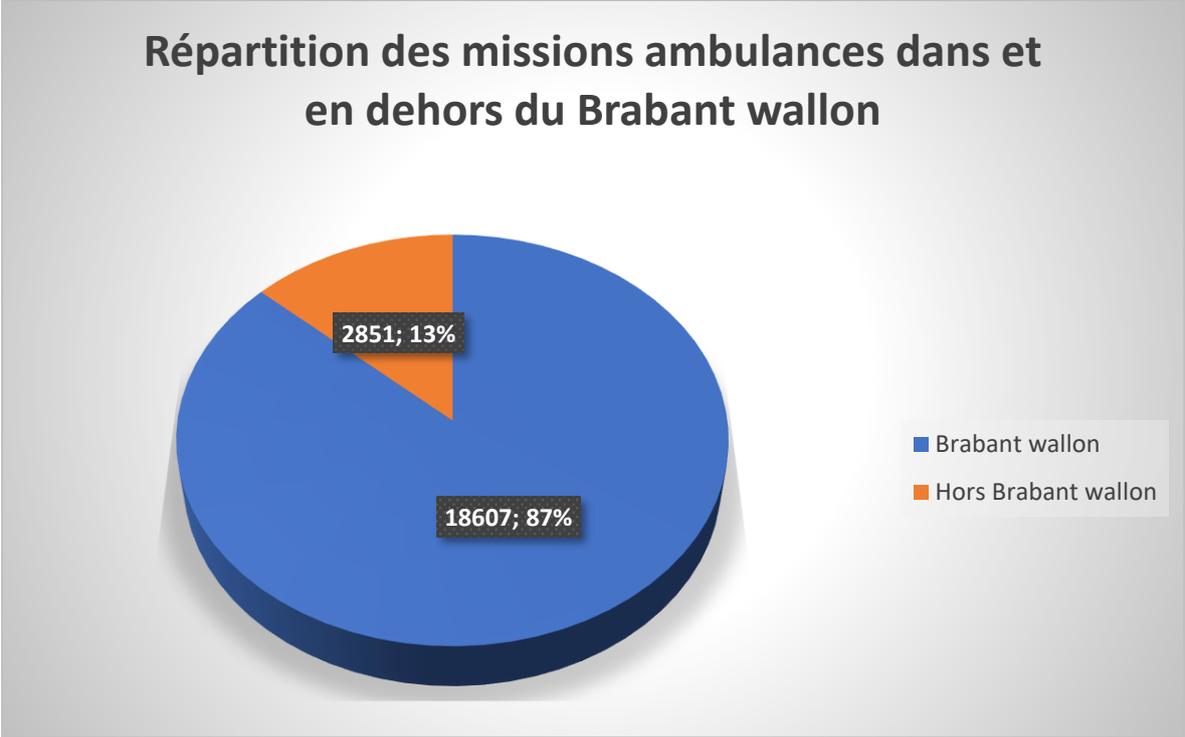


Durant l'année 2023, 64 % des missions AMU se sont déroulées entre 7h00 et 19h00.

Répartition des interventions d'aide médicale urgente par les différents postes de la zone de secours

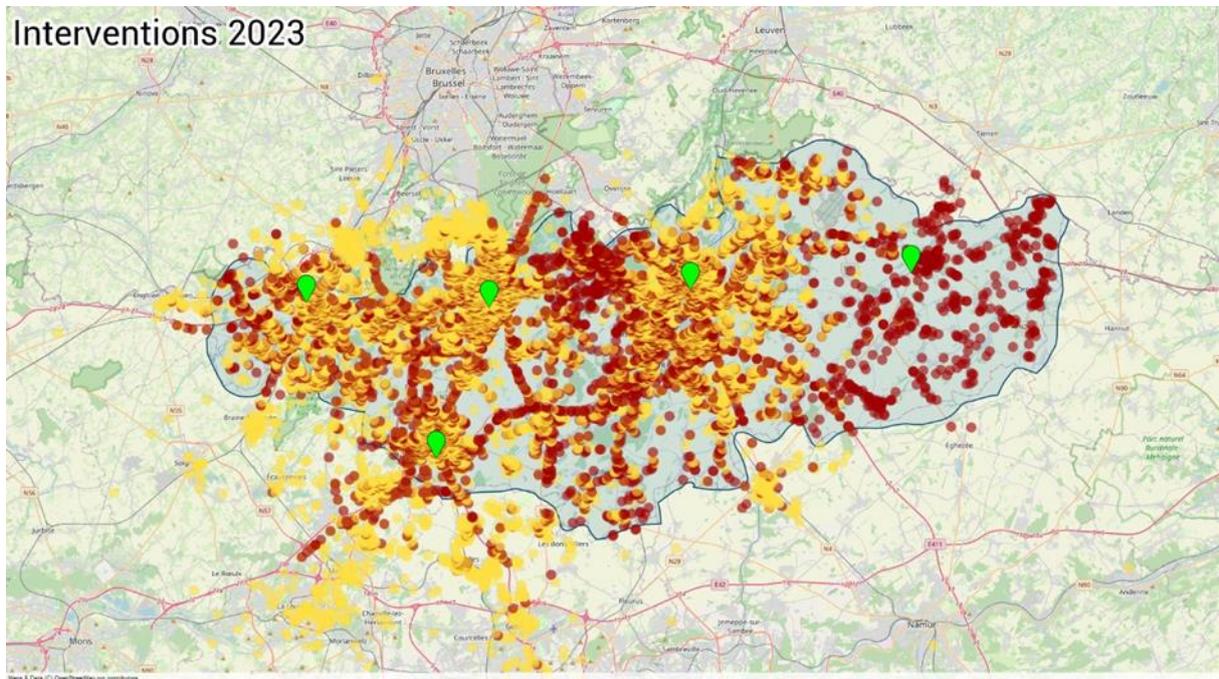


Répartition des interventions d'aide médicale urgente effectuées par notre Zone en dehors du Brabant wallon

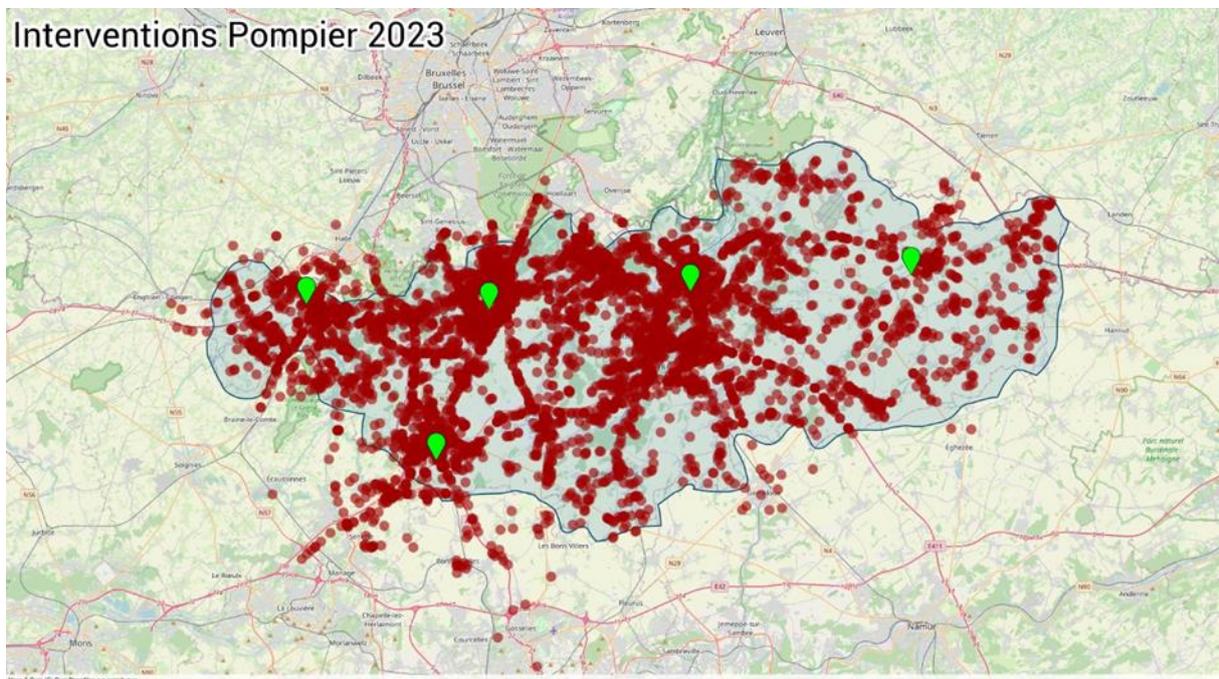


Répartition géographique sur la carte du Brabant wallon des interventions

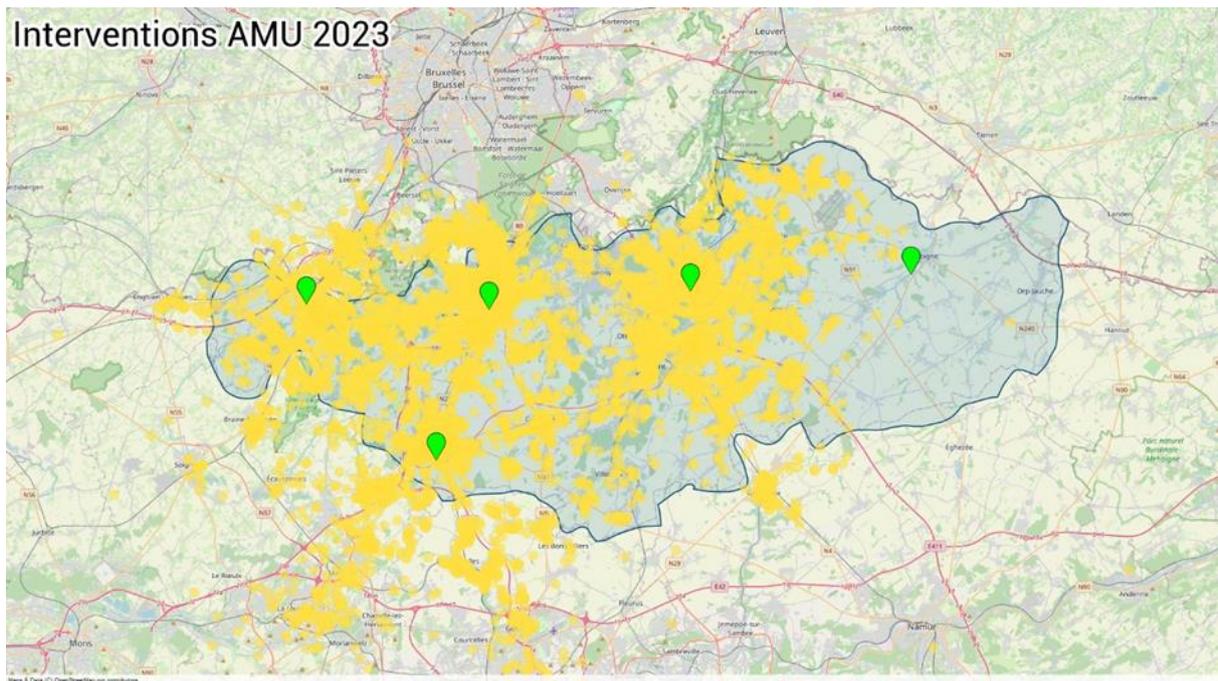
➤ Toutes les interventions



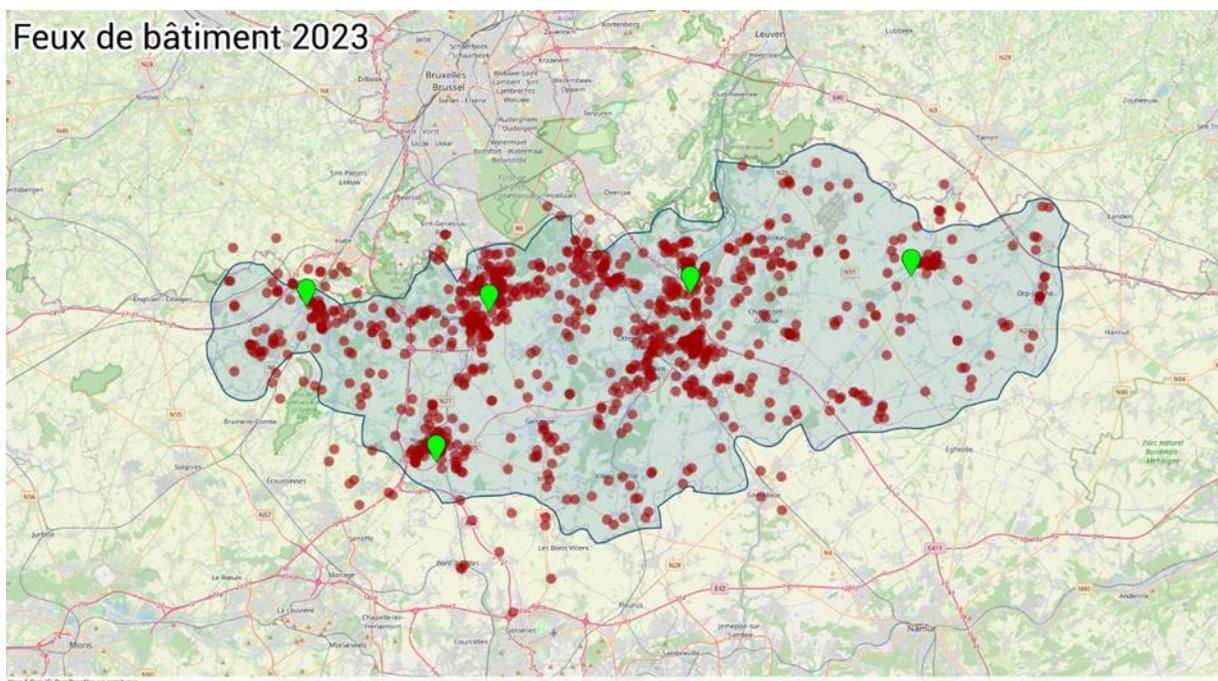
➤ Incendies « pompier »



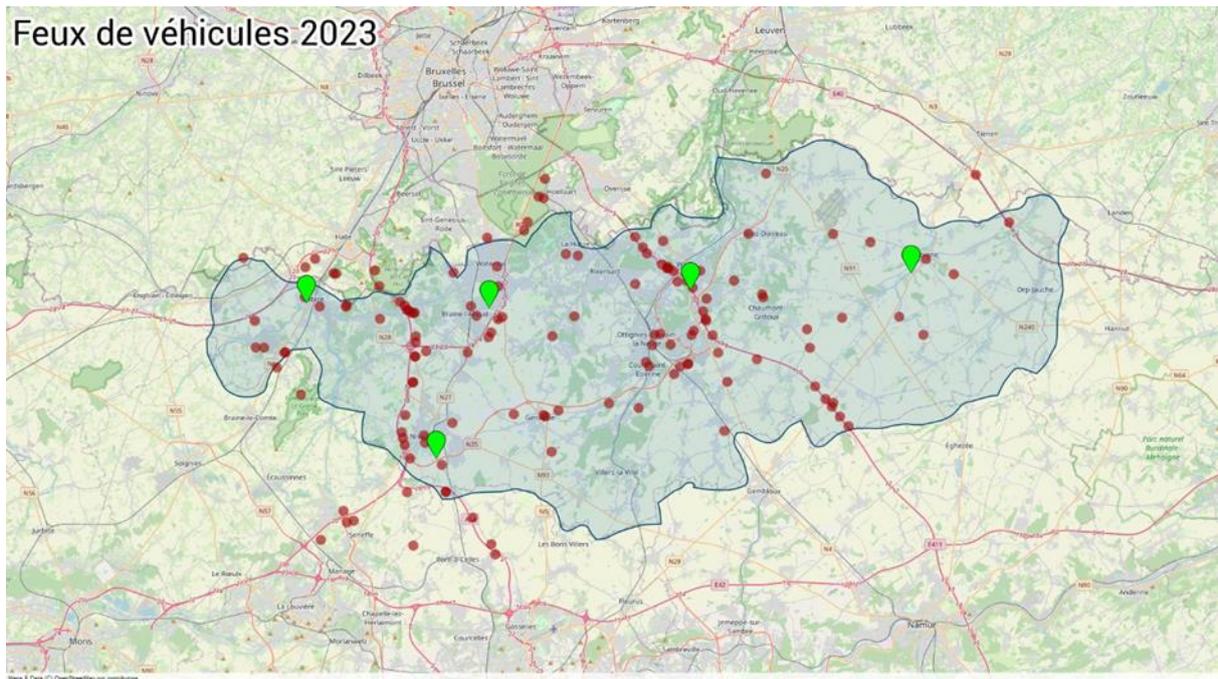
➤ Interventions AMU



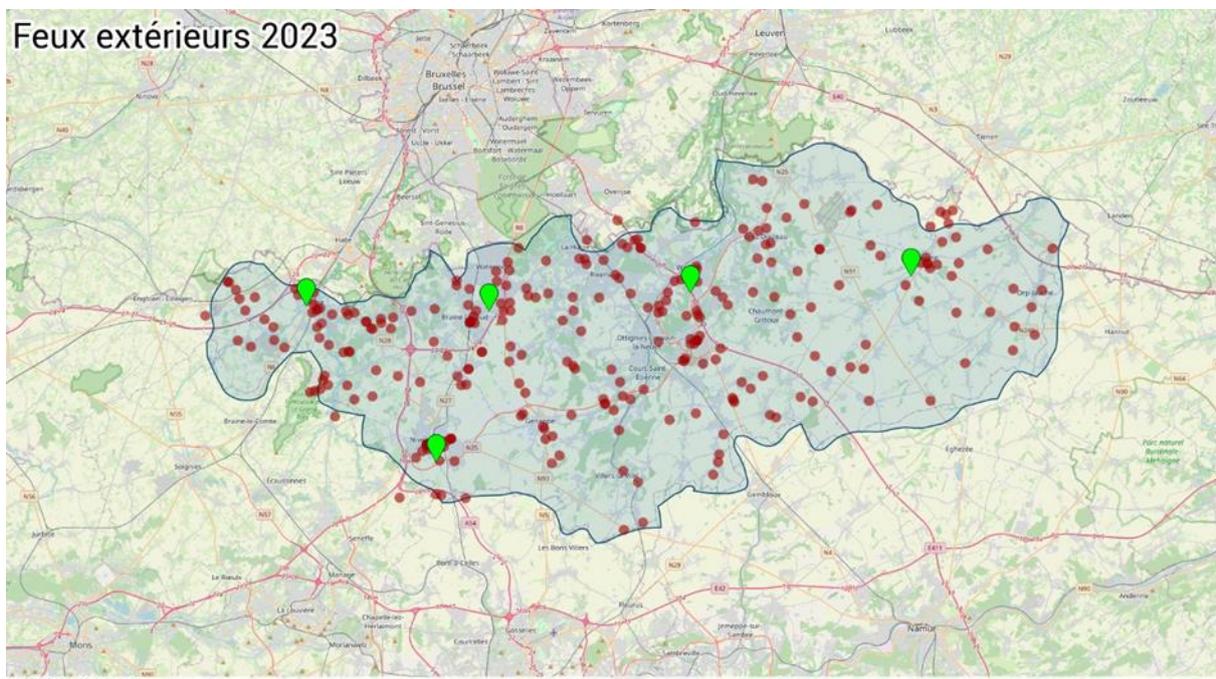
➤ Incendies de bâtiment



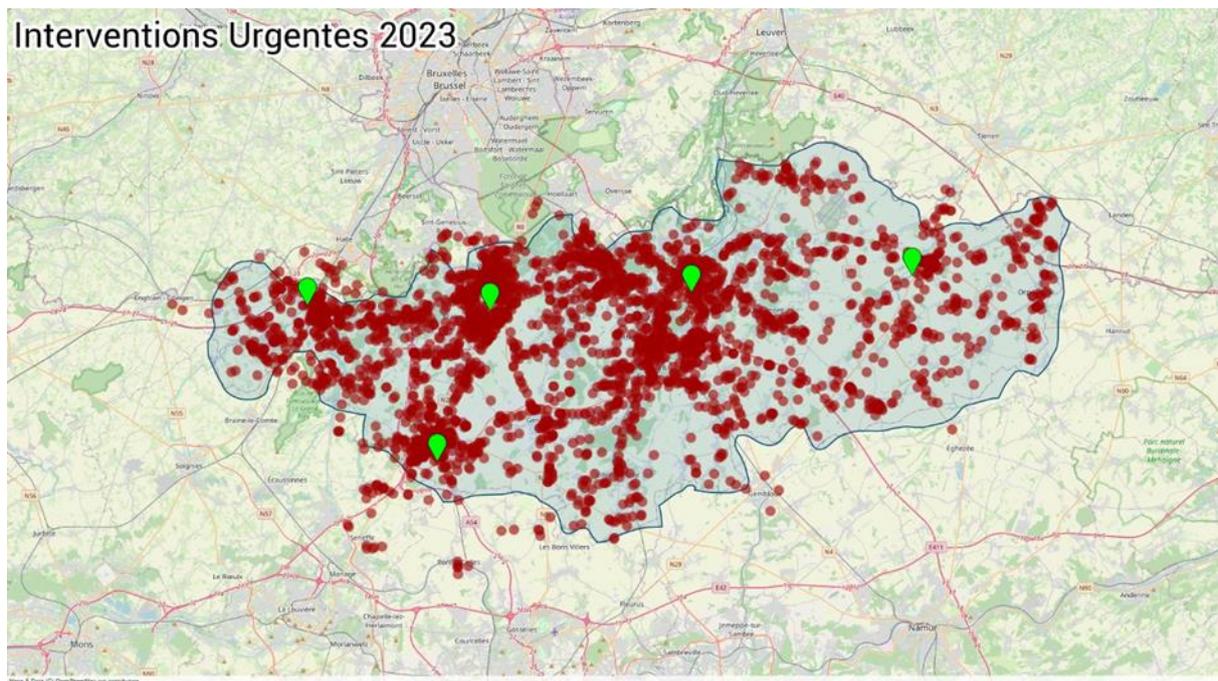
➤ Incendies de véhicules



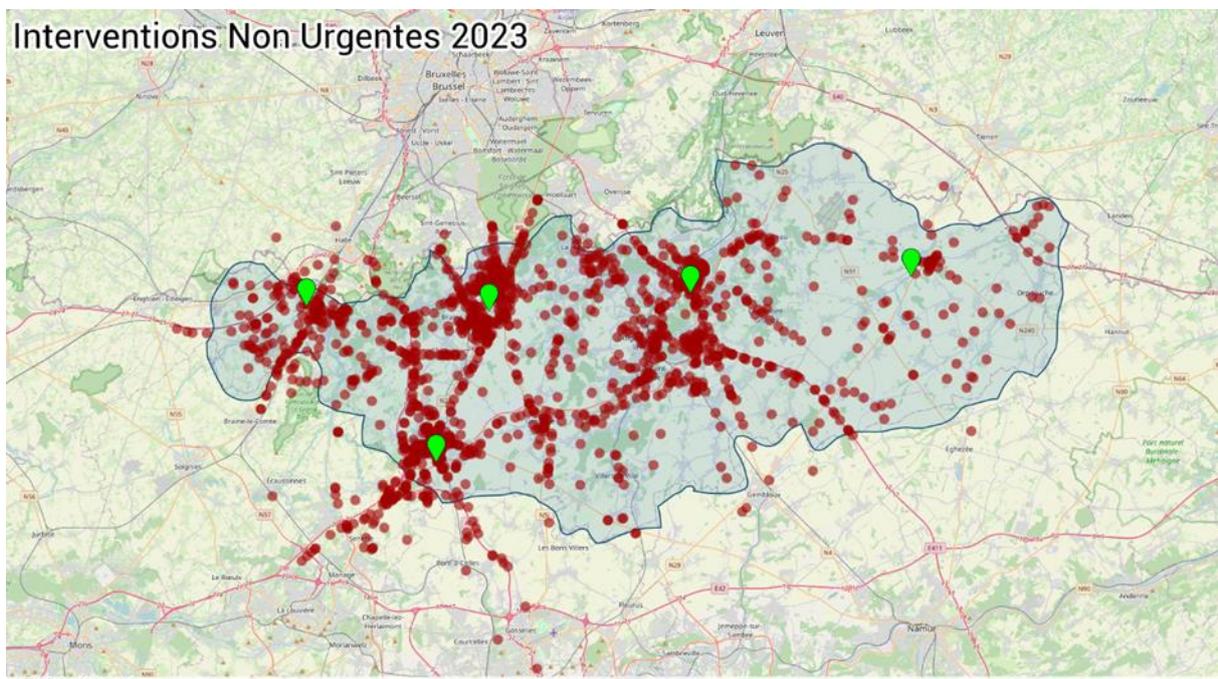
➤ Incendies extérieurs



➤ Interventions urgentes (désincarcérations, sauvetages...)



➤ Interventions non urgentes (nuisibles, inondations, dégâts de tempêtes...)



Exercices et interventions 2023

➤ Les exercices

Notre Zone de secours a régulièrement recours à trois types d'exercices pour se préparer de manière optimale : les **COMEX**, les **ALEX** et les **FTX**. Ceux-ci permettent de maintenir la préparation opérationnelle et l'efficacité des pompiers.

Les **COMEX** (Commune Exercice) sont des exercices d'urgence dont la gestion relève de la commune. Cet exercice réunit un représentant de chacune des 5 disciplines, le CPU (Coordinateur Planification d'urgence) ainsi que le Bourgmestre.

En 2023, 9 exercices de ce type ont eu lieu. En général, ils se déroulent sur une matinée.

Les **ALEX** (ou parfois appelés ALERTEX – Alert Exercice) sont des exercices qui ont pour objectif de tester les chaînes d'alerte. Un appel pour un incident est lancé et il est ensuite vérifié que chaque personne/organisation concernée par cette intervention ait bien été alertée et ait pris les premières mesures/actions par rapport à cette crise. Cet exercice est très restreint dans le temps, pas plus de 30 minutes.

Les **FTX** (Field Training Exercise) font référence à un exercice d'entraînement sur le terrain. Ces exercices sont conçus pour simuler des situations d'urgence réelles dans un environnement contrôlé, permettant aux pompiers de mettre en pratique leurs compétences, leurs techniques et leurs protocoles de gestion des incidents dans des conditions proches de la réalité. Les FTX peuvent impliquer divers scénarios, tels que des incendies, des accidents de la route ou des interventions en cas de catastrophes naturelles, et ils sont généralement organisés sur une échelle plus grande que les exercices en salle ou sur simulateur. Deux exercices sur le terrain ont eu lieu en 2023 :

- Exercice catastrophe au parc d'attractions Walibi le 25 avril 2023

L'objectif est de faire également travailler les premiers intervenants. Des figurants simulent les blessés, des générateurs de fumée simulent les incendies, etc.



- Exercice de Commandement sur le site de GSK Rixensart le 9 décembre 2023

L'objectif de cet exercice est moins ambitieux que pour l'exercice précédent, car seules les chaînes de commandement sont déployées. Par convention, GSK interdisait la prise de photo lors de cet exercice.

➤ Les interventions

Un incendie s'est déclaré dans le bois de Beusart dans l'entité de Grez-Doiceau le 3 juin 2023. En raison de l'étendue du sinistre, le plan rouge mineur a été déclenché, mobilisant les secouristes des casernes de Braine-l'Alleud, Jodoigne, Nivelles et Wavre. Il a fallu attendre le début de la soirée pour que tout soit sous contrôle.



Le 8 juillet 2023, un incendie s'est déclaré dans un hangar agricole à Vieux-Genappe, sur la propriété de la ferme du Passavant. Malgré les efforts combinés des pompiers des postes de Wavre, Nivelles et Braine-l'Alleud, le hangar a été entièrement détruit, tandis que le hangar voisin, contenant du matériel agricole, a été partiellement endommagé. L'ampleur de l'incendie était telle que le dégagement de fumée noire était visible à plusieurs kilomètres à la ronde, créant une scène impressionnante.



Un incendie d'une grande ampleur a éclaté à Chaumont-Gistoux le 27 juillet 2023, dans le bâtiment abritant le supermarché Delhaize. Face à la gravité de la situation, le plan rouge "majeur" a été déclenché en collaboration avec les autorités locales, mobilisant ainsi d'importants renforts pour lutter contre les flammes. Toutes les casernes du Brabant wallon ont été appelées en renfort, avec des renforts supplémentaires venant de Gembloux, Eghezée et Overijse.



Des orages très violents ont touché l'ensemble du Brabant wallon le 25 août 2024. Les pompiers sont d'abord intervenus dans le centre, du côté d'Ottignies-Louvain-la-Neuve, avant d'être appelés dans l'Est du côté de Jodoigne notamment où des caves étaient inondées mais aussi pour des arbres qui se sont abattus sur des habitations.



Le 18 septembre 2023, un incendie majeur s'est déclaré au dernier étage d'un immeuble situé le long de la Grand'Place de Nivelles. À l'arrivée des pompiers, le feu avait déjà pris une forte ampleur, notamment dans la toiture de l'édifice. Une trentaine de sapeurs provenant des casernes de Braine-l'Alleud, Nivelles et Tubize ont été mobilisés pour lutter contre l'incendie. Sur place, deux engins aériens équipés de nacelles, deux citernes et deux autopompes ont été déployés. Le plan communal d'urgence a été activé à 12h38 et a été levé peu après 14h00.



4. Structure organisationnelle

4.1 Conseil de Zone

Le Conseil de Zone se compose des bourgmestres des différentes communes de la Zone et du Président du Collège provincial. Le bourgmestre est membre de droit du Conseil.

Au sein du Conseil de Zone, chaque bourgmestre dispose d'une voix, sauf pour les votes relatifs à l'établissement du budget, aux modifications budgétaires et aux comptes annuels. Dans ce cas, chaque bourgmestre dispose d'un nombre de voix proportionnel à la dotation de sa commune à la Zone. Un arrêté royal du 10 juillet 2013 fixe les modalités de calcul du nombre de voix dont dispose un conseiller zonal au sein du Conseil de la Zone de secours.

Nom de la commune	Nom du Bourgmestre
Beauvechain	Mme Carole Ghiot
Braine-l'Alleud	M. Vincent Scourneau
Braine-le-Château	M. Nicolas Tamigniau
Chastre	M. Thierry Champagne
Chaumont-Gistoux	Mme Bérangère Aubecq (f.f.)
Court-Saint-Etienne	M. Michael Goblet d'Aviella
Genappe	M. Gérard Couronne
Grez Doiceau	M. Paul Vandeleene
Hélicine	M. Pascal Collin
Incourt	M. Léon Walry
Ittre	M. Christian Fayt
Jodoigne	M. Jean-Luc Meurice
La Hulpe	M. Christophe Dister
Lasne	Mme Laurence Rotthier
Mont-Saint-Guibert	M. Julien Breuer
Nivelles	M. Pierre Huart
Orp-Jauche	M. Hugues Ghenne
Ottignies- LLn	Mme Julie Chantry
Perwez	M. Jordan Godfriaux
Ramilies	M. Jean-Jacques Mathy
Rebecq	Mme Patricia Venturelli
Rixensart	Mme Patricia Lebon
Tubize	M. Michel Januth
Villers-la -ville	M. Emmanuel Burton

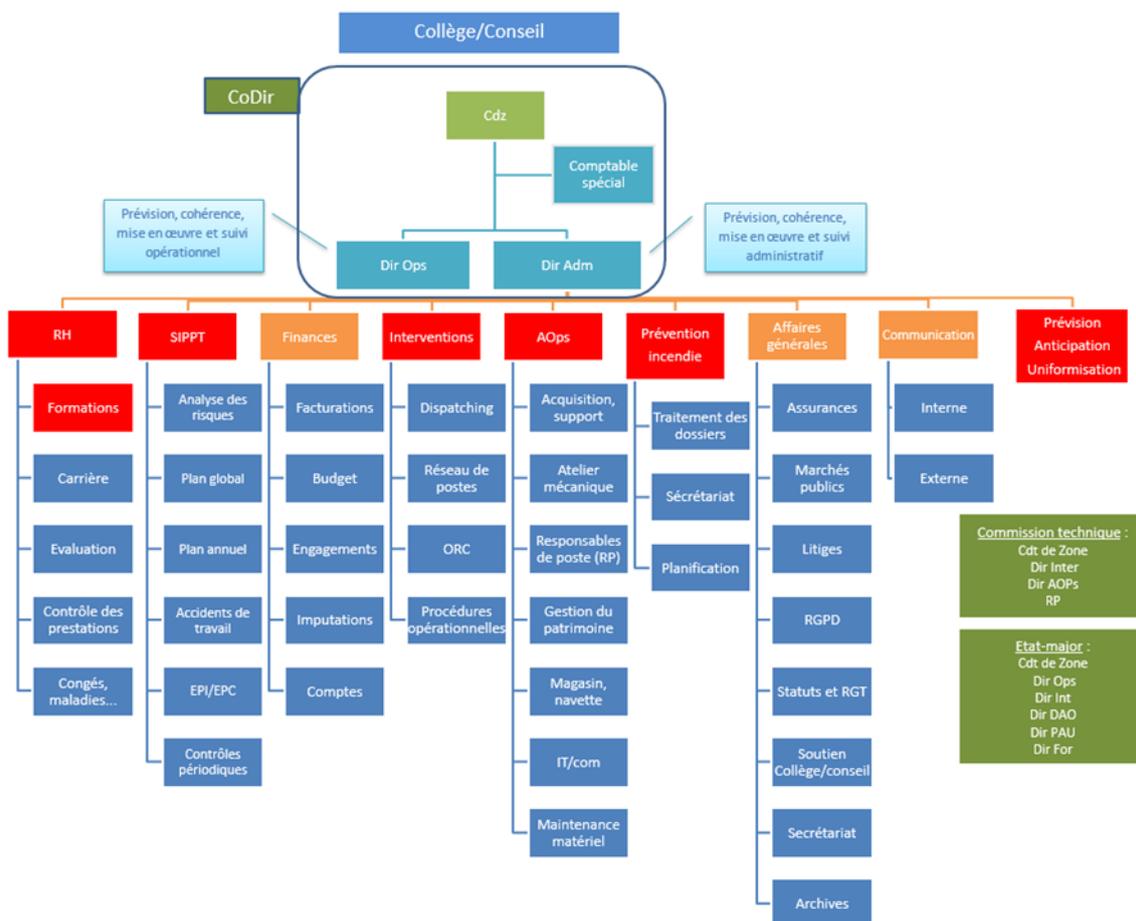
Walhain	M. Xavier Dubois
Waterloo	Mme Florence Reuter
Wavre	Mme Anne Masson
Province BW	M. Tanguy Stuckens

***Membres du Collège de Zone**

Le tableau ci-dessous reprend les coordonnées du Président du Conseil, du Comptable spécial ainsi que du Commandant.

Président du Conseil	Christophe Dister, Bourgmestre de La Hulpe
Comptable spécial f.f.	Laurent Hautekeet
Commandant de Zone	Philippe Filleul

4.2 Direction générale



➤ Le Commandant de Zone

Le Commandant de Zone assure la direction de la Zone de secours afin de garantir le bon fonctionnement opérationnel, administratif et technique de la Zone. D'un point de vue opérationnel, il organise la coordination stratégique en cas de situation d'urgence afin de limiter les dégâts humains et matériels.

Le Commandant de Zone rend compte aux autorités administratives sur la politique menée et émet des propositions à propos de la politique à mener. Il est chargé de faire préparer les dossiers soumis aux Collèges et Conseils de Zone.

➤ L'Etat-major

L'Etat-major est composé au moins du Commandant de Zone et des Directeurs des départements fonctionnels. Il assure la gestion journalière de la Zone ainsi que la prévision, la cohérence, la mise en œuvre et le suivi du fonctionnement administratif et opérationnel de la Zone.

➤ La Commission technique

La Commission technique, prévue la loi, composée des responsables de poste a été étendue aux Directeurs de départements, le Commandant de Zone en assure la présidence. La Commission intervient notamment dans la rédaction du programme de politique générale, ainsi que du programme d'acquisition de matériel. Elle peut être consultée à la demande des organes de la Zone en matière d'organisation opérationnelle de la Zone.

4.3 Direction des opérations

Le Directeur des Opérations assure la coordination entre les 5 départements opérationnels (Appui Opérationnel, Formations, Interventions, Prévention Incendie et Prévision/Anticipation/Uniformisation).

Il veille au bon suivi des objectifs fixés par la Zone de secours au travers de l'exécution par les Directeurs des départements et/ou collaborateurs au niveau du contenu, de la méthodologie et de l'organisation. Dans ce contexte, l'ensemble des Directeurs se réunissent de manière hebdomadaire. Les différents projets sont priorisés et font l'objet d'une fiche de suivi dans laquelle est repris, notamment, le superviseur et le gestionnaire en charge du projet.

Au niveau opérationnel, le Directeur des Opérations organise la coordination opérationnelle en cas de situation d'urgence afin de limiter les dégâts humains et matériels, et de répondre aux attentes stratégiques transmises par le comité de coordination. En l'absence du Commandant de Zone, il assurera la coordination stratégique.

Durant l'année 2023, diverses situations d'urgence ont provoqué la nécessité d'organiser une coordination opérationnelle multidisciplinaire, à savoir :

- Une explosion dans un agitateur à Perwez ;
- un feu de bois à Grez-Doiceau ;
- un accident impliquant un camion pompe à béton à Chaumont-Gistoux ;
- un incendie dans un bâtiment commercial à Nivelles ;
- un incendie dans un complexe commercial à Chaumont-Gistoux.

Afin de préparer au mieux le personnel à l'incertain, la direction opérationnelle participe et veille à l'élaboration d'exercices multidisciplinaires. Elle participe également aux réunions tenues par la cellule de sécurité provinciale, ainsi qu'à la commission en Aide Médicale urgente (CoAmu).

4.4 Direction de l'Administration

L'administration zonale est composée de 21 membres du personnel et sa direction est confiée à une Directrice qui fait partie du Comité de Direction (CODIR) avec le Commandant de Zone et le Directeur des Opérations.

Les services administratifs sont installés au siège social dans un bâtiment appartenant à la Province du Brabant wallon sur un plateau de 650 m² (30 postes de travail) qui accueille également les directions opérationnelles de la Zone de secours et le Bureau Central de Prévention Incendie.

Ce siège social est localisé dans le zoning nord de Wavre, au 2^{ème} étage du bâtiment dénommé « Newton » à la chaussée des Collines, 52 boîte 5 à 1300 Wavre.

A noter que du personnel civil travaillant également dans les casernes en tant que logisticien, dispatcher ou mécanicien fait également partie du personnel administratif de la Zone.

➤ Organisation des services administratifs

Les membres du personnel administratif sont répartis au sein des différents services et départements de la Zone de secours. Un agent administratif est affecté à chaque département opérationnel (Interventions, Formations, Appui opérationnel et Prévention incendie).

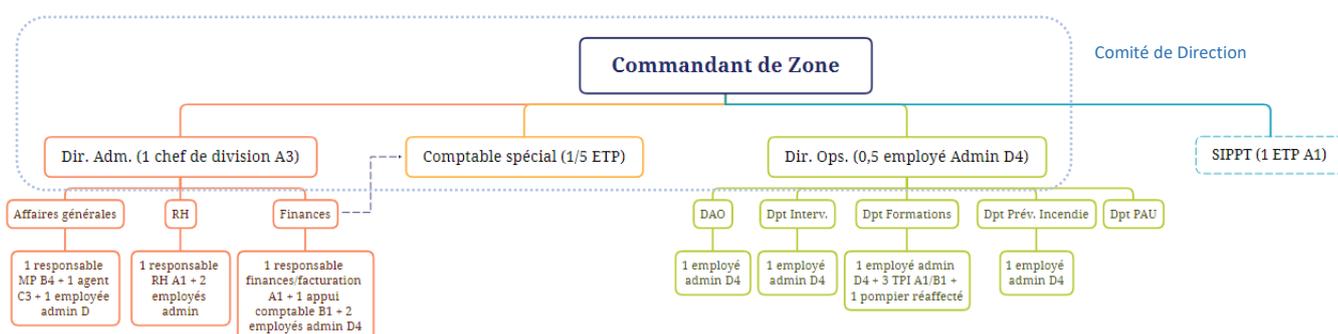
Trois techniciens en prévention incendie civils et un pompier réaffecté sont affectés au Département Prévention Incendie.

La Zone de secours dispose d'un Conseiller en Prévention et Protection au Travail Interne (SIPPT).

Les autres membres du personnel administratif sont affectés :

- au secrétariat des membres du CODIR et du Collège/Conseil de Zone ;
- au service des Affaires Générales ;
- au service des Ressources Humaines ;
- au service Finances.

➤ Organigramme fonctionnel - Direction de l'Administration



➤ Affaires Générales

Le département des Affaires Générales est directement rattaché à la Directrice d'administration. Ce service est composé d'une agente administrative qui assure le secrétariat du Commandant de Zone et de la Directrice d'administration. Elle assure également le suivi administratif du Collège et du Conseil de Zone. Une autre assistante administrative est en charge de la gestion du courrier entrant et sortant, de la boîte mail zonale et de l'archivage au sein de la Zone de secours. Enfin, le département est complété

par une bachelière en droit en charge de la gestion du portefeuille d'assurances, des contentieux et de l'appui juridique. Elle est également responsable de la cellule « marchés publics ».

En 2023, le secrétariat a :

- introduit dans la base de données **5.238** courriers entrants et **1.323** courriers sortants (les missions de prévention ne sont plus répertoriées dans le courrier sortant) ;
- assuré la gestion de la boîte e-mail, soit **9.121** courriels entrants et **9.963** courriels sortants ;
- assuré le suivi et les transferts de **2.856** missions de prévention incendie.

➤ Service des Ressources Humaines

La Zone de secours a mis en place un service de gestion des Ressources Humaines, actuellement composé de 3 agents :

- une responsable de la gestion des Ressources humaines,
- une agente administrative de niveau D6,
- un agent administratif de niveau D4.

Le service RH travaille en étroite collaboration avec la Directrice d'Administration et le Commandant de Zone mais également avec les départements opérationnels.

Les tâches de gestion quotidienne du personnel sont gérées dans les Compagnies au sein des Postes de secours ou par les différents départements de la Direction des Opérations (gestion de congés et absences, formations, ...).

Certaines tâches sont également gérées par le Service GRH de la Province du Brabant wallon et demandent une coopération étroite avec les services provinciaux.

En fonction des demandes et besoins, les employés du service RH relaient les demandes vers les services de la Province ou vers les prestataires de services externes.

Le service gère les contacts réguliers avec *CESI* (SEPPT), *Certimed* (organisme de contrôle de l'absentéisme), *Sodexo* (tickets restaurants pour une partie du personnel opérationnel), *ORPSS* (Office des Régimes Particuliers de Sécurité Sociale – ancien ONSSAPL), *Civadis* (fournisseur du logiciel comptables de la Zone), *Ulis* (logiciel de paie), *Ethias*,

Tout changement administratif de l'agent ainsi que les maladies et accidents du travail sont recensés en permanence dans un tableur qui est transmis toutes les semaines au Service GRH de la Province pour intégration dans les divers logiciels de gestion. Le service RH de la Zone constitue la majeure partie des dossiers qui doivent être présentés au Collège ou au Conseil de Zone en matière de ressources humaines.

Depuis le mois d'avril 2015, les salaires sont gérés par le Service de la Paie de la Province. Les prestations sont extraites mensuellement du logiciel *AbiFire* et les primes sont calculées automatiquement par un tableur Excel pour l'ensemble des 12 profils de rémunération.

La convention de partenariat conclue en 2015 avec la Province du Brabant wallon venue à échéance le 31 décembre 2020 a été revue intégralement. Les seules missions maintenues pour le compte de la Zone de secours par la Province sont :

- la gestion de la paie du personnel,
- la formation du personnel de la Zone par l'école provinciale (CFBW).

Depuis janvier 2023, la Zone met en place un nouveau logiciel RH afin de palier au remplacement du logiciel de gestion du temps de travail (*Kélio*) ainsi que le logiciel *Abifire* afin de répondre aux besoins et simplifier l'ensemble des pointages via le logiciel *Mobinome*.

Mobifire est une solution digitale de type ERP (Enterprise Resource Planning) 100% cloud conçue spécialement pour les zones de secours permettant d'intégrer leurs flux administratifs et opérationnels sous la forme de modules (Planning, Gestion des fiches travailleurs, Prestations, Rapports, Lien dispatch Verdi, Formation, Evaluation).

La solution est en cours de développement et de paramétrage. Elle tiendra notamment compte de :

- la notion de membre de personnel volontaire/professionnel ;
- l'organisation du travail pour chaque compagnie, équipe, horaire ;
- les textes de lois en vigueur (loi sur l'aménagement du temps de travail, statut administratif et pécuniaire du personnel opérationnel, règlement de travail, ...) ;
- l'intégration du pointage pour le personnel.

➤ **Secrétariat du Conseil et Collège de Zone**

La Directrice d'administration occupe la fonction de Secrétaire du Conseil et du Collège de Zone. A ce titre, elle participe à chacune des séances du Conseil et du Collège, en prépare l'ordre du jour, centralise et vérifie le contenu des dossiers, rédige les procès-verbaux des séances, assure les transmis vers les deux autorités de Tutelle : le Gouverneur de la Province du Brabant wallon et la Ministre de l'Intérieur.

En 2023, se sont tenues :

- 15 séances de Collège de Zone (767 dossiers traités),
- 6 séances de Conseil de Zone (74 dossiers traités).

➤ **Service Finances**

L'équipe Finances a subi plusieurs changements importants en 2023.

En janvier 2023, Monsieur Laurent HAUTEKEET a été désigné en tant que Comptable spécial de la Zone de secours en remplacement de Madame Valérie LEONARD.

Suite à un heureux événement, l'employée administrative de niveau B a été remplacée pour une durée d'un an afin d'assurer le suivi comptable de la Zone.

Enfin, le Chef de bureau de niveau A est parti relever de nouveaux défis en septembre et est remplacé depuis le 1er janvier 2024.

Deux employées de niveau D renforcent l'équipe sur la partie facturation des services de la Zone.

L'équipe Finances s'occupe des missions suivantes :

- du recouvrement ;
- des opérations comptables journalières ;
- de la rédaction du compte, du budget et modifications budgétaires ;
- des saisies sur salaire ;
- de l'exécution des décisions Collège ;
- de la gestion de la trésorerie ;
- de la gestion du patrimoine ;
- des emprunts ;
- de l'encodage des dépenses et des recettes ;
- de la facturation ;
-

Le service Finances se développe également grâce aux nouvelles technologies :

- un logiciel anti-fraude permettant une plus grande transparence dans le processus de dépenses mais également d'éviter au maximum toute tentative de fraude ;

- un logiciel de génération des bons de commande permettant une plus grande harmonie entre les différents logiciels comptables ;
- un QR-CODE sur les factures ambulance afin de permettre aux redevables de payer plus facilement et plus rapidement leur facture.

Au total, le service Finances a envoyé pas moins de 21.200 factures ambulance, prestations et préventions et s'est également occupé d'engager 1.326 bons de commande (allant de la logistique à la formation) afin de répondre aux besoins divers des différentes casernes. Les diverses dépenses et recettes représentent 3.625 engagements définitifs et 3.327 imputations encodées par le service. Enfin, depuis 2022, le service Finances envoie les factures ambulance qui sont dans l'impossibilité d'être soldées (pour diverses raisons) au Fonds d'Aide Médicale Urgente (FAMU), permettant à la Zone de récupérer 2/3 du montant total de la facture.

4.5 Sécurité et hygiène au sein de la Zone de secours

4.5.1 Synthèse des accidents de travail

➤ Aperçu des accidents de travail (AT) en 2023

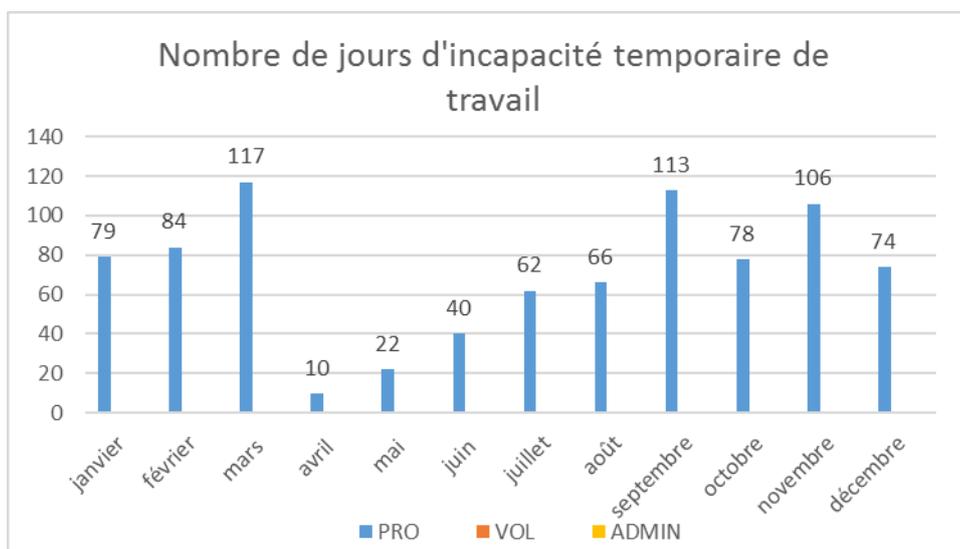
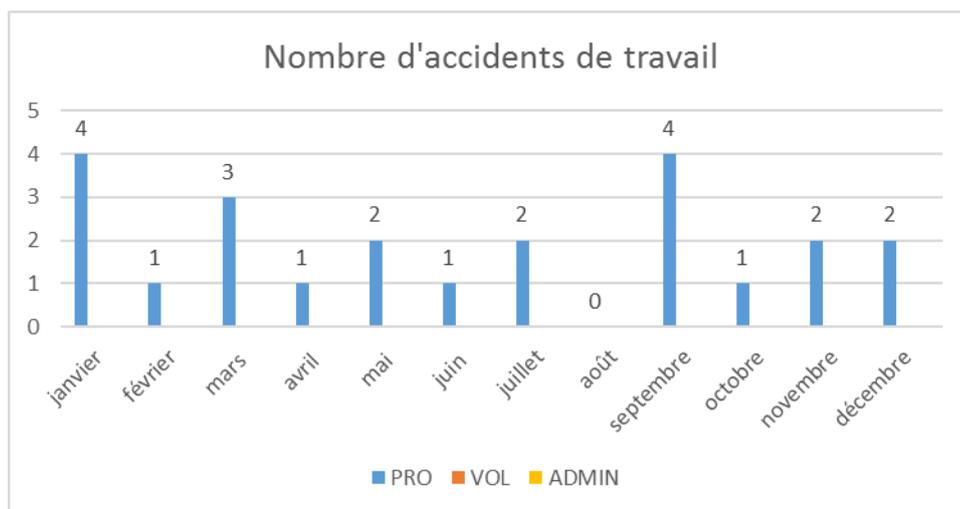
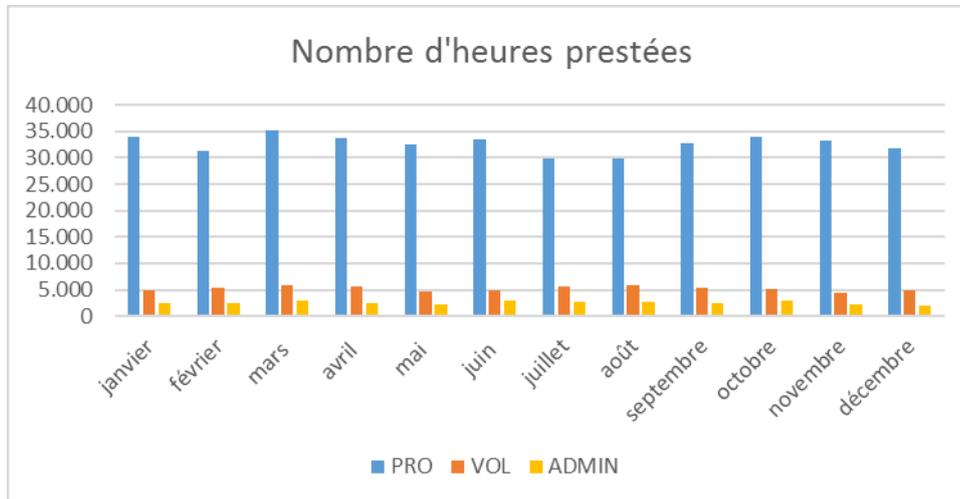
En 2023, la Zone de secours du Brabant wallon a recensé 37 accidents de travail, dont 23 étaient chômants. L'ensemble de ces accidents représente un total de 851 jours d'incapacité temporaire de travail (ITT).

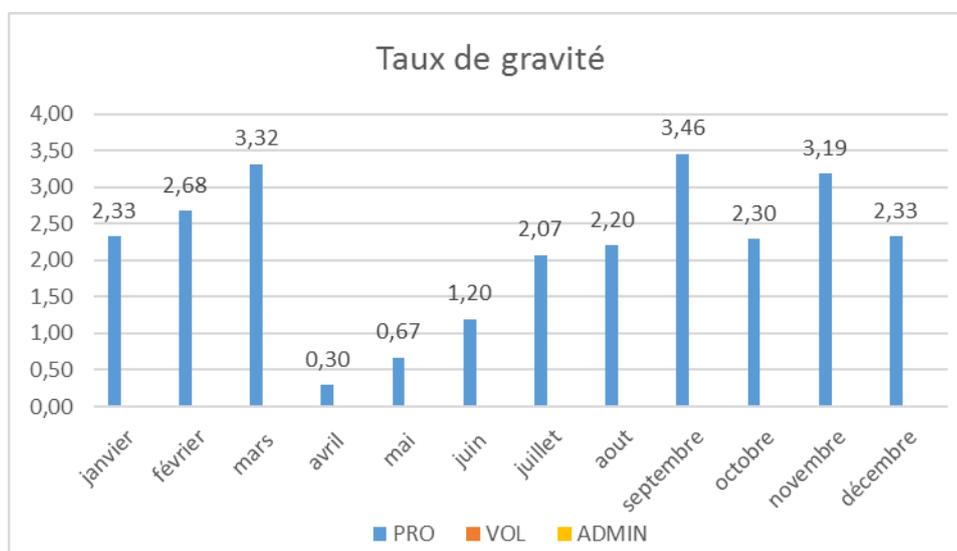
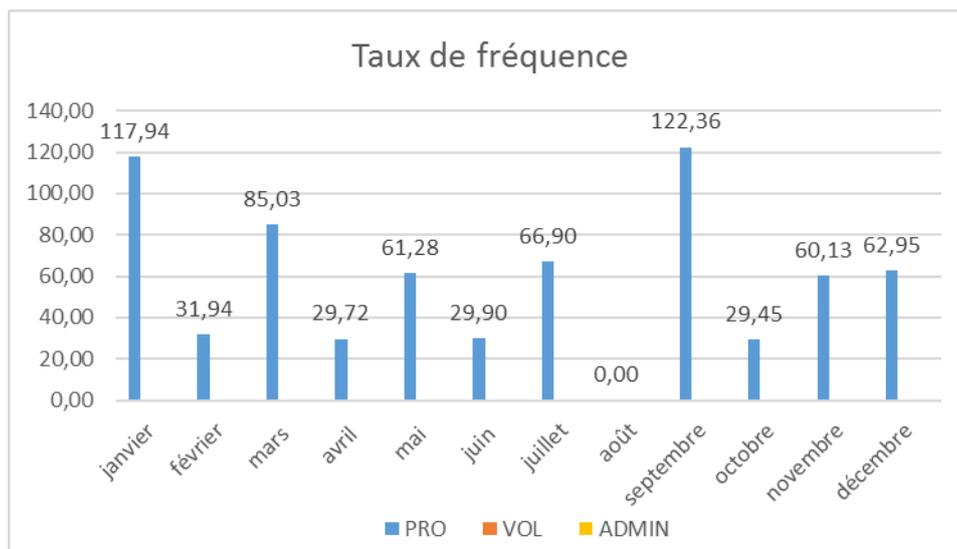
Pour l'unique accident grave survenu cette année, un rapport circonstancié a été rédigé et transmis au SPF Emploi, Travail et Concertation sociale, tel que prévu dans le Code du bien-être au travail.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu du nombre d'AT et de jours d'ITT en 2023.

Réf.	Types d'interventions	Nbre d'AT	Jours d'ITT
1.	AMU Toute demande d'intervention d'ambulance	11	189
2.	Incendies Extérieur, bâtiments, industries, cheminées, véhicules, ...	7	321
3.	Logistique Assistance ambulance, signalisation, installation PC Ops, ...	0	0
4.	Sauvetage et Technique Personnes coincées, à l'eau, risque d'effondrement, tempêtes	3	124
5.	Substances dangereuses Fuite de gaz, risque explosion, substances dangereuses, radiologiques, ...	0	0
6.	Chemin du travail Trajet de la résidence au lieu de l'exécution du travail et inversement	1	62
7.	Formations extérieures (Ecoles du feu, ...)	0	0
8.	Poste de secours – Général Exercices de pratique chaude et froide, travaux d'entretien	1	155
9.	Poste de secours – Sport Entraînements sportifs encadrés obligatoires	0	0
TOTAL		23	851

Les graphiques suivants illustrent les principales données de l'année 2023 : les heures prestées par le personnel professionnel, volontaire et administratif, le nombre d'accidents, le nombre de jours d'incapacité et les taux de fréquence et de gravité.





➤ Evolution du nombre d'accidents de travail dans la ZSBW

Depuis le 1er avril 2015, date de création de la Zone de secours du Brabant wallon, 327 accidents ont été recensés, dont 217 étaient chômants. Ceux-ci ont occasionné un total de 9.251 jours d'incapacité de travail.

Le **taux de fréquence (Tf)** est une mesure du nombre d'accidents du travail (avec au moins un jour d'incapacité de travail, le jour de l'accident non inclus) survenu sur l'ensemble des heures prestées. Un taux de fréquence de 100 correspond à 1 travailleur sur 6, victime chaque année d'un accident de travail.

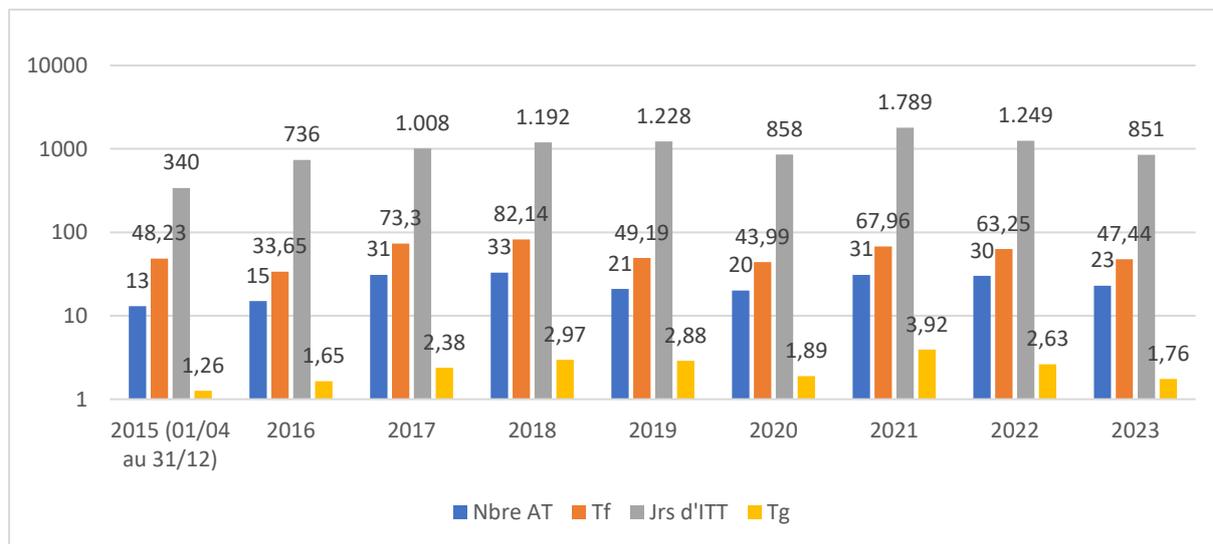
Le **taux de gravité (Tg)** mesure la gravité des accidents sur l'ensemble des heures prestées. La gravité est représentée par le nombre de jours d'ITT, i.e. le nombre de jours indemnisés par l'assureur accidents du travail (hors jour d'accident). Un taux de gravité de 1 correspond à 1,5 jour d'absence par an, pour tous les travailleurs.

Le **taux de gravité global (Tgg)** tient non seulement compte du nombre de jour d'incapacité (ITT) suite aux accidents de travail mais aussi de l'incapacité permanente exprimée en "jours forfaitaires". Par exemple, un accident de travail mortel ou une invalidité permanente de 100% équivaut à 7500 jours forfaitaires, la perte d'un doigt à 825 jours forfaitaires (cfr. tableau D de l'annexe II.1-4 du Code).

Le tableaux et le graphique ci-dessous montrent l'évolution du Tf, Tg et Tgg dans la ZSBW.

	Nbre AT	Tf	Jrs d'ITT	Tg	Tgg	Hrs prestées
2015 (01/04 au 31/12)	13	48,23	340	1,26	1,26	269.520
2016	15	33,65	736	1,65	18,47	445.818
2017	31	73,3	1.008	2,38	2,38	422.950
2018	33	82,14	1.192	2,97	2,97	401.748
2019	21	49,19	1.228	2,88	2,88	426.909
2020	20	43,99	858	1,89	1,89	454.642
2021	31	67,96	1.789	3,92	3,92	456.161
2022	30	63,25	1.249	2,63	2,63	474.290
2023	23	47,44	851	1,76	1,76	484.833
TOTAL	217		9.251			3.836.871

Il n'y a pas eu d'accident causant une incapacité permanente en 2023, donc le Tgg est égal au Tg.



En comparant les données de 2023 à ceux de d'autres zones de secours de la Wallonie (cfr tableau ci-dessous), il est possible de conclure que la ZSBW a connu moins d'accidents de travail mais un taux de gravité plus élevé par rapport à la moyenne.

Zone	TF	TG	TGG	Heures prestées
Dinaphi	47,72	2,49	5,85	335.279
DG Zone 6 Liège	42,12	2,48	10,38	142.425
Hainaut Centre	36,20	1,09	3,75	1.408.912
Hesbaye	52,35	0,85	0,85	95.501
VHP	49,62	1,05	1,05	362.793
IILE	44,00	2,31	7,40	1.090.689
ZSBW	47,44	1,76	1,76	484.833
Moyenne pondérée en fonction du nombre d'heures prestées	42,60	1,67	4,62	

4.5.2 Réunions du CPPT

En 2023, 9 réunions du Comité pour la Prévention et la Protection au Travail ont eu lieu aux dates suivantes : 23 février, 19 avril, 14 juin, 27 juin, 20 juillet, 30 août, 4 octobre, 14 novembre et 20 décembre. Elles ont regroupé des représentants de l'autorité, du personnel, de la ligne hiérarchique, les services internes et externes de Prévention et Protection au Travail et, selon les besoins, des techniciens et experts.

Divers points ont été abordés, tels que :

- la présence d'amiante au poste de Wavre a dominé l'ordre du jour des CPPT du 27 juin, 20 juillet, 30 août et du 4 octobre ;
- le rapport annuel 2022 du SIPPT ;
- l'analyse systématique des accidents de travail via des fiches et points sur les AT graves ;
- les différents rapports des visites de lieux de travail par le SEPPT ;
- le VO2 max ;
- le catalogue de la masse d'habillement ;
- le plan d'action annuel 2024 ;
- les questions émises par les représentants syndicaux et points divers.

4.5.3 Relations avec le SEPPT

La conseillère en prévention – médecin du travail, le Dr. Guerrero, a assisté à plusieurs réunions du CPPT et a apporté des éclaircissements notamment sur les tests de VO2 max. Elle a également apporté son soutien lors de la gestion de l'amiante à la caserne de Wavre et la surveillance de santé des pompiers potentiellement exposés.

Plusieurs réunions de lancement ont été organisées avec l'équipe du CESI (directrice générale, directrice générale régionale, account manager, conseiller en prévention-médecin du travail, conseiller en prévention aspects psychosociaux, coordinateur régional des opérations) pour mettre en place la collaboration pour les années suivantes.

4.5.4 Plan global et plan annuel d'action

Voici quelques-unes des principales réalisations qui ont été effectuées ou initiées en 2023 :

- changement de conseiller en prévention : départ de Mr. Mugerli et remplacement par Mme Sikuli ;
- changement de SEPPT : fin et début de collaboration avec respectivement Mensura et CESI ;
- travaux de désamiantage (dépoussiérage et fixation) à la caserne de Wavre ;
- campagne de vaccination contre la grippe pour les travailleurs intéressés ;
- journées de recyclage pour le Conseiller en prévention conformément au Code du Bien-être au travail, Livre II, Titre 4, Chapitre 5 ;

Par ailleurs, le plan annuel d'action 2024 contient, entre-autres, les objectifs suivants :

- visites de reconnaissance au sein des postes avec les médecins du travail du CESI et les représentants syndicaux ;
- différentes analyses de risque : une analyse générale et certaines analyses spécifiques, notamment incendie, aspects psychosociaux, travail sur écran, télétravail ;
- appel à candidature pour une/plusieurs personne(s) de confiance supplémentaire(s) ;

- suivi médical de l'échantillon exposé à l'amiante ;
- élaboration de différentes politiques : fin de carrière, alcool et drogue, maintien de la condition physique.

4.6 Département « Interventions »

Le département Interventions est principalement destiné à organiser, sur le plan des missions opérationnelles, les différents postes de secours, en coordination et en collaboration des Officiers Responsables de Compagnies (ORC), des Responsables de postes (RP) et le Dispatching zonal avec la collaboration du Directeur du Dispatching (Dir-DISPATCH).

A cet effet, le département Interventions a créé un groupe de travail (GT-INT-DISPATCH-ORC) qui se réunit régulièrement (2 à 3 fois par mois), En fonction des points inscrits à l'ordre du jour des réunions, le service RH et/ou les Responsables des postes de secours sont également invités à participer aux réunions, ainsi que le Directeur du département Appui Opérationnel et/ou un ou plusieurs autres directeurs des autres départements.

Le département comporte également plusieurs bureaux spécifiques qui assument les différentes tâches dévolues ou confiées à ce département.

Actuellement, il existe :

- un bureau Procédures opérationnelles : suivi des fiches projets ;
- un bureau Flash Info & Cartographie ;
- un bureau Spécialisations.

Chaque bureau est coordonné par un Officier Responsable.

Des Conseillers Techniques (CT) encadrent les différentes spécialisations.

En vue d'assister le Commandant de Zone, le Département Interventions participe également à la rédaction du Plan de Politique Générale, du Schéma d'Organisation Opérationnelle, du Plan de Personnel et du Règlement Général de Travail de la Zone de Secours en collaboration des autres départements et de la Direction d'Administration sous la coordination de la Direction des Opérations, avec la collaboration des Officiers Responsables de Compagnies, des Responsables de Postes et du Directeur du Dispatching zonal.

Le Département Interventions participe activement à la mise en application du plan vision 2025-2026 proposé aux autorités en 2020, participe aux analyses visant à définir les perspectives sur le plus long terme relatif à l'organisation générale de notre Zone, les postes de secours, les effectifs, les équipements et les infrastructures.

Le Département Interventions organise et assure le suivi de toutes les procédures d'affectations, de changements d'affectations et de changements d'équipes au sein des différentes compagnies.

Plusieurs appels ont été publiés durant l'année 2023 dans le cadre de promotions et de recrutements, à savoir :

- 2 procédures d'appel à changement d'affectation dans le grade de Sapeur ;
- 1 procédures d'appel à changement d'affectation dans le grade de Caporal ;
- 5 procédures d'appel à changement d'affectation dans le grade de Sergent ;
- 1 procédure d'appel à changement d'affectation dans le grade d'Adjudant ;
- les procédures d'affectations provisoires et finales dans le grade de Sapeur (nouveaux stagiaires).

La Zone de secours compte cinq postes de secours en activité qui participent aux missions opérationnelles pompiers. Parmi ceux-ci, quatre postes participent également aux missions d'aide médicale urgente (AMU) :

Poste de secours	Types de Missions auxquelles participent les postes de secours	
Braine-l'Alleud (SIBA)		
Jodoigne (SIJO)		Non
Nivelles (SINI)		
Tubize (SITU)		
Wavre (SIWA)		

-  : participe aux missions opérationnelles techniques « pompier » (Mission catégorisées, filière « ROUGE ») ;
-  : participe aux missions opérationnelles « AMU » (Missions catégorisées, filière « JAUNE »).

Notre Zone est composée de **cinq** compagnies :

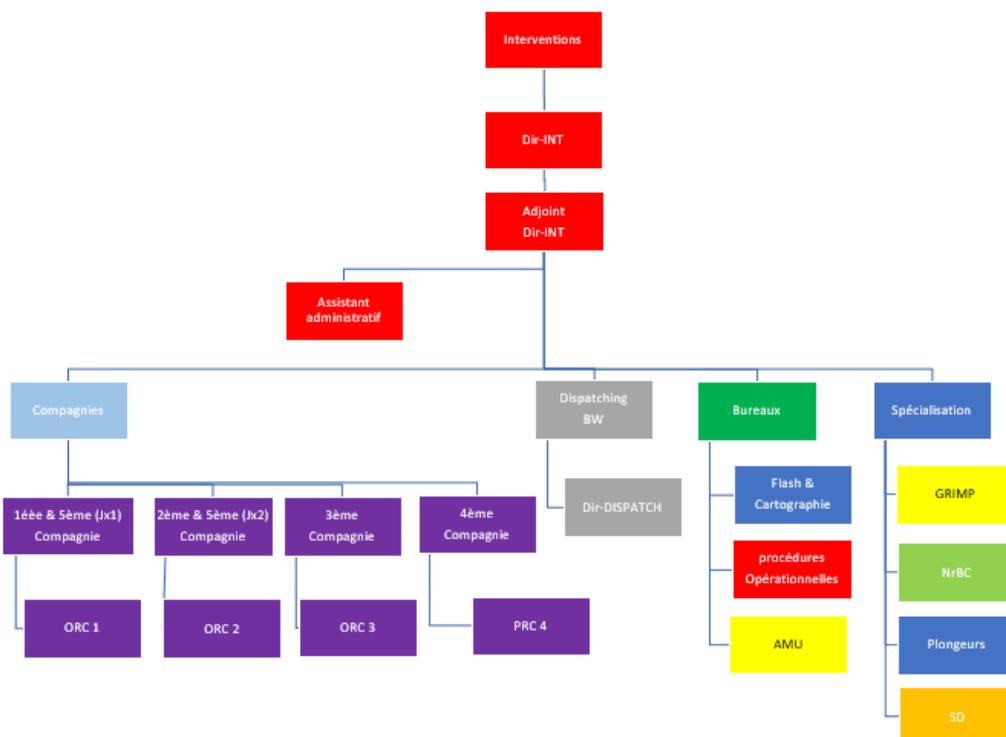
- **quatre** compagnies qui travaillent dans l'horaire **24/72** ;
- **une** compagnie (renfort journée) qui travaille dans l'horaire **3x12+2**.

Chaque compagnie est dirigée par un Officier Responsable de Compagnie (ORC).

Chaque poste de secours comporte 4 équipes de pompiers professionnels et 4 équipes de pompiers volontaires correspondant à une des 4 Compagnies. Certains postes disposent de deux équipes en renfort pour la période de la journée de 7h00 à 19h00, qui travaillent un jour sur deux et appartenant à une 5^{ème} Compagnie dépendant au niveau de leur direction et leur gestion de la 1^{er} et 2^{ème} compagnie.

Ces équipes (ou Compagnies) assurent une permanence en présentielle dans les casernes en service de garde et en service de rappel, 24h sur 24, 7 jours sur 7.

➤ **Organigramme fonctionnel du Département Interventions**



4.6.1 Dispatching du Brabant wallon

Objectifs

Organisation, coordination et gestion de l'envoi des équipes de secours et des communications lors des opérations effectuées par la Zone du Brabant wallon.

- Mise à jour régulière des compétences du personnel opérationnel ;
- Mise à jour régulière du paramétrage du logiciel CAD du Dispatching VERDI et mise à jour des données pour une plus grande automatisation des actions et apporter une meilleure assistance et aide à la décision des dispatchers ;
- Formation de base et organisation des recyclages sur le logiciel CAD Verdi (environ 65 à 70 dispatchers) ;
- Poursuite des travaux dans le cadre de l'uniformisation des procédures, de l'encodage des plannings et des rôles des services de garde et des services de rappel à l'échelle de la Zone ;
- Mise en service des tablettes destinées à équiper les véhicules lors des interventions ;
- Disposer d'outils performants pour alerter le personnel et les postes de secours ;
- Mise à jour de l'utilisation de pagers TPL permettant d'alerter, notamment, le personnel disponible en service de rappel avec une possibilité d'envoyer une confirmation de réception de l'alerte et de remonter vers son poste de secours d'affectation.

4.6.2 Bureau Procédures OPS (PROC-OPS)

Objectifs

- Développer et harmoniser des procédures opérationnelles sur base de projets (fiches projets), en coordination avec trois autres Départements : Planification, Anticipation, Uniformisation (Dir-PAU) et Appui Opérationnel (Dir-AO) et Formations (Dir-FORM), ainsi que le SIPPT, pour une mise en application dans tous les postes de la Zone de secours du Brabant wallon, ainsi qu'au Dispatching zonal.
- Collaborer avec le Département Appui Opérationnel dans le cadre de l'acquisition et de la rédaction de notices d'utilisation relatives aux véhicules, équipements et matériel d'interventions.

Au cours de l'année 2023, plusieurs procédures (ou notes pratiques), règlements, documents types relatifs à une procédure et notices d'utilisation ou notes de service ont été édités, mis à jour, mis en application, notamment :

- plan de personnel pour l'année 2024 ;
- mise à jour du schéma d'organisation opérationnel (SOO) ;
- mise à jour de plusieurs FAQ de règlements :
 - nouvelle version du RGT,
 - nouvelle version du Roi volontaires ;
- mise à jour du plan monodisciplinaire D1 (ou Plan ROUGE) ;
- mise à jour de plusieurs notes et consignes opérationnelles relatives :
 - gestion des tournées de destruction d'hyménoptères avec utilisation des tablettes,
 - procédure impliquant des matières dangereuses (NrBC),
 - traitement des pollution de l'environnement ;
- mise à jour de plusieurs procédures relatives, notamment :
 - rôle de service de garde uniformisé : shifts et statuts de disponibilité incluant une note pratique explicative sur la sélection du personnel lors des procédures d'appel et de rappel ;
- rédaction de nouvelles procédures relatives :
 - traitement des pollution de l'environnement.

Plusieurs projets ont également été initiés ou poursuivent leur développement, à savoir :

- la procédure dénommée « divers sans rapport » permettant de déclarer les sorties de véhicules et de personnel en dehors des interventions : lors de formations, réunions, ... ;
- la création d'une spécialisation « Sauvetage et Déblaiement » ;
- la procédure de sauvetage aquatique en eaux calmes ;
- la procédure de destruction des chenilles processionnaires ;
- la procédure d'extinction de feux de véhicule électrique ;
- la procédure gestion des calamités naturelles (PC-Calamités) ;
- l'outil de cartographie WEB.

4.6.3 Bureau Flash-Info & Carto (Flash-Info)

Objectifs

Assurer la gestion, la rédaction et la mise à jour d'un Flash Info, y compris dans le format d'un outil de cartographie, en vue d'une mise à disposition des données utiles aux membres du personnel opérationnel dans le cadre de la réception des données liées aux arrêtés de police relatifs aux installations et manifestations temporaires, déviations suite à la neutralisation de voiries (routes barrées), de la rédaction de plan préalable d'intervention (PPI), des données liées aux ressources en eau d'extinction, etc.

A cet effet, chaque semaine, de nombreuses données sont recherchées, traitées, analysées, triées, ... en vue d'être publiées.

Un outil de type cartographie WEB avec un accès via des tablettes qui équipent les véhicules d'interventions poursuit son développement de manière à améliorer la diffusion, le partage et la mise à disposition de ces informations essentielles aux personnels opérationnels en collaboration avec le département Planification, Anticipation et Uniformisation et la participation du Dispatching zonal.

4.6.4 Bureau Spécialisation

Objectifs

Coordonner et organiser les différentes spécialisations de la Zone de secours du Brabant wallon.

Spécialisations

Trois spécialisations sont opérationnelles au sein de notre Zone de secours. Il s'agit des **spécialisations NRBC (CMIC/CMIR), GRIMP et Plongeurs**. Ces Spécialisations sont destinées à intervenir lors de missions opérationnelles, en 2^{ème} échelon, afin de renforcer les équipes de pompiers des postes de secours les plus proches, dans les cas particuliers d'interventions dont la gravité, la spécificité ou le type d'incident, nécessitent une formation et un équipement spécifique en support aux intervenants du 1^{er} échelon.

Les Responsables et Conseillers Techniques de ces spécialisations ont travaillé activement afin de pouvoir assurer l'opérationnalité de ces équipes spécialisées.

Grâce à l'organisation de formations continuées et permanentes (stages et recyclages) en collaboration avec l'école du feu de la province du Brabant wallon, notre personnel dispose des connaissances, compétences et des brevets indispensables pour pouvoir assurer la fonction d'équipiers et de Chefs d'équipiers.

Un règlement ROI décrivant les principes communs de fonctionnement des équipes spécialisées a été rédigé.

Une quatrième spécialisation est également toujours en cours de développement : la spécialisation « **Sauvetage/déblaiement SD** ».

En outre, une analyse et une réflexion sont actuellement initiées sous la supervision de l'Officier Responsable du Bureau Spécialisations afin de réorganiser structurellement toutes les spécialisations, rédiger un règlement d'organisation spécifique et mettre à jour les procédures opérationnelles.

a) Spécialisation NrBC (CMIC/CMIR/Biologique)

Equipements concernés :

- ❖ matériel et équipements véhicule S24 ;
- ❖ matériel et équipements conteneur B43 et matériel détection chimique ;
- ❖ matériel détection radiologique ;
- ❖ matériel et équipements conteneur B64.

Composition des effectifs de la spécialisation (situation au 31/12/2022)

Chefs d'équipe (CE)	Equipiers (E)	Assistants (A)
-	22	-

b) Spécialisation GRIMP

Composition des effectifs de la spécialisation (situation au 31/12/2022)

Chefs d'équipe (IMP 3)	Equipiers (IMP 2)
3	13

c) Spécialisation Plongeurs

Composition des effectifs de la spécialisation (situation au 31/12/2022)

Chefs d'équipe	Equipiers (<i>plongeur-sauveteur - Niveau 2</i>)
-	12

4.7 Département « Formations »

4.7.1 Introduction

L'Arrêté royal relatif à la formation des membres des services publics de secours et modifiant divers arrêtés royaux du 18 novembre 2015 a été publié au Moniteur Belge le 7 décembre 2015. Cet arrêté royal est entré en vigueur le 1er janvier 2016 et a été revu pour la dernière fois le 27 février 2023. Il est complété par un ensemble de textes légaux visant des points spécifiques, tel que les obligations en termes de recyclage, les fonctions spécifiques, l'aptitude physique des agents opérationnels, etc.

4.7.2 Organisation du Département Formations

Le Département Formations fait partie des départements opérationnels de la Zone de secours du Brabant wallon. Il est constitué de 5 cellules, lesquelles assurent, entre autres, le maintien et le développement des acquis des membres de la Zone. Chaque cellule est dirigée par un responsable qui en assume la gestion et le suivi vers les agents concernés. Certaines cellules comprennent également des référents qui constituent un maillon essentiel dans le fonctionnement de la formation au sein des postes de secours mais également en termes de communication.

Parallèlement à la structure zonale, le Centre de Formation du Brabant wallon joue un rôle important dans la formation des agents de la Zone de secours. Parmi ses fonctions se retrouvent notamment : l'organisation de la formation continue et l'organisation des épreuves de promotions des membres de la Zone. Les liens étroits existant entre la Zone de secours et le CFBW constituent un atout majeur pour le bon fonctionnement de la formation au sein de la Zone.

4.7.3 Objectifs stratégiques - formation permanente

L'AR formation stipule en son Art. 76 §2 : « *Le membre du personnel suit chaque année minimum 24 heures de formation permanente (...)* ».

Le Département Formations a mis en place un planning de thématiques visant spécifiquement la formation permanente afin d'uniformiser les matières vues chaque jour dans les 5 postes de la zone de secours. Ces derniers sont organisés durant les gardes, un module spécifique visant la formation est prévu 7 jours sur 7.

Certains thèmes doivent être vus obligatoirement visant, entre autres, la mise en application de nouvelles procédures opérationnelles, ou encore du nouveau matériel, etc. Des fiches pédagogiques sont depuis 2023, en cours de rédaction.

L'objectif général est donc de maintenir les acquis, et de permettre aux agents opérationnels de développer de nouvelles compétences et connaissances techniques. Pour ce faire, la cellule « Formation feu » a mis en avant, depuis 2017, plusieurs objectifs dont vous trouverez la description ci-dessous.

Objectif n°1 : Développement & diffusion des supports de cours

Le métier de sapeur-pompier évolue sans cesse, que ce soit par le biais du nouveau matériel ou par l'intermédiaire des nouvelles technologies : nouveaux matériaux de construction, nouveaux types de construction, véhicules hybrides et/ou roulant au CNG. Ces évolutions plus ou moins rapides impliquent que le pompier soit formé en permanence.

Voilà pourquoi, une des priorités de la formation permanente est, entre autres, la mise à jour des cours étant déjà à disposition des compagnies. En 2023, une formation spécifique « Pc calamités » a été développée et dispensée pour 58 agents dont le cadre officiers.

Objectif n°2 : Suivi de la formation par les référents « feu »

Depuis le passage en Zone, le Département Formations collabore, au sein de chaque compagnie, avec des « référents feu », ceux-ci sont issus du cadre de base, moyen et/ou supérieur, le grade n'est donc pas une condition d'accès à cette fonction. Il est précisé que l'ensemble des agents volontaires des 5 postes dépendent d'un référent feu et AMU qui leur est propre.

Le référent « feu » gère la planification et le suivi de la formation continue, il relaie les informations descendantes et montantes, fait part, au Département Formations, des problèmes rencontrés.

Les référents « feu » se réunissent régulièrement avec le Directeur du Département Formation et ses responsables de cellule. L'objectif de ces réunions est de faire le point sur différents aspects liés à l'organisation des formations de base et continue, un membre de l'équipe administrative du centre de formation BW participe à ces réunions.

En 2023 et comme les années précédentes, leur travail a été réalisé rigoureusement et avec professionnalisme, ci-dessous une liste non exhaustive de tâches effectuées :

- le suivi des informations relatives à l'organisation des formations,
- l'encodage des inscriptions dans le logiciel prévu à cet effet,
- la prise de connaissance des formations organisées par le centre de formation BW,
- le suivi administratif des documents d'inscription,
- le suivi des problèmes rencontrés au sein des compagnies.

Objectif n°3 : Analyse et uniformisation de la formation permanente

Mettre en place des formations et créer des supports de cours est inutile si ces formations ne sont pas dispensées au sein des différents postes. De plus, cette formation doit être uniforme dans les 5 postes et planifiée suivant des thématiques récurrentes afin de s'assurer que celle-ci vise l'ensemble des compétences nécessaires aux agents opérationnels.

L'organisation de ces formations ainsi que la traçabilité de la participation d'un agent se fait grâce à un encodage des exercices organisés au sein des postes, par équipe, par compagnie et par membre du personnel ou par type de formation suivie/dispensée.

Le nombre d'heures qu'un agent a suivi est à tout moment disponible dans sa fiche personnelle.

4.7.4 Objectifs stratégiques - formation continue

Objectif n°4 : formation continue, article du 19 avril 2014

Le statut administratif du personnel opérationnel des zones de secours prévoit une formation continue au cours de la carrière d'un agent opérationnel.

L'article 150 de l'arrêté royal du 19 avril 2014 prévoit qu'à partir du 19 janvier 2019, le membre du personnel suit au minimum 120 heures de formation continue par cinq ans en vue du maintien des compétences déjà acquises, de l'adaptation réactive des compétences acquises et de l'apprentissage proactif de nouvelles techniques et compétences afin de pouvoir continuer à exercer efficacement la fonction actuelle, sans préjudice des obligations de formation du livre 1er, titre 2, du code du bien-être au travail.

Les thèmes de formation continue abordés en 2023 ont été les suivants :

- grands animaux,
- brancardage en milieux périlleux,
- Forcible Entry (Halligan Tool),
- secrétaire Dir - PcOps,
- pratique chaude (caméra thermique),
- recyclage dispatcher,
- recyclage NRBC,
- les risques nucléaires et radiologiques,
- recyclage gestion de situation de crise & mise en situation XVR,
- perfectionnement ARI,
- les nuisibles (les frelons asiatiques),
- opérateur pompe,
- Ascenseurs,
- Logiciel excel
- PPMO.

Les formations continues ont été planifiées de telle manière à avoir une répartition équitable entre les 4 trimestres, mais également entre les différents jours de la semaine afin d'éviter de démultiplier les formations sur une même journée. En 2023, pour la majeure partie du personnel opérationnel, s'est terminé le premier cycle quinquennal de formation continue. Hormis quelques agents pour lesquels la force majeure a dû être demandée au conseil de zone, l'ensemble du personnel opérationnel a atteint le quota d'heures minimum nécessaire, à savoir 94h00 pour ce cycle.

Objectif n°5 : Formations de base adaptées aux besoins de la zone de secours

Parallèlement aux heures de formation continue prévues par l'Art. du 19 avril 2014, la Zone de secours a la possibilité d'envoyer des membres opérationnels au CFBW afin d'acquérir des compétences spécifiques pour répondre aux besoins opérationnels de la Zone.

En 2023, les formations de base suivantes ont été dispensées par le centre de formation BW :

- 1 brevet Sapeur (B01) (24 candidats),
- 1 session AMU de base (24 candidats),
- 1 formation Prév 2 (2 officiers et 1 TPI civil),
- 1 formation Prév 3 (6 officiers et 1 TPI civil ont suivi une partie des modules),
- 1 formation M01 (24 candidats, module 3 et 4 organisés par formation BW),

4.7.5 Objectifs stratégiques - formation spécialisée

L'organisation des équipes spécialisées est reprise dans la note pratique NP-D_INT-CEL_SPE 2016-001. Les recyclages ont été organisés en 2022 pour les 3 spécialisations NrBC, GRIMP et Plongeurs.

4.7.6 Objectifs stratégiques - formation Aide Médicale Urgente AMU

Objectif n°6 : Organisation de la formation AMU de base

Cadre légal : sur base de l'Art.41 de l'arrêté royal du 19 avril 2014 relatif au statut administratif du personnel opérationnel des zones de secours, le conseil zonal peut décider que la réussite de la formation du brevet de secouriste-ambulancier soit une des conditions de nomination d'un sapeur-pompier stagiaire professionnel ou volontaire.

Une formation AMU de base organisée par le centre de formation BW s'est finalisée et une autre a débuté en 2022.

Objectif n°7 : Organisation des recyclages AMU

Cadre légal : suivant l'Art.15 et 17 du chapitre IV de la loi du 8 juillet 1964 relatif à l'aide médicale urgente, le titulaire du brevet de secouriste-ambulancier doit être évalué tous les 5 ans au terme de sa formation permanente, et ce, en vue de la prolongation du brevet. Pour pouvoir prétendre à passer cette évaluation quinquennale, le titulaire doit suivre annuellement 24h de recyclage réparties en au moins 6 heures de cours théoriques et au moins 12 heures de cours et exercices pratiques.

En 2022, les recyclages AMU ont été planifiés conformément aux notes de service zonales « ZSBW-RH005.16 » et « ZSBW-RH006.16 ».

Des dérogations ont encore été délivrées par l'inspecteur d'hygiène afin que les ambulanciers ne soient pas pénalisés par le manque d'heures de recyclage suite à la pandémie COVID-19, et ce, afin de comptabiliser le nombre d'heures nécessaires pour pouvoir accéder à l'épreuve quinquennale.

4.7.7 Objectifs stratégiques - maintien de la condition physique

Objectif n°8 : Equipement des salles de sport

Courant 2023, afin de permettre aux agents d'entretenir leur condition physique, mais également de pouvoir se préparer aux différents tests périodiques obligatoires, entre autres le PPMO et le VO2Max, du matériel sportif est venu compléter celui existant dans les salles de sport des postes.

Objectif n°9 : Equipement en matériel sportif

Comme chaque année, des équipements sportifs sont fournis au personnel par la cellule EPI afin de leur permettre de réaliser les séances d'entraînement (chaussures de sport, shorts, etc.).

OBJECTIF N°10 : DEVELOPPEMENT DE LA CELLULE GESTION ET SUIVI DES COMPETENCES

La cellule a rédigé en 2022 plusieurs documents d'évaluation permettant d'évaluer des compétences spécifiques des agents, entre autres, opérateur autopompe incluant les camions citernes et opérateur engins aériens.

D'autres documents d'évaluation permettant d'évaluer d'autres compétences sont encore à réaliser.

Le tableau dynamique de gestion des compétences a également fortement évolué en 2023, l'objectif 2024 étant que ces données soient intégrées dans le nouveau logiciel RH.

4.7.8 Objectifs stratégiques - formation interne des nouvelles recrues

Contexte général

La Zone de secours a engagé par recrutement et professionnalisation des nouveaux sapeurs-pompiers professionnels en 2023. L'organisation de leur formation interne a été organisée et gérée par le département formation.

Conformément à l'AR du 19 avril 2014, chaque stagiaire est encadré par un maître de stage et ce, jusqu'à la fin de son stage. Dans ce contexte, chaque stagiaire a reçu son journal de bord.

Lors de son entrée en service, le stagiaire doit passer un entretien de fonction avec son maître de stage. Ces entretiens de fonction ont été réalisés pour l'ensemble des stagiaires.

Afin d'établir les rapports de stage intermédiaires (à réaliser tous les 3 mois), le maître de stage dispose d'un document type « Entretien de fonction et rapports de stage intermédiaire ».

Au terme de sa formation, le stagiaire sera évalué sur ses compétences afin de déterminer s'il est capable d'intégrer une équipe.

Contenu de la formation interne

Comme précédemment, la formation des stagiaires sapeurs-pompiers professionnels s'est étalée sur 5 semaines.

Le stagiaire est formé par les membres des postes de secours sous la supervision de l'officier responsable de compagnie.

Un programme est déterminé par le Département Formation afin que l'agent puisse acquérir les connaissances minimum nécessaires lui permettant de prendre ses fonctions le plus rapidement possible. Celles-ci seront complétées par la suite par des formations spécifiques au poste d'affectation et au matériel, entre autres, lors de ses semaines d'intégration multipostes.

4.7.9 Objectifs stratégiques - formation du personnel administratif

En 2023, différentes formations spécifiques à destination du personnel administratif ont été proposées aux agents de l'administration zonale, telles que « rédaction d'actes administratifs », « évaluer son personnel efficacement », logiciel Excel, etc.

La gestion administrative de ces dossiers et le suivi vers les membres du personnel a été pris en charge par le secrétariat du département formations.

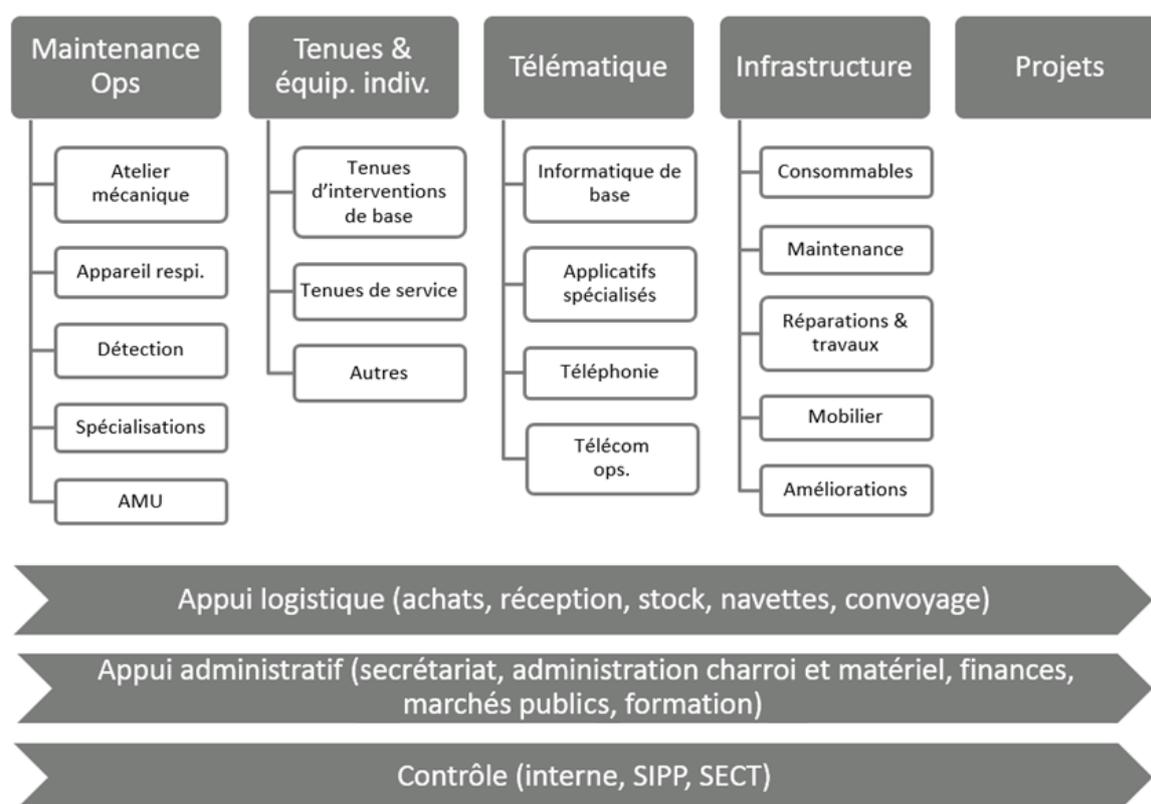
Conclusion

L'année 2023 a été propice à la mise en place de nouvelles thématiques de formation continue et permanente, mais également à l'organisation de brevets permettant aux agents de pouvoir envisager d'évoluer dans leur carrière professionnelle. Une fois de plus, la synergie et la bonne collaboration entre le centre de formation BW et le Département Formation de la Zone de secours a permis de répondre aux obligations légales visant la formation des agents opérationnels de la Zone de secours, mais également aux besoins des différents départements opérationnels.

4.8 Département « Appui Opérationnel »

Le Département Appui Opérationnel regroupe les activités techniques (et administratives associées) nécessaires à la mise à disposition d'outils (véhicules, matériel, équipements individuels, infrastructures, informatique ...). Ces outils étant indispensables à la bonne réalisation des missions de secours.

4.8.1 Structure générale



4.8.2 Appui administratif

Administration du charroi

But : maintenir à jour la liste du matériel roulant, des documents de bord, des contrats d'assurance, des exemptions de taxes diverses, des contrôles techniques, etc.

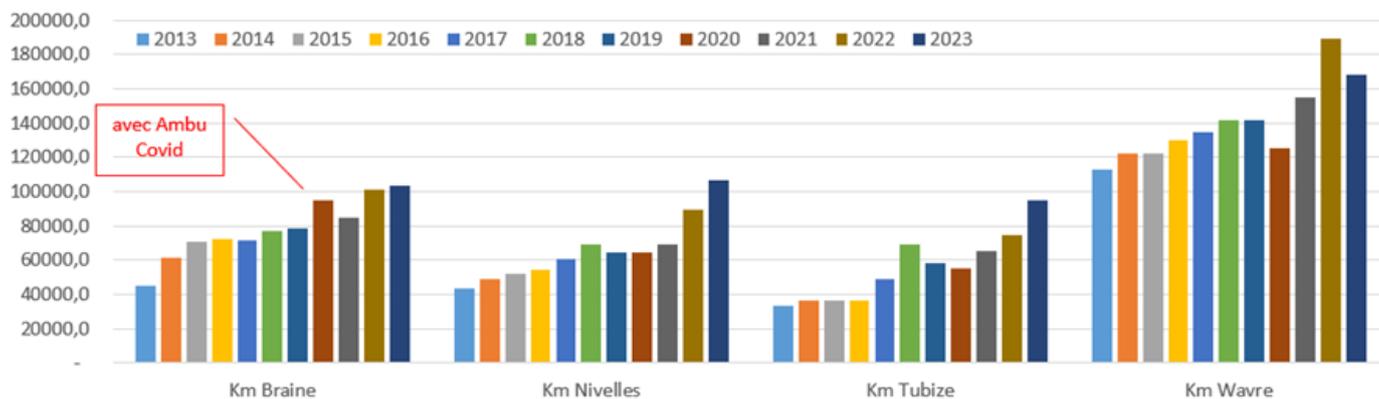
Tâches accomplies durant l'année

Quelques statistiques sur base des données disponibles :

Un total de **456.398 km** parcourus en **2023** par les 12 ambulances opérationnelles contre **453.000** en **2022**, soit une moyenne individuelle de 38.033 km et une augmentation de 0,7 % par rapport à l'année 2022.

En fonction du poste, la moyenne par véhicule varie fortement selon le nombre de missions, le secteur d'intervention et la proximité des hôpitaux de destination.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Km Braine	45.179	61.729	70.832	72.622	71.399	77.030	78.683	94.757	84.483	101.093	106.656
Km Nivelles	43.611	48.605	52.294	54.340	60.360	69.453	64.866	64.502	68.903	89.272	93.077
Km Tubize	33.656	36.368	36.521	36.499	48.847	68.977	58.502	55.418	65.273	74.328	70.901
Km Wavre	113.000	122.238	122.137	129.744	134.454	141.790	141.624	125.640	154.547	189.354	185.764
Total	235.446	268.940	281.784	293.205	315.060	357.250	343.675	340.317	373.224	453.209	456.398
Moy/an/véh	18.111	20.688	21.676	22.554	26.255	29.771	28.640	28.360	31.102	37.767	38.033



D'autre part, les véhicules « pompiers » ont parcouru 678.000 km pour l'ensemble des missions opérationnelles et non opérationnelles (administration, formation, logistique, ...) contre 573.000 en 2022 et 561.000 km en 2021.

29 sinistres sur les véhicules sont à déplorer. Aucun n'a occasionné d'incapacité de travail ni de déclassement du véhicule (35 en 2022, 45 en 2021, 41 en 2020 et 34 en 2019) ;

Administration du matériel

But :

- Disposer d'une vue globale et exhaustive des équipements dont dispose la Zone ;
- Maintenir à jour cette liste : ajout, déplacement, déclassement ... ;
- Evaluation et gestion des assurances du matériel.

Finances

But : utilisation contrôlée des budgets de fonctionnement et d'investissement accordés à la Zone.

Tâches accomplies durant l'année

- Contribution à l'élaboration du budget ;
- Etablissement et suivi de près de 1.270 bons de commande selon le principe : proposition, demande, bon de commande, signature, engagement, livraison/réception, certification de la facture.

Marchés publics

But : élaboration de marchés publics dans le cadre d'investissements comme dans le cadre de fournitures et des services réguliers nécessaires au bon fonctionnement quotidien des moyens matériels dont dispose la Zone.

Tâches accomplies durant l'année

Attribution de marchés pour :

- marché public de travaux - Fixation des fibres résiduelles d'amiante sur le site du poste de secours de Wavre ;
- marché public de services - Permis C ;
- marché public - " Service externe de prévention et de protection au travail " ;
- marché public - Réparations et entretien auto-échelle (E52) ;
- marché public de fournitures de dispositifs médicaux non implantables à destination du service d'ambulances :
 - matériels de traitements des plaies, bandages, et autres consommables,
 - matériels pour le traitement des voies respiratoires,
 - matériels pour perfusions et injections,
 - matériels de prise de paramètres, instruments et autres équipements,
 - matériels de désinfection, d'hygiène et autres consommables,
 - matériels de contention et autres consommables,
 - équipements de protection individuelle,
 - fournitures pour défibrillateurs,
 - fournitures pour oxymètres de pouls ;
- marché public de services "Assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de la rénovation de la caserne de Wavre" ;
- marché public de travaux - Rénovation de la toiture du poste de secours de Braine l'Alleud.

Formation

But :

- donner un appui au Département Formation en réalisant des notices d'utilisation de matériel avant toute mise en service de celui-ci.
- mettre à disposition les équipements nécessaires aux formations internes mais également et principalement au Centre de Formation du Brabant wallon (CFBW).

Formation

But :

- donner un appui au Département Formation en réalisant des notices d'utilisation de matériel avant toute mise en service de celui-ci.
- mettre à disposition les équipements nécessaires aux formations internes mais également et principalement au Centre de Formation du Brabant wallon (CFBW).

4.8.3 Appui logistique

Achat, réception, stockage, distribution

But :

- Organiser les acquisitions courantes, la réception des marchandises, le stockage et sa gestion, ainsi que la distribution de celles-ci ;
- Entreposer le matériel opérationnel de réserve (consommables, outils, équipements, EPI) ;
- Répertorier et entreposer les équipements déclassés et organiser les évacuations, destructions et ventes éventuelles.

Navette et convoyage

But : disposer d'une navette pour les besoins techniques (transfert de matériel vers les lieux d'entretien (ARI, détecteur gaz...), transport de consommables (AMU, émulseur, EPI, ...) ainsi que d'un système de convoyage de véhicules et équipements vers les sous-traitances.

Contrôle

But : le contrôle régulier du bon fonctionnement et de l'état général du matériel des équipements et des véhicules est essentiel dans notre domaine d'activité. Des contrôles « légaux » doivent également être effectués par des Services de Contrôle Technique Externe (SECT) à échéances strictes (engins de levage...).

4.8.4 Maintenance opérationnelle

Atelier mécanique (Cellule technique)

But : la cellule technique a en charge la gestion de la maintenance et des réparations des véhicules et autres équipements techniques d'intervention. Ces travaux sont effectués en caserne par le personnel spécialisé ou non (selon les cas) ou sous-traités.

Tâches accomplies durant l'année

- Rénovation et grand entretien de l'auto-échelle E63 ;
- Remplacement des ventilateurs des autopompes par des ventilateurs électriques.

Appareils respiratoires (Cellule ARI)

But : la cellule ARI se charge de la gestion des appareils respiratoires isolants. Les ARI sont des équipements de protection individuelle de catégorie 3 (protection de l'utilisateur contre les dangers mortels ou les dommages susceptibles de nuire à la santé de manière irréversible). L'entretien, la maintenance et la gestion de ces équipements sont particulièrement importants.

Détection

But : la cellule détection se charge de la gestion des divers appareils de détection de gaz et radioactivité (inventorisation, organisation des étalonnages sous-traités ou non, de la programmation des appareils ...).

Spécialisations

But : dans le cadre des spécialisations (Cellule chimique, plongeurs, GRIMP, ...), les différentes cellules spécialisées ont pour responsabilité la gestion de leur matériel sous la supervision du Département Intervention et du Département Appui.

AMU

But : la cellule AMU est en charge des aspects logistiques nécessaires au bon déroulement des missions d'Aide Médicale Urgente de la Zone.

4.8.5 Tenues et équipements individuels

But : gestion des tenues au sens large (tenues catégorisées EPI ou non) : tenues de service, tenues d'intervention de base (feu, technique, médicale), tenues spécifiques,

Tâches accomplies durant l'année

- Fourniture d'EPI nautiques « 1^{er} échelon » pour les autopompes ;
- Marché relatif à l'habillement (> 20 lots).

4.8.6 Télématique

But : la télématique regroupe tous les éléments techniques liés à l'informatique et à la télécommunication (y compris à la radiocommunication).

Tâches accomplies durant l'année

Initiation du renouvellement des marchés publics relatifs au réseau informatique, aux adresses mail et à l'infrastructure cloud.

4.8.7 Infrastructure

But : maintenance des bâtiments ainsi que des équipements liés à l'utilisation de ceux-ci, mais également des projets d'amélioration, d'agrandissement et de construction.

Tâches initiées durant l'année

- Braine-l'Alleud : remplacement de la toiture, bardage et menuiserie. Ajout de panneaux photovoltaïques ;
- Braine-l'Alleud : remplacement des châssis et vitrages extérieurs ;
- Wavre : nouvelles chambres et locaux de repos ;
- Wavre : étude de faisabilité de la nouvelle caserne ;
- Tubize : permis d'urbanisme et cahier spécial des charges de travaux pour la nouvelle caserne.

Tâches réalisées durant l'année

- Wavre : désamiantage.

4.8.8 Projets

But : initier et/ou participer aux nouveaux projets d'implication générale.

Tâches accomplies durant l'année

- Remplacement du système de gestion des cartes carburant ;
- Livraison et mise en service de 2 ambulances ;
- Livraison et mise en service d'un véhicule de commandement ;
- Fourniture et répartition de moyens nautiques ;
- Commande de 2 pickups 4x4 ;
- Etablissement d'un marché d'acquisition d'une auto-échelle.

4.9 Département « Prévention incendie »

4.9.1 Introduction

Les missions dévolues à notre département reprises dans l'AR du 19 décembre 2014 fixant l'organisation de la prévention de l'incendie dans les zones de secours (avis, contrôle et sensibilisation) continuent d'être assurées avec rigueur et professionnalisme.

Afin de pouvoir prodiguer des conseils mais aussi et surtout d'expliquer le contenu de nos rapports, une permanence téléphonique a été mise en place et est gérée par nos 3 techniciens en prévention civils. Elle est ouverte du lundi au vendredi de 9 à 12h. En complément, l'adresse électronique et la ligne téléphonique de l'auteur de chaque rapport sont incluses dans la conclusion de ceux-ci.

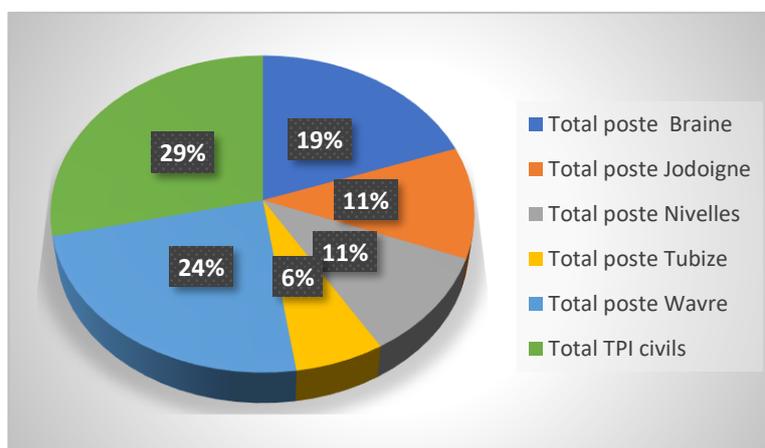
Une commission de dérogation zonale permet de remettre un avis collégial sur l'octroi ou non d'une dérogation à une prescription légale sollicitée via l'autorité concernée.

Une page « Prévention » est implémentée sur le site internet de la Zone. Elle explique les missions du département et met à disposition de tous un formulaire de demande de renseignements ainsi que le règlement général de police relatif à la protection contre l'incendie et l'explosion du Brabant wallon. Cette page permet depuis 2022 le téléchargement d'annexes techniques fréquemment référencées dans nos rapports.

4.9.2 Statistiques des missions de prévention

Sur la période du 1er janvier au 31 décembre 2022, la Zone de secours a traité un total de **2881** missions de prévention incendie. Le volume des demandes s'est stabilisé après la forte augmentation de l'an dernier (12 %) qui était principalement due à l'explosion des demandes de la commune d'Ottignies-Louvain-la-Neuve.

	2021		2022		2023	
Total poste Braine	565	21,82 %	685	23,73 %	563	19,54 %
Total poste Jodoigne	267	10,31 %	252	8,73 %	326	11,32 %
Total poste Nivelles	323	12,48 %	306	10,60 %	304	10,55 %
Total poste Tubize	239	9,23 %	274	9,49 %	181	6,28 %
Total poste Wavre	564	21,78 %	636	22,03 %	683	23,71 %
Total TPI civils	631	24,37 %	734	25,42 %	824	28,60 %
Total	2589		2887		2881	



Nombre de demandes de missions de prévention par commune					
	2018	2019	2020	2021	2023
Beauvechain	26	52	44	51	73
Braine-l'Alleud	197	171	175	193	979
Braine-le-Château	48	38	49	41	50
Chastre	11	31	31	32	30
Chaumont, Dion, Corroy	75	74	66	49	93
Court-Saint Etienne	62	57	50	74	76
Genappe	103	110	65	80	78
Grez-Doiceau	56	86	52	66	75
Hélicine	26	7	20	24	30
Incourt	14	19	20	40	28
Ittre	46	44	21	35	23
Jodoigne	66	89	80	101	78
La Hulpe	53	47	58	70	47
Lasne	69	52	56	68	52
Mont Saint Guibert	73	68	47	86	55
Nivelles	219	226	208	218	187
Orp-Jauche	26	42	43	22	29
Ottignies LLN	377	316	240	368	665
Perwez	57	35	71	54	70
Ramillies	30	38	32	29	31
Rebecq	40	50	50	55	36
Rixensart	119	109	135	125	95
Tubize	146	194	128	154	139
Villers-la-Ville	96	72	46	62	74
Walhain	33	56	44	54	85
Waterloo	191	161	138	155	182
Wavre	267	273	253	283	346

4.9.3 Techniciens en prévention de l'incendie civils

La contribution au traitement des missions de prévention incendie par les 3 techniciens civils en prévention incendie continue d'augmenter et passe de 25,45 % à 28,6 % du volume total des missions et ce malgré le renouvellement de l'équipe à la suite des différents départs. Ils sont également fortement sollicités par la permanence téléphonique mise en place.

Depuis septembre 2020, un ou deux techniciens en prévention du cadre « Officiers » viennent chaque jour au bureau central afin d'épauler le personnel civil dans le cadre de l'analyse des plans. Lorsqu'ils travaillent dans les postes, ils s'occupent principalement de l'accomplissement des visites de contrôles et des réunions qui se déroulent sur leur ancien secteur d'intervention, et ce pour limiter les déplacements au strict minimum.

Afin d'aider le travail quotidien des techniciens en prévention incendie et afin d'uniformiser les documents rédigés par ceux-ci, le département a continué d'établir une série de « rapports types » (modèles de rapports) qui peuvent être utilisés, avec le logiciel *Abifire* (module prévention, pour créer les rapports liés aux diverses missions).

Secrétariat

Le secrétariat (une secrétaire à temps plein) a été renforcé par un employé à mi-temps depuis septembre 2019 afin de réaliser les tâches administratives en back-up de la secrétaire.

Archivage

Afin de réduire l'espace nécessaire au stockage des rapports de prévention et permettre à chacun de les consulter à distance, l'archivage en format digital a débuté durant les grandes vacances scolaires 2020 par des étudiants. Il a été poursuivi en 2021, 2022 et 2023. Les documents des postes de Nivelles et de Jodoigne ont tous été traités ainsi qu'une partie du poste de Tubize et de Braine-l'Alleud.

Facturation

Depuis juin 2020, un nouveau règlement-redevance est applicable. Ce dernier tient compte de la destination des bâtiments et est majoritairement basé sur des forfaits qui tiennent maintenant compte de la difficulté du travail réellement presté.

Les missions de prévention de l'incendie et les demandes d'avis sont facturées aux demandeurs. En 2023, un montant de 681 205 € a été facturé (sur un total de 2062 tarifications établies).

4.9.4 Règlement Général de Police en matière de protection contre l'incendie

Le nouveau RGP relatif à la protection incendie avait été rédigé en cellule prévention et avait été envoyé aux 27 communes de la zone pour adoption dès le premier avril 2015.

Sur base des informations qui nous avaient été communiquées en 2015, un peu plus des deux tiers des communes de la Zone, soit 19 sur les 27, avaient adopté ce nouveau règlement à la fin 2015.

En 2023, une commune supplémentaire est venue compléter la liste ; il s'agit de la commune de Braine-le-Château qui a adopté ce RGP le 26 octobre, ce qui porte le nombre de communes ayant adopté le RGP à 25 sur les 27 de la Province.

Sous l'impulsion des différentes zones de secours de Wallonie (ReZonWal), des modifications ont été entamées afin de rédiger un RGP commun à l'ensemble de la région en 2021. Cette révision s'est poursuivie en 2023 et est en passe d'aboutir.

4.9.5 Cellule Planifications (Cel_PLANI)

Buts :

- Assurer les contacts entre la Zone de secours du Brabant wallon (Discipline 1) et les agents « CPU » des villes et communes de notre Province ;
- Participer aux réunions "Cellule sécurité communale" dans le cadre de l'élaboration, rédaction, mise à jour et organisation d'exercice pour les PGUIC ;
- Donner des avis sur les projets et mises à jour des différents plans d'urgences définis dans la législation (PGUIC, PUH, ...) ;

- Participer aux réunions "Cellule sécurité communale" dans le cadre d'évènements ou organisations de manifestations ou festivités avec grand rassemblement de foule et émettre des avis en matière de prévention et d'activation de dispositif préventif ;
- Rédiger et mettre à jour du « Plan Rouge – Discipline D1 » et des procédures qui y sont liées.

Tâches accomplies durant l'année 2023

Les exercices multidisciplinaires, communaux et provinciaux ont repris leur rythme habituel après la pause due à la crise sanitaire. S'en suit une sollicitation plus importante pour la Zone de secours, aussi bien pour la préparation que la participation aux exercices.

De nouveaux types d'exercices ont vu le jour, les exercices testant uniquement la chaîne d'alerte.

Les exercices communaux (COMEX) ont également été retravaillés afin d'une part que les informations transmises au Centre de Coordination soient plus cohérentes avec la réalité opérationnelle des disciplines. D'autre part, un PC-OPS est tenu dans une autre pièce afin de mieux coller à la réalité et mieux marquer la différence entre les aspects opérationnels et stratégiques.

Les documents préalables pour les manifestations publiques (ODM, PPIé ainsi que PPUIé) sont désormais utilisés systématiquement lors des dispositifs préventifs et événements de grande ampleur.

Missions de prévention dans le cadre des manifestations publiques

Nombre de missions par commune

Commune	Nombre de missions	%
Beauvechain	7	2 %
Braine-l'Alleud	7	2 %
Chastre	5	2 %
Chaumont-Gistoux	13	4 %
Court-Saint-Etienne	21	7 %
Genappe	15	5 %
Grez-Doiceau	15	5 %
Hélicine	9	3 %
Incourt	6	2 %
Ittre	4	1 %
Jodoigne	5	2 %
La Hulpe	3	1 %
Lasne	1	0 %
Mont-Saint-Guibert	10	3 %
Nivelles	5	2 %
Orp-Jauche	8	3 %
OTTIGNIES-LLN	57	19 %
Perwez	7	2 %
Ramillies	3	1 %
Rebecq	2	1 %
Rixensart	9	3 %
Tubize	12	4 %

Villers-la-Ville	11	4 %
Walhain	9	3 %
Waterloo	17	6 %
Wavre	35	12 %

Répartition des missions

Motif de mission	Nombre	%
Rapport visite contrôle	160	54 %
PV réunion préalable	74	25 %
Demande avis préalable	62	21 %

Conclusions des rapports

Conclusion	Nombre de missions	%
Mission non effectuée	50	17 %
Favorable	47	16 %
Favorable sous condition	139	47 %
Mission annulée	28	9 %
PV externe	23	8 %
Réponse par mail	1	0 %
Défavorable	3	1 %
Réponse par téléphone	5	2 %

4.9.6 Cellule PPI (Cel_PPI)

Buts :

- assurer la gestion et la mise à jour des fiches d'alerte et mettre celles-ci à disposition du personnel opérationnel ;
- assurer la gestion, la rédaction et la mise à jour des Plans Préalables d'Interventions (dénommées PPI) et mettre ceux-ci à disposition du personnel opérationnel ;
- tenir à jour les risques présents sur le territoire de la Zone de secours.

Tâches accomplies durant l'année 2023

- Mise à disposition dans les outils informatiques des fiches d'alerte reçues ;
- Mise à disposition dans les outils informatiques des dispositifs d'accès reçus ;
- Analyse du mode de fonctionnement de la cellule en vue de l'optimiser en 2024 ;
- Refonte des répertoires de travail de la cellule PPI ;
- Revue des instructions de rédaction d'un PPI. Communication de celles-ci à diverses entreprises afin qu'elles réalisent elles-mêmes leur PPI (en test) ;
- Analyse des PPI créés par lesdites entreprises ;
- Rédaction des PPI du CHIREC Braine l'Alleud, du shopping de Nivelles ;
- Participation aux réunions multidisciplinaires pour une mise à jour des PPI de Walibi et de GSK.

4.9.7 Cellule CPI (Cel_CPI)

Buts :

- Sensibiliser le public aux risques d'incendie et aux mesures préventives qui peuvent être adoptées afin de sécuriser une habitation ;
- Fournir des informations sur le matériel de prévention des incendies, de détection et d'extinction d'un incendie ;
- Dispenser des conseils objectifs et gratuits aux personnes souhaitant construire ou rénover leur habitation ;
- Analyser les habitations privées et proposer un plan de sécurisation ;
- Evaluer, à la demande du citoyen, les mesures spécifiques qu'il a prises.

Tâches accomplies durant l'année 2023

- Sensibiliser les étudiants de plusieurs écoles en collaboration avec ces dernières ;
- Sensibiliser les chefs scouts pour leurs camps d'été ;
- Participation aux réunions de pilotage « CPI » au SPF Intérieur ;
- Sensibiliser les citoyens à l'aide des réseaux sociaux ;
- Répondre aux questions particulières des citoyens via le formulaire de contact de la Zone ;
- Visite chez des particuliers ;
- Participation à diverses portes ouvertes.

4.10 Département « Prévision, Anticipation et Uniformisation »

4.10.1 Introduction et missions

Le Département P.A.U. a en charge :

- la Prévision : analyse des chiffres et données, établissement de tendances, suivi ;
- l'Anticipation : prise en compte d'évolutions technologiques, de réglementation, sociétales, ... ;
- l'Uniformisation : harmonisation des pratiques, procédures, équipements, ... au sein de la Zone de secours.

Ce département est à l'heure actuelle composé uniquement de son directeur, le Capitaine Bertrand Lorent.

4.10.2 Tâches accomplies

Au cours de l'année 2023, le département PAU a notamment avancé sur les projets suivants :

- Tableau de bord de statistiques : évaluation de différents outils, création d'une plateforme de centralisation et début de mise en place de l'outil PowerBI ;
- Mobinome (logiciel RH) : relai vers la branche opérationnelle, soutien technique ;
- Plan de Continuité d'Activité : analyse des risques et ébauche de rédaction ;
- Rapport de garde : améliorations et premiers tests ;
- Memento opérationnel (recueil de fiches techniques de soutien à l'intervention, à destination des officiers) : définition d'une table des matières et répartition entre l'ensemble des officiers de la zone de secours ;
- Cartographie : participation à un effort de standardisation nationale et multidisciplinaire mené par l'IGN ;
- Recherche et Développement : projet exploratoire des possibilités de l'Intelligence Artificielle pour les zones de secours, subsidié par l'Agence du Numérique ;
- Contacts avec l'UCLouvain pour la supervision de mémoires en entreprises au sein de la faculté d'ingénierie (horizon 2024-2025).

4.11 Cellule « Communication »

Les objectifs de la cellule communication de la Zone sont :

- de mettre en place une communication objective vers l'ensemble du personnel ainsi qu'auprès du grand public ;
- d'assurer un feed-back des informations et des attentes du personnel de manière transversale.

Dans la continuité des années précédentes, la Zone de secours a adopté plusieurs outils afin de favoriser la communication interne et externe.

Les newsletters

Affichées aux valves de la Zone ainsi que sur le site Intranet, les newsletters sont publiées plusieurs fois par an. On y retrouve la présentation des nouveaux membres du personnel (tant administratif qu'opérationnel), des informations quant à l'organisation d'évènements internes ou externes ou même plus généraux, les nouveaux programmes mis en fonction, etc.



Le site Internet

Le site Internet de la Zone de secours est accessible via l'adresse <https://brabant-wallon.secourspompiers.be/>.

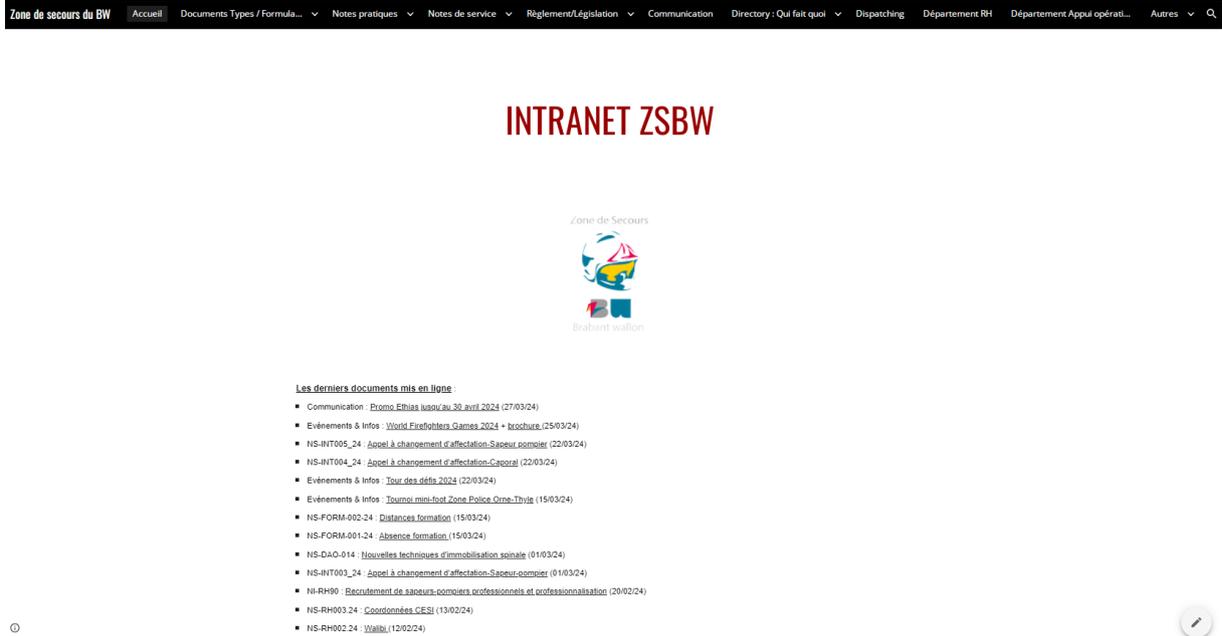
On peut y trouver :

- une présentation générale de la Zone du Brabant wallon, du Collège et Conseil de Zone ;
- des indications sur les démarches pour devenir pompier ;
- les différentes missions ainsi que leurs tarifications ;
- les offres d'emploi ;
- les démarches à effectuer après une intervention des pompiers ;
- un formulaire de contact.



Le site Intranet

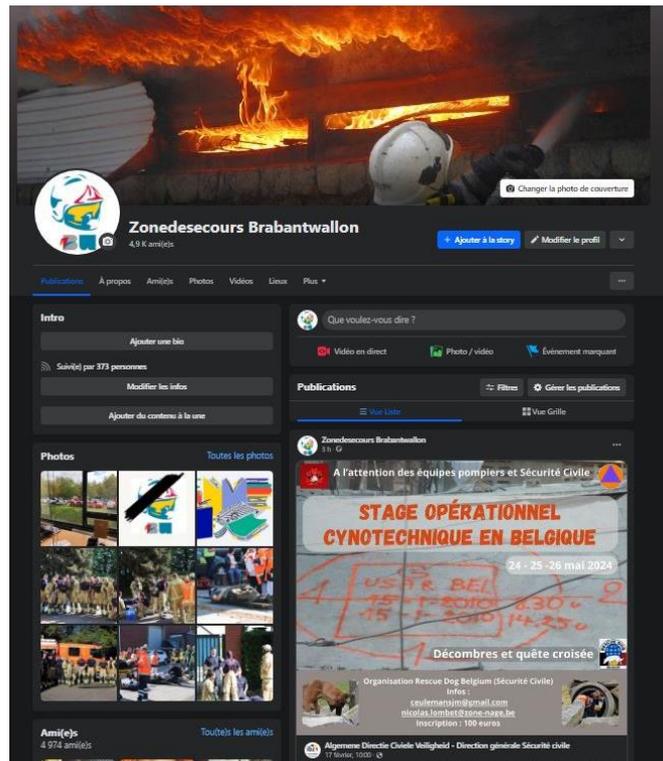
L'Intranet est utilisé par l'ensemble du personnel de la Zone de secours. Il permet de centraliser les notes de service, les notes d'informations, les règlements et diverses actualités. Il s'agit d'un outil de communication complémentaire aux adresses mails (procurées à chaque membre du personnel, où transitent les éléments centralisés de l'Intranet).



La page Facebook

La Zone de secours possède sa propre page Facebook. On peut y retrouver les statistiques mensuelles des interventions, des conseils et informations via le partage de publications de l'asbl *Secunews*, des posts informatifs sur divers sujets, des reportages en lien avec les soldats du feu, etc.

Un contact avec la population est également proposé via la messagerie Messenger de la page Facebook.



Les événements de la Zone de secours

Des événements sont régulièrement organisés au sein de notre Zone de secours tels que la cérémonie des vœux (avec les prestations de serment du nouveau personnel opérationnel), le barbecue annuel, la fête de Noël, des teams building, un concours photos, etc.



Création d'une équipe « Communication »

Avec cette nouvelle équipe, divers objectifs tenteront d'être atteints.

Plan de communication interne pour 2024

- Création d'une équipe « communication » ;
- Communication interne bimensuelle (newsletter) ;
- Valorisation de la Zone de secours et de son personnel ;
 - Micro-capsules de valorisation de la Zone de secours :
 - vision et valeurs,
 - présentation des postes (bâtiments, véhicules, chefs de poste, fonctions complémentaires – mécanicien, magasinier, etc.),
 - présentation des spécialités (Grimp, NRBC, Plongeurs, Dispatching, Sauvetage déblaiement – séances d'exercices, explications techniques, organisation des équipes),
 - présentation des départements, administration et cellules zonales (missions et objectifs, participants et organisation).
 - Dossier « rédaction » :
 - parties prenantes (Province du Brabant wallon, Gouverneur, Police locale et fédérale, hôpitaux),
 - vulgarisation des textes et règlements (arrêtés royaux, notes de services, etc.),
 - procédures administratives,
 - sécurité au travail.

Plan de communication externe pour 2024

- Mai 2024 : campagne d'informations « presse et médias zonaux » au dossier relatif aux risques en été (feu de broussailles, barbecue, noyade, guêpes et frelons asiatiques).
- Juillet 2024 : dossier d'information « presse et médias zonaux » sur les statistiques d'intervention pour le 1^{ier} semestre 2024.
- Août 2024 : mise en place d'une nouvelle cellule de communication, resituant les moyens à mettre en œuvre.
- A partir de septembre 2024 : communication externe mensuelle via les médias zonaux (valorisation de la Zone de secours et de son personnel, le métier de pompier, conseils de sécurité thématique).

4.12 Facturation

4.12.1 Aide Médicale Urgente

Les missions effectuées entre janvier et début décembre 2023 ont été facturées sur l'année 2023 et le mois de décembre sera facturé au premier trimestre 2024. Cela représente 12 mois de facturation. La procédure de récupération est toujours en cours actuellement.

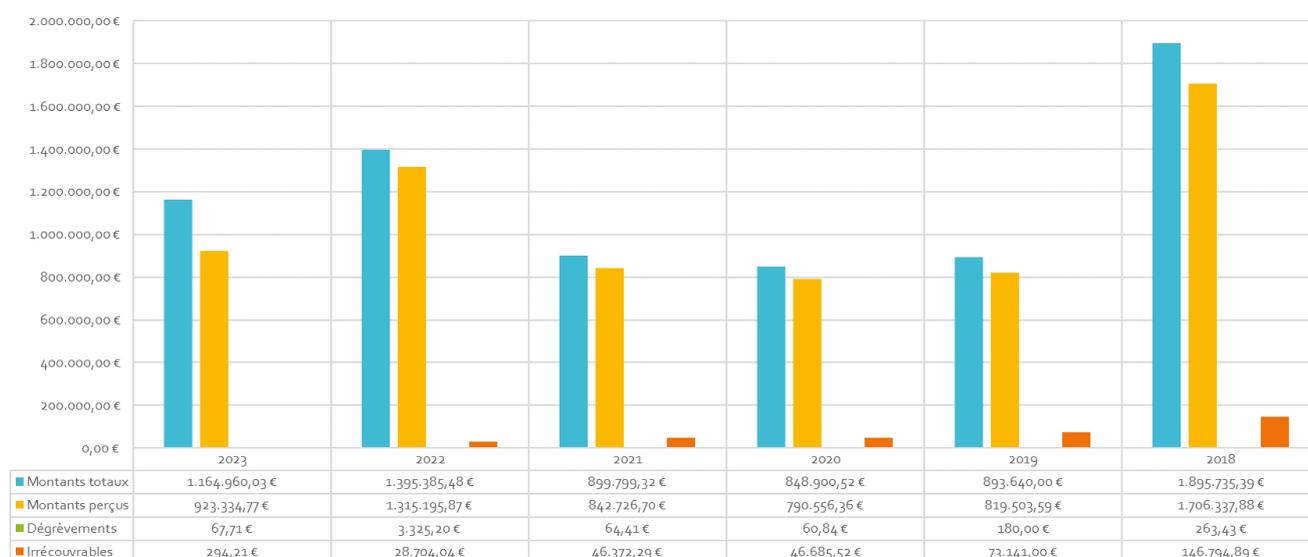
- Nombre de factures envoyées : 17.929 factures dont 13.955 perçues ;
- Allocation budgétaire : 1.100.000 € - crédit article 352/161-01 ;
- Montant total facturé (droit constaté) : 1.047.717,92 € ;
- Montant total perçu : 922.979,32 € ;
- Solde à percevoir : 124.738,60 € ;
- Taux de recouvrement : 88 %.

En moyenne, le droit constaté s'élève à 87.309,83€ par mois pour un envoi moyen de 1.494 factures. Le montant de chaque facture s'élevait, en 2023, à 67,53€. Ce montant est majoré de 10€ lors de la mise en demeure. Les récupérations se poursuivent via la mise en demeure et la contrainte.

Les années antérieures sont toujours en cours de récupération, via la contrainte, par l'Etude Jaumotte.

Montant des facturiers par exercice

Aide Médicale Urgente	2023	2022	2021	2020	2019	2018
Montants totaux	1.164.960,03 €	1.395.385,48 €	899.799,32 €	848.900,52 €	893.640,00 €	1.895.735,39 €
Montants perçus	923.334,77 €	1.315.195,87 €	842.726,70 €	790.556,36 €	819.503,59 €	1.706.337,88 €
Dégrèvements	67,71 €	3.325,20 €	64,41 €	60,84 €	180,00 €	263,43 €
Irrécouvrables	294,21 €	28.704,04 €	46.372,29 €	46.685,52 €	73.141,00 €	146.794,89 €
Notes de crédit	810,36 €	683,21 €				



4.12.2 Interventions payantes

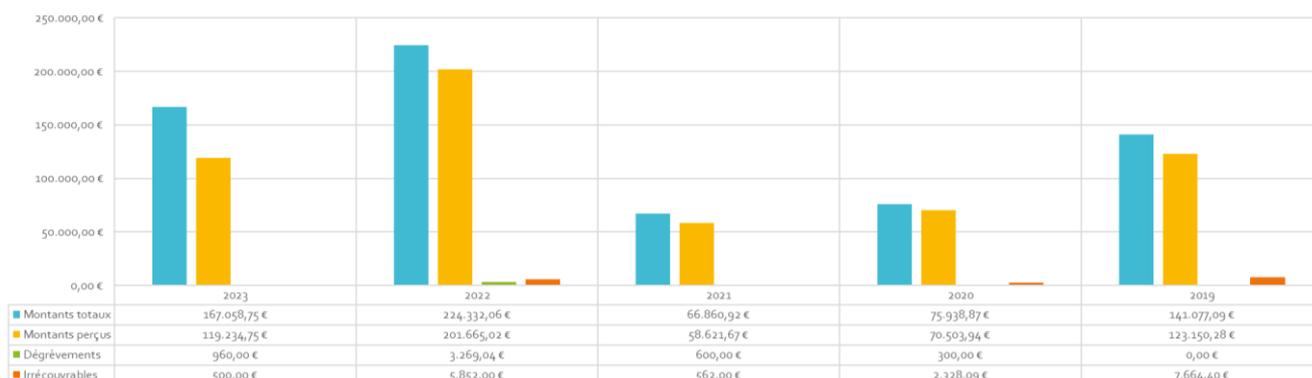
Les missions effectuées entre janvier et novembre 2023 ont été facturées sur 2023.

- Nombre de factures envoyées : 952 factures dont environ 778 perçues ;
- Allocation budg. (commune avec le poste « prévention ») : 850.000 € - crédit article 351/161-01 ;
- Montant total facturé (droit constaté) : 180.965,25 € ;
- Montant total perçu : 163.344,21 € ;
- Solde à percevoir : 17.621,04 € ;
- Taux de recouvrement : 90 %.

Les récupérations se poursuivent via le rappel, la mise en demeure et la contrainte. Les années antérieures sont toujours en cours de récupération, via la contrainte, par l'Etude Jaumotte.

Montant des facturiers par exercice

Interventions Payantes	2023	2022	2021	2020	2019
Montants totaux	167.058,75 €	224.332,06 €	66.860,92 €	75.938,87 €	141.077,09 €
Montants perçus	119.234,75 €	201.665,02 €	58.621,67 €	70.503,94 €	123.150,28 €
Dégrèvements	960,00 €	3.269,04 €	600,00 €	300,00 €	0,00 €
Irrécouvrables	500,00 €	5.852,00 €	562,00 €	2.328,09 €	7.664,40 €
Notes de crédit	6.092,53 €	9.018,00 €			



4.12.3 Prévention incendie

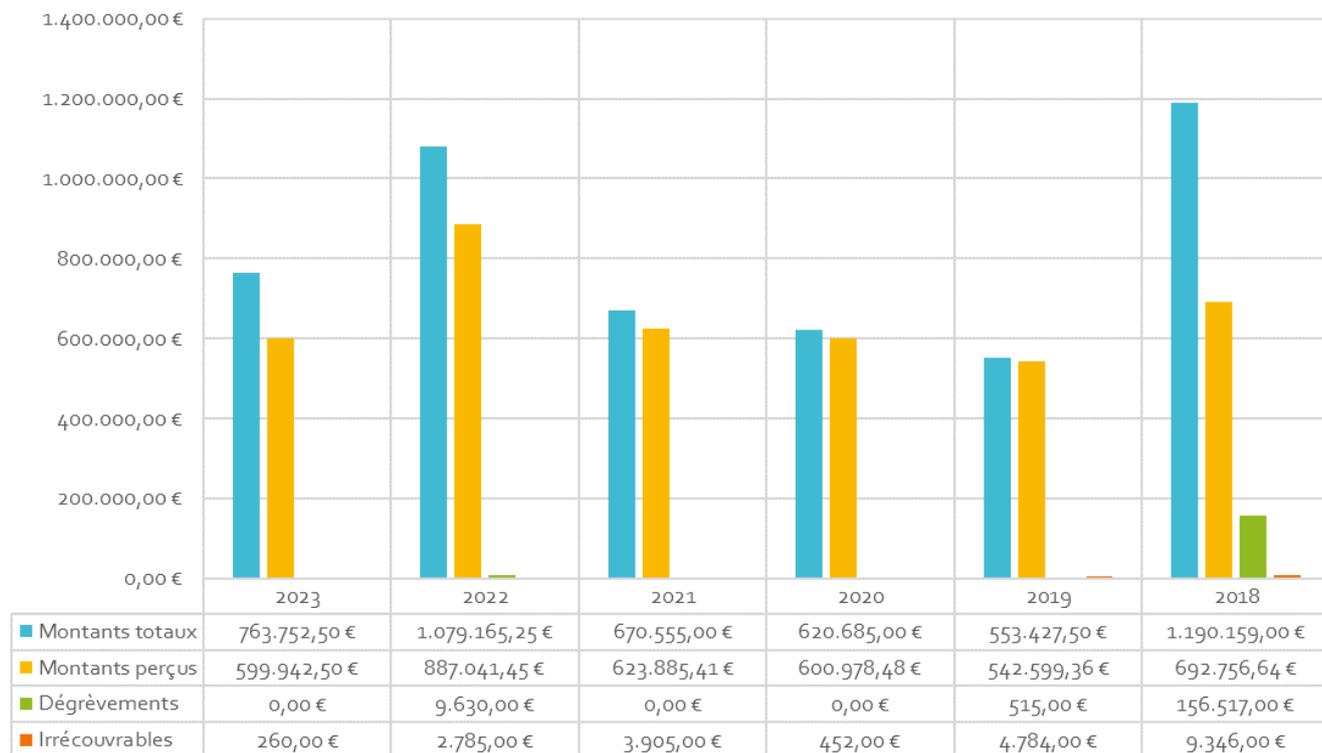
Les missions effectuées entre janvier et décembre 2023 ont été facturées sur 2023.

- Allocation budg. (commune avec le poste « interventions ») : 850.000 € - crédit article 351/161-01 ;
- Montant total facturé (droit constaté) : 765.080,00 € ;
- Montant total perçu : 666.587,00 € ;
- Solde à percevoir : 98.492,50 € ;
- Taux de recouvrement : 87 %.

Les récupérations se poursuivent via le rappel, la mise en demeure et la contrainte. Les années antérieures sont toujours en cours de récupération, via la contrainte, par l'Etude Jaumotte.

Montant des facturiers par exercice

Prévention Incendie	2023	2022	2021	2020	2019	2018
Montants totaux	763.752,50 €	1.079.165,25 €	670.555,00 €	620.685,00 €	553.427,50 €	1.190.159,00 €
Montants perçus	599.942,50 €	887.041,45 €	623.885,41 €	600.978,48 €	542.599,36 €	692.756,64 €
Dégrèvements	0,00 €	9.630,00 €	0,00 €	0,00 €	515,00 €	156.517,00 €
Irrécouvrables	260,00 €	2.785,00 €	3.905,00 €	452,00 €	4.784,00 €	9.346,00 €
Notes de crédit	29.585,00 €	13.967,50 €				



4.13 Analyse Financière

Libellés	Crédits 2018 (MB2)	Crédits 2019 Ajustés	Crédits 2020 Ajustés	Crédits 2021 Ajustés	Crédits 2022 Ajustés	Crédits 2023
000/951-01/2017 BONI DU SERVICE ORDINAIRE	2.707.786,42 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
000/951-01/2018 BONI DU SERVICE ORDINAIRE	0,00 €	3.267.260,42 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
000/951-01/2019 BONI DU SERVICE ORDINAIRE	0,00 €	0,00 €	3.492.735,87 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
000/951-01/2020 BONI DU SERVICE ORDINAIRE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7.750.918,17 €	0,00 €	0,00 €
000/951-01/2021 BONI DU SERVICE ORDINAIRE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
000/951-01/2022 BONI DU SERVICE ORDINAIRE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
000/951-01/2023 BONI DU SERVICE ORDINAIRE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Exercices Antérieurs (066)	2.707.786,42 €	3.267.260,42 €	3.492.735,87 €	7.750.918,17 €	0,00 €	0,00 €
351/106-02 RECUPERATION DE CHARGES DE PERSONNEL PAYEES INDUMENT	15.000,00 €	15.000,00 €	15.000,00 €	15.000,00 €	15.000,00 €	15.000,00 €
351/161-01 PRESTATIONS GÉNÉRALES - PRÉVENTIONS INCENDIE & INTERVENTIONS	850.000,00 €	850.000,00 €	850.000,00 €	850.000,00 €	850.000,00 €	850.000,00 €
351/161-06 RÉCUPÉRATION FRAIS DE PROCÉDURE	2.440,00 €	2.440,00 €	2.440,00 €	2.440,00 €	2.440,00 €	2.440,00 €
351/161-48 PRODUITS & RECUPERATIONS DIVERS (PARTICIP.PERS.CHEQUES RÉPAS)	16.650,00 €	16.650,00 €	16.650,00 €	16.650,00 €	16.650,00 €	16.650,00 €
351/16101-48 PRODUITS & RECUPERATIONS DIVERS	3.069,00 €	3.069,00 €	3.069,00 €	3.069,00 €	3.069,00 €	3.069,00 €
35101/106-02 RECUPERATION DE CHARGES DE PERSONNEL PAYEES INDUMENT	5.000,00 €	5.000,00 €	5.000,00 €	5.000,00 €	5.000,00 €	5.000,00 €
352/161-01 RECETTES DU SERVICE 100	1.150.000,00 €	1.150.000,00 €	960.000,00 €	960.000,00 €	960.000,00 €	1.100.000,00 €
352/161-06 RÉCUPÉRATION DES FRAIS DE POURSUITE ET DE PROCÉDURES	10.000,00 €	10.000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Prestations (060)	2.052.159,00 €	2.052.159,00 €	1.852.159,00 €	1.852.159,00 €	1.852.159,00 €	1.992.159,00 €
351/380-01 INDEMNITES SINISTRES PEU IMPORTANTS PAR CIE ASSURANCE	50.000,00 €	50.000,00 €	50.000,00 €	50.000,00 €	50.000,00 €	50.000,00 €
351/465-06 CONTRIB.L'AS DANS CHARGE DE TRAITEMENT DU PERSONNEL DETACHE	48.000,00 €	48.000,00 €	48.000,00 €	48.000,00 €	48.000,00 €	48.000,00 €
351/46501-48 DOTATION FÉDÉRALE DE BASE	1.125.972,90 €	1.125.972,90 €	1.125.972,90 €	1.311.090,30 €	1.311.090,30 €	1.311.090,30 €
351/46502-48 DOTATION FÉDÉRALE FONCTION OPÉRATIONNELLE	3.163.238,49 €	3.163.238,49 €	3.195.684,40 €	3.721.069,17 €	3.721.069,17 €	4.033.835,97 €
351/46503-48 DOTATION FÉDÉRALE POUR LES FINS DE CARRIÈRES	453.395,24 €	453.395,24 €	453.395,24 €	527.935,45 €	527.935,45 €	527.935,45 €
351/46504-48 DOTATION FÉDÉRALE LIÉE AU STATUT	453.798,70 €	453.548,18 €	453.401,23 €	530.062,53 €	530.062,53 €	528.599,46 €
351/46505-48 DOTATION FÉDÉRALE ALLOCATION COMMANDANT DE ZONE	17.920,46 €	18.279,20 €	18.644,39 €	18.644,39 €	18.644,39 €	20.584,86 €
Total partiel	5.312.325,79 €	5.312.434,01 €	5.345.098,17 €	6.206.801,84 €	6.206.801,84 €	6.520.046,04 €
351/48501-48 DOTATION COMMUNE DE BEAUVECHAIN	300.269,15 €	330.258,93 €	292.422,19 €	277.546,92 €	199.870,82 €	217.788,29 €
351/48502-48 DOTATION COMMUNE DE BRAINE-L'ALLEUD	1.338.219,39 €	1.460.892,52 €	1.247.239,80 €	1.294.835,74 €	1.063.749,71 €	1.225.023,49 €
351/48503-48 DOTATION COMMUNE DE BRAINE-LE-CHÂTEAU	434.063,73 €	477.732,26 €	419.451,29 €	406.321,56 €	292.770,87 €	322.988,47 €
351/48504-48 DOTATION COMMUNE DE CHASTRE	318.545,12 €	347.162,57 €	307.243,90 €	296.025,64 €	214.762,41 €	234.597,98 €
351/48505-48 DOTATION COMMUNE DE CHAUMONT-GISTOUX	493.493,11 €	536.419,72 €	467.564,81 €	448.019,19 €	323.279,85 €	354.763,67 €
351/48506-48 DOTATION COMMUNE DE COURT-SAINT-ETIENNE	436.576,22 €	480.144,56 €	427.553,86 €	407.892,53 €	294.627,85 €	321.920,11 €
351/48507-48 DOTATION COMMUNE DE GENAPPE	645.243,47 €	702.048,95 €	614.593,01 €	599.366,55 €	434.525,89 €	411.937,67 €
351/48508-48 DOTATION COMMUNE DE GREZ-DOICEAU	556.863,59 €	611.282,07 €	544.896,32 €	534.384,70 €	388.716,78 €	473.960,78 €
351/48509-48 DOTATION COMMUNE DE HELECINE	142.997,46 €	159.082,20 €	143.226,04 €	140.362,66 €	101.401,93 €	425.203,88 €
351/48510-48 DOTATION COMMUNE DE INCOURT	225.955,70 €	246.376,29 €	221.648,05 €	212.703,91 €	153.467,19 €	214.568,58 €
351/48511-48 DOTATION COMMUNE DE IITRE	286.565,97 €	313.938,69 €	267.342,90 €	267.994,93 €	195.172,58 €	883.180,31 €
351/48512-48 DOTATION COMMUNE DE JODOIGNE	470.564,70 €	525.337,01 €	517.157,90 €	470.108,58 €	395.831,82 €	170.443,77 €
351/48513-48 DOTATION COMMUNE DE LA HULPE	307.929,27 €	334.748,74 €	281.975,37 €	286.687,90 €	206.857,77 €	442.004,15 €
351/48514-48 DOTATION COMMUNE DE LASNE	597.867,12 €	650.982,53 €	546.793,55 €	549.185,53 €	396.701,44 €	227.695,84 €
351/48515-48 DOTATION COMMUNE DE MONT-SAINT-GUIBERT	312.857,85 €	345.824,50 €	309.236,62 €	304.196,09 €	220.743,20 €	434.135,39 €
351/48516-48 DOTATION COMMUNE DE NIVELLES	1.192.904,50 €	1.304.375,55 €	1.102.443,98 €	1.112.731,16 €	807.131,12 €	245.380,87 €
351/48517-48 DOTATION COMMUNE DE ORP-JAUCHE	372.945,37 €	404.953,27 €	361.601,47 €	345.939,87 €	250.198,66 €	274.699,52 €
351/48518-48 DOTATION COMMUNE DE OTTIGNIES LOUVAIN-LA-NEUVE	1.324.705,54 €	1.435.368,92 €	1.242.739,26 €	1.206.470,07 €	866.244,54 €	952.354,39 €
351/48519-48 DOTATION COMMUNE DE PERWEZ	389.860,13 €	424.857,78 €	371.944,15 €	364.441,40 €	262.661,31 €	288.828,26 €
351/48520-48 DOTATION COMMUNE DE RAMILLIES	266.023,28 €	292.374,86 €	263.749,09 €	252.225,59 €	183.238,37 €	201.929,43 €
351/48521-48 DOTATION COMMUNE DE REBECQ	460.822,60 €	503.266,91 €	444.792,03 €	421.169,79 €	305.265,89 €	333.052,01 €
351/48522-48 DOTATION COMMUNE DE RIXENSART	933.571,51 €	1.024.397,19 €	883.504,72 €	872.624,84 €	632.801,95 €	333.266,53 €
351/48523-48 DOTATION COMMUNE DE TUBIZE	1.077.218,91 €	1.185.009,16 €	1.007.085,26 €	1.026.809,55 €	759.940,36 €	693.952,40 €
351/48524-48 DOTATION COMMUNE DE VILLERS-LA-VILLE	445.055,06 €	489.868,54 €	427.282,29 €	414.773,49 €	302.734,63 €	843.260,04 €
351/48525-48 DOTATION COMMUNE DE WALHAIN	298.484,51 €	327.723,52 €	288.576,00 €	283.463,06 €	207.031,15 €	227.249,03 €
351/48526-48 DOTATION COMMUNE DE WATERLOO	1.258.598,22 €	1.379.843,38 €	1.163.660,14 €	1.170.130,65 €	844.491,60 €	921.674,97 €
351/48527-48 DOTATION COMMUNE DE WAVRE	1.192.744,58 €	1.324.964,54 €	1.135.675,67 €	1.167.952,28 €	968.239,38 €	1.066.181,22 €
Total dotations communes	16.080.946,06 €	17.619.235,16 €	15.301.399,67 €	15.134.364,18 €	11.272.459,10 €	12.442.041,05 €
351/48528-48 DOTATION PROVINCE DU BRABANT WALLON			3.339.438,47 €	6.241.206,55 €	7.918.476,40 €	9.939.756,12 €
351/48529-48 DOTATION PROVINCE DU BRABANT WALLON (10% Fonds des provinces)					0,00 €	
352/465-48 SUBVENTION S.P.F. SANTÉ PUBLIQUE POUR AMBULANCES	834.000,00 €	1.929.322,00 €	1.929.322,00 €	2.006.550,91 €	2.006.550,91 €	2.117.067,24 €
Total partiel	834.000,00 €	1.929.322,00 €	5.268.760,47 €	8.247.757,46 €	9.925.027,31 €	12.056.823,36 €
Total Transferts (061)	16.914.946,06 €	19.548.557,16 €	20.570.160,14 €	23.382.121,64 €	21.197.486,41 €	24.498.864,41 €
351/264-01 INTERETS CREDITEURS SUR LES COMPTES COURANTS CHEZ BELFIUS	700,00 €	700,00 €	700,00 €	700,00 €	700,00 €	700,00 €
351/264-02 INTERETS CREDITEURS SUR LES COMPTES PLAC.A TERME CHEZ BELFIUS	1.700,00 €	1.700,00 €	1.700,00 €	1.700,00 €	1.700,00 €	1.700,00 €
Total Dette (062)	2.400,00 €					
060/994-01 PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE RESERVES ORDINAIRES	1.793.000,00 €	0,00 €	2.000.000,00 €	0,00 €	605.955,50 €	2.100.000,00 €
Total Prélèvement (068)	1.793.000,00 €	0,00 €	2.000.000,00 €	0,00 €	605.955,50 €	2.100.000,00 €
Total général	28.782.617,27 €	30.182.810,59 €	31.262.553,18 €	39.194.400,65 €	29.864.802,75 €	33.013.469,45 €

En ce qui concerne les recettes de la Zone de secours, les dotations provinciales décrétées par la Région wallonne font maintenant l'objet d'une trajectoire budgétaire :

Dotations provinciales	
Année	Montant Inscrit au Budget ZSBW
2020	3.339.438,37 €
2021	6.241.206,55 €
2022	7.918.476,40 €
2023	9.939.756,12 €
2024	13.140.920,82 €

Pour l'année 2023, la dotation provinciale s'élève à 44,41 % du déficit calculé soit 9.939.756,12 €.

Le montant des dotations communales n'augmente que 1.169.581,95 € grâce à l'augmentation de la dotation provinciale et un prélèvement sur le fonds de réserve ordinaire.

Dépenses ordinaires

Grpe Eco	Libellé Complet	Crédits 2018 MB	Crédits 2019 Ajustés	Crédits 2020 Ajustés	Crédits 2021 Ajustés	Crédits 2022 Ajustés	Crédits 2023
	351/113-21/2018 COTISATIONS DE RESPONSABILISATION 2019						
Total Ex. antérieurs (076)							
Personnel (070)	351/111-01 TRAITEMENTS DU PERSONNEL ZONE DE SECOURS	13.210.365,00 €	14.278.125,00 €	15.185.265,00 €	15.699.907,00 €	15.336.859,60 €	18.185.286,98 €
	351/11101-01 ALLOCATION DE MANDAT DU COMMANDANT DE LA ZONE	12.388,00 €	12.700,00 €	35.954,00 €	18.644,40 €	19.017,00 €	21.870,88 €
	351/11102-01 INDEMNITE DU COMPTABLE SPECIAL	10.797,00 €	11.070,00 €	34.291,00 €	17.712,12 €	18.066,12 €	20.777,25 €
	351/11103-01 TRAITEMENTS PERSONNEL ADMINISTRATIF	606.301,00 €	667.873,00 €	811.000,00 €	819.232,00 €	835.918,64 €	942.818,08 €
	351/112-01 PECULES VACANCES PERSONNEL ZONE DE SECOURS	688.275,00 €	866.221,00 €	878.358,00 €	908.127,00 €	929.480,55 €	1.146.758,51 €
	351/11203-48 AUTRES ALLOCATIONS ET INTERVENTIONS SOCIALES	1.000,00 €	1.000,00 €	1.000,00 €	1.000,00 €	1.000,00 €	159,00 €
	351/112-21 INDEMNITES DE DERNIERE MALADIE ET DE FUNERAILLES	8.000,00 €	8.000,00 €	8.000,00 €	8.000,00 €	8.000,00 €	8.000,00 €
	351/113-01 COT. PATR. ORPSS PERSONNEL ZONE DE SECOURS	1.546.912,00 €	1.701.105,00 €	1.809.182,00 €	1.870.497,00 €	1.872.592,01 €	2.245.128,96 €
	351/11301-01 COT. PATR. ORPSS ALLOCATION DE MANDAT DU COMMANDANT DE LA ZONE	1.760,00 €	1.805,00 €	6.841,00 €	2.886,12 €	2.943,84 €	3.385,63 €
	351/11302-01 COT. PATR. ORPSS INDEMNITE DU COMPTABLE SPECIAL	3.300,00 €	3.585,00 €	10.657,00 €	5.111,76 €	5.213,88 €	5.996,38 €
	351/11303-01 COT. PATR. ORPSS PERSONNEL ADMINISTRATIF	170.556,00 €	194.579,00 €	238.278,00 €	238.677,00 €	234.728,24 €	272.326,63 €
	351/113-21 COT. PATR. PENSION ZONE DE SECOURS	2.929.193,00 €	3.184.246,00 €	3.886.552,00 €	3.501.326,00 €	3.658.859,80 €	4.549.580,05 €
	351/113-48 COTIS. PATR. Pour SECON D PILLIER PENSION						37.000,00 €
	351/11303-21 COT. PATR. PENSION PERSONNEL ADMINISTRATIF	13.164,00 €	14.495,00 €	13.832,00 €	16.385,00 €	16.385,00 €	4.535,27 €
	351/115-01 FRAIS DE DEPLACEMENT DU DOMICILE AU LIEU DE TRAVAIL	4.800,00 €	3.000,00 €	3.000,00 €	3.000,00 €	3.000,00 €	3.000,00 €
	351/115-41 CHEQUES-REPAS	75.500,00 €	70.000,00 €	70.000,00 €	60.000,00 €	60.000,00 €	55.000,00 €
	351/117-01 PRIMES ASSUR. ACC. TRAV. ZONE DE SECOURS	220.000,00 €	290.792,00 €	302.675,00 €	313.999,00 €	320.000,00 €	500.000,00 €
	351/118-01 SERVICE SOCIAL COLLECTIF	15.000,00 €	16.300,00 €	22.000,00 €	23.000,00 €	20.000,00 €	20.560,46 €
	35101/111-08 INDEMNITES DE PRESTATIONS VOLONTAIRES	2.168.200,00 €	2.248.555,00 €	2.349.000,00 €	2.534.256,00 €	2.015.551,07 €	1.832.324,72 €
	35101/113-08 COT PATR. ONSSAPL PRESTATIONS VOLONTAIRES	330.178,00 €	460.405,00 €	469.800,00 €	506.852,00 €	308.000,00 €	212.782,99 €
	35101/117-01 PRIMES ASSUR. ACC. TRAV. VOLONTAIRES	22.000,00 €	22.000,00 €	26.760,00 €	35.987,00 €	35.987,00 €	55.000,00 €
Total Personnel (070)		22.037.689,00 €	24.055.856,00 €	26.162.445,00 €	26.584.599,40 €	25.701.602,75 €	30.122.291,79 €

Les dépenses de personnel sont dorénavant calculées sur base des données réelles provenant du logiciel de paie utilisé par la Province du Brabant wallon.

Les dépenses de personnel subissent une augmentation très importante due principalement aux indexations de salaires survenues depuis 2021 et encore annoncées en 2023 (au total plus de 14% d'augmentation) soit une augmentation d'un montant de 3.834.504,15 € pour le groupe économique 070 – Personnel.

En raison de cette augmentation considérable, le Collège a décidé de postposer la mise en œuvre du plan de personnel et notamment l'engagement de 10 sapeurs-pompiers professionnels et 2 officiers professionnels supplémentaires.

Grpe Eco	Libellé Complet	Crédits 2018 MB	Crédits 2019 Ajustés	Crédits 2020 Ajustés	Crédits 2021 Ajustés	Crédits 2022 Ajustés	Crédits 2023
Fonctionnement (071)	351/121-01 FRAIS DE DEPLACEMENTS	1.500,00 €	1.500,00 €	1.500,00 €	1.500,00 €	1.500,00 €	3.772,00 €
	351/121-48 INDEMNITES DIVERSES	15.000,00 €	15.000,00 €	16.000,00 €	12.500,00 €	12.500,00 €	10.070,00 €
	351/122-01 HONORAIRES ET INDEMNITES POUR EXPERTISE	60.000,00 €	60.000,00 €	60.000,00 €	25.000,00 €	45.000,00 €	45.000,00 €
	351/122-03 HONORAIRES ET INDEMNITES POUR AVOCATS, MEDECINS ET PERSONNEL	100.000,00 €	100.000,00 €	115.000,00 €	100.000,00 €	100.000,00 €	115.000,00 €
	351/122-04 INDEMNITES PROFESSEUR DE SPORT	0,00 €	0,00 €	20.000,00 €	0,00 €	20.000,00 €	20.000,00 €
	351/122-05 LETONS DU JURY D'EXAMEN	3.000,00 €	3.000,00 €	1.000,00 €	1.000,00 €	1.000,00 €	1.000,00 €
	351/123-02 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	12.000,00 €	12.000,00 €	14.000,00 €	20.000,00 €	20.000,00 €	50.000,00 €
	351/123-07 FRAIS DE CORRESPONDANCE	30.000,00 €	45.000,00 €	37.500,00 €	37.500,00 €	37.500,00 €	60.000,00 €
	351/123-11 ABONNEMENTS DIVERS	105.000,00 €	105.000,00 €	105.000,00 €	105.000,00 €	105.000,00 €	105.000,00 €
	351/123-12 MAT. ET MOB. DE BUREAU	15.000,00 €	15.000,00 €	10.000,00 €	10.000,00 €	10.000,00 €	10.000,00 €
	351/123-13 FRAIS INFORMATIQUE	330.000,00 €	360.000,00 €	400.000,00 €	400.000,00 €	400.000,00 €	500.000,00 €
	351/123-15 FRAIS DE PROCEDURE ET DE POURSUITES	2.500,00 €	2.500,00 €	2.500,00 €	2.500,00 €	2.500,00 €	25.000,00 €
	351/123-16 FRAIS DE RECEPTION ET DE REPRESENTATION	10.000,00 €	10.000,00 €	10.000,00 €	10.000,00 €	10.000,00 €	10.000,00 €
	351/123-17 FRAIS FORMATION PERSONNEL	120.000,00 €	100.000,00 €	100.000,00 €	100.000,00 €	100.000,00 €	100.000,00 €
	351/123-18 FRAIS ORGANISATIONS D'EXAMENS	2.500,00 €	2.500,00 €	2.500,00 €	1.500,00 €	1.500,00 €	1.500,00 €
	351/123-19 DOCUMENTATION ABONNEMENTS	5.000,00 €	5.000,00 €	5.000,00 €	5.000,00 €	5.000,00 €	5.000,00 €
	351/123-48 AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS - CONSULTATION RN FACTURATION	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10.000,00 €
	351/124-02 MATERIELS DIVERS INCENDIE ET AMBULANCE	175.000,00 €	175.000,00 €	235.000,00 €	235.000,00 €	235.000,00 €	235.000,00 €
	351/124-03 VETEMENTS TRAVAIL, EQUIPEMENTS POUR PERSONNEL	465.000,00 €	465.000,00 €	465.000,00 €	465.000,00 €	465.000,00 €	465.000,00 €
	351/124-06 PRESTATIONS DE TIERS MATERIEL INCENDIE	95.000,00 €	95.000,00 €	95.000,00 €	90.000,00 €	90.000,00 €	90.000,00 €
	351/124-08 ASSURANCES DIVERSES	80.000,00 €	80.000,00 €	80.000,00 €	45.000,00 €	45.000,00 €	60.000,00 €
	351/124-12 LOCATION. ENTRETIEN MATERIEL TECHNIQUE Y COMPRIS RADIO	130.000,00 €	155.000,00 €	150.000,00 €	150.000,00 €	150.000,00 €	160.000,00 €
	351/124-48 AUTRES FRAIS TECHNIQUES	10.000,00 €	10.000,00 €	10.000,00 €	10.000,00 €	10.000,00 €	10.000,00 €
	351/125-02 ACHAT DE FOURNITURES POUR BATIMENTS	40.000,00 €	40.000,00 €	45.000,00 €	45.000,00 €	45.000,00 €	45.000,00 €
	351/125-03 FOURN. COMBUSTIBLES CHAUFFAGE	40.000,00 €	40.000,00 €	45.000,00 €	45.000,00 €	45.000,00 €	70.000,00 €
	351/125-06 PREST. TIERS POUR BATIMENTS	165.000,00 €	165.000,00 €	190.000,00 €	190.000,00 €	190.000,00 €	230.000,00 €
	351/125-08 ASSURANCES DES IMMEUBLES	5.000,00 €	5.000,00 €	5.000,00 €	5.000,00 €	5.000,00 €	5.000,00 €
	351/125-10 IMPÔTS, TAXES ET REDEVANCES DIVERSES SUR BIENS IMMOBILIERS	25.000,00 €	25.000,00 €	10.000,00 €	10.000,00 €	10.000,00 €	10.000,00 €
	351/125-12 FOURNITURES D'ELECTRICITE	135.000,00 €	135.000,00 €	140.000,00 €	140.000,00 €	140.000,00 €	370.000,00 €
	351/125-13 FOURNITURES DE GAZ	80.000,00 €	80.000,00 €	85.000,00 €	80.000,00 €	80.000,00 €	240.000,00 €
	351/125-15 FOURNITURES D'EAU POUR LES BATIMENTS	32.000,00 €	32.000,00 €	35.000,00 €	35.000,00 €	35.000,00 €	35.000,00 €
	351/126-01 LOYERS ET CHARGES LOCATIVES LOCAUX ADMIN	50.000,00 €	37.000,00 €	40.000,00 €	40.000,00 €	40.000,00 €	48.000,00 €
	351/127-02 FOURNITURES POUR VEHICULES	125.000,00 €	125.000,00 €	125.000,00 €	125.000,00 €	125.000,00 €	125.000,00 €
	351/127-03 HUILES ET CARBURANTS	200.000,00 €	250.000,00 €	275.000,00 €	275.000,00 €	275.000,00 €	360.000,00 €
	351/127-06 PRESTATIONS TIERS POUR VEHICULES	262.000,00 €	287.000,00 €	300.000,00 €	30.000,00 €	300.000,00 €	300.000,00 €
	351/127-08 ASSURANCES DE VEHICULES	300.000,00 €	200.000,00 €	250.000,00 €	225.000,00 €	225.000,00 €	225.000,00 €
	351/127-10 IMPOTS ET TAXES VEHICULES	31.000,00 €	20.000,00 €	25.000,00 €	25.000,00 €	25.000,00 €	25.000,00 €
	351/128-10 PRECOMPTE MOBILIER	1.200,00 €	1.200,00 €	1.200,00 €	1.200,00 €	1.200,00 €	20.000,00 €
Total Fonctionnement (071)		3.257.700,00 €	3.258.700,00 €	3.506.200,00 €	3.097.700,00 €	3.407.700,00 €	4.199.342,00 €

Dépenses extraordinaires

Grpe Eco	Libellé Complet	Crédits 2021	Mb 1/2021	Crédits 2021 Ajustés	Crédits 2022 Ajustés	Crédits 2023
Ex. Antérieurs (096)	000/992-51/2016 MALI DU SERVICE EXTRAORDINAIRE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	000/992-51/2018 MALI DU SERVICE EXTRAORDINAIRE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	000/992-51/2019 MALI DU SERVICE EXTRAORDINAIRE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Ex. Antérieurs (096)		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Investissements (091)	351/723-60 AMÉNAGEMENTS EN COURS D'EXÉCUTION SUR BÂTIMENTS	339.000,00 €	0,00 €	339.000,00 €	170.000,00 €	1.030.000,00 €
	351/724-53 EQUIPEMENT ET MAINTENANCE EXTRAORDINAIRE DES BÂTIMENTS D'EXPLOITATION	50.000,00 €	0,00 €	50.000,00 €	8.000,00 €	151.000,00 €
	351/733-51 PLANS D'AMENAGEMENT, D'URBANISME ET AUTRES ETUDES POUR LES NOUVEAUX BÂTIMENTS	300.000,00 €	0,00 €	300.000,00 €	500.000,00 €	280.000,00 €
	351/741-98 ACHATS DE MOBILIER DIVERS	20.000,00 €	0,00 €	20.000,00 €	20.000,00 €	20.000,00 €
	351/742-53 ACHATS DE MATERIEL INFORMATIQUE	51.000,00 €	0,00 €	51.000,00 €	113.897,00 €	32.000,00 €
	351/742-98 ACHATS DE MATERIEL DE BUREAU DIVERS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	351/743-52 ACHATS D'AUTOS ET DE CAMIONNETTES	205.000,00 €	0,00 €	205.000,00 €	657.000,00 €	1.341.000,00 €
	351/743-53 ACHATS DE CAMIONS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	351/743-53/2020 ACHATS DE CAMIONS (Autoéchelle MB01/2020)	0,00 €	742.622,98 €	742.622,98 €	0,00 €	0,00 €
	351/744-51 ACHATS DE MACHINES ET DE MATERIEL D'EQUIPEMENT ET D'EXPLOITATION	441.000,00 €	0,00 €	441.000,00 €	429.600,00 €	192.000,00 €
	351/745-51 MAINTENANCE EXTRAORDINAIRE DU MATERIEL DE TRANSPORT ET D'EXPLOITATION EN GÉNÉRAL	20.000,00 €	0,00 €	20.000,00 €	20.000,00 €	30.000,00 €
	351/745-52 MAINTENANCE EXTRAORDINAIRE DES AUTOS ET CAMIONNETTES	20.000,00 €	0,00 €	20.000,00 €	20.000,00 €	20.000,00 €
	351/745-53 MAINTENANCE EXTRAORDINAIRE DES CAMIONS	30.000,00 €	0,00 €	30.000,00 €	50.000,00 €	110.000,00 €
	351/819-54 ACHATS TITRES A REVENUS FIXES	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	500.000,00 €
Total Investissement (091)		1.476.000,00 €	742.622,98 €	2.218.622,98 €	1.988.497,00 €	3.706.000,00 €
Dettes (092)	351/81201-51 LIBERATION DE PARTICIPATIONS DANS L'INTERCOMMUNALE IMIO	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Dette (092)		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Prélèvements (098)	060/955-51 PRÉLÈVEMENTS POUR LE FONDS DE RÉSERVE EXTRAORDINAIRE	0,00 €	133.584,98 €	133.584,98 €	0,00 €	0,00 €
Total Prélèvements (098)		0,00 €	133.584,98 €	133.584,98 €	0,00 €	0,00 €
Total général		1.476.000,00 €	876.207,96 €	2.352.207,96 €	1.988.497,00 €	3.706.000,00 €
	R.E.	1.476.011,87 €	876.196,09 €	2.352.207,96 €	0,00 €	0,00 €
	Boni (+)/Mali (-)	11,87 €	-11,87 €	0,00 €	-1.988.497,00 €	-3.706.000,00 €



Zone de secours du Brabant wallon



Année 2023